

FRA.2

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

A Lille.

TROISIÈME PARTIE.

ANNÉES 1831 ET 1832.

A LILLE,

DE L'IMPRIMERIE DE L. DANIEL, GRANDE PLACE.

1833.

IRIS - LILLIA



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS .

DE LILLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

des Sciences,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

DE LILLE.

ANNÉES 1831 ET 1832.

TROISIÈME PARTIE.

A LILLE,

DE L'IMPRIMERIE DE L. DANIEL, GRANDE PLACE.

1832.
IRIS - LILLIAD - Université Lille 1

MÉDECINE.

OBSERVATIONS

RECUEILLIES A LILLE, LE 28 AVRIL 1852,

Par M. DOURLEN fils, Docteur en médecine.

PREMIÈRE OBSERVATION.

La femme Vandembrouck, âgée de 33 ans, d'une bonne constitution, nourrice depuis 22 mois, habite une cave peu humide, rue Saint-André, N.º 147. Des récits exagérés de la mortalité qu'occasionnait à Paris le choléra morbus lui inspirent de vives inquiétudes sur la santé de son mari, ancien militaire, placé aux Invalides; celui-ci, effrayé des ravages de l'épidémie, quitte l'hôtel le 18 avril, et revient auprès de sa femme qu'il entretient fréquemment du choléra et de la mort affreuse d'un grand nombre de ses camarades. Le vendredi 27 avril, dans la matinée, sans cause connue, des selles fréquentes, liquides, accompagnées de crampes dans les jambes, déterminent la femme Vandembrouck à me faire appeler. A deux heures, je la trouve dans l'état suivant : accablement général ; chaleur naturelle de la peau ; pouls normal ; ventre indolent ; langue blanchâtre ; point de vomissemens ni de nausées, le dévoiement et les crampes sont augmentés. (*Potion gommée avec addition de 10 gouttes de Laudanum, deux demi-lavemens amyliacés, eau sucrée.*) Sous l'influence de cette médication, les selles et les crampes disparaissent ; sommeil paisible de quelques heures.

Dans la nuit, réveil subit ; douleurs vives dans l'abdomen, surtout à l'épigastre ; retour des crampes avec une nouvelle

intensité ; vomissemens et selles , d'abord de nature bilieuse , puis de flocons blanchâtres mêlés à d'abondantes mucosités. Suivant les expressions des assistans , la figure de la malade *change à vue d'œil*. Son mari , qui a vu beaucoup de cholériques à Paris , dit que sa femme est attaquée *de la maladie* , et répand l'alarme dans le voisinage.

Le 28 , à sept heures du matin , j'observe les symptômes suivans : décubitus sur le dos , anxiété et prostration extrêmes ; les traits sont totalement décomposés , je ne reconnais pas ma malade de la veille. Les yeux , légèrement enfoncés , sont entourés d'un cercle de couleur bleue bronzée , d'un pouce et demi de largeur ; la peau , plus froide que dans l'état naturel , surtout aux pieds , conserve toute son élasticité ; soif ardente , épigastralgie violente ; l'haleine et la langue n'ont point la température du corps. Cette dernière est large , humide et nette ; le pouls filiforme , il échappe souvent aux doigts , son extrême fréquence contraste avec sa grande ténuité. Les vomissemens et les selles sont plus rares ; il y a des épreintes et du ténésme. Point d'urine depuis la veille , crampes continuelles dans les muscles des jambes et des pieds ; facultés intellectuelles intactes , voix altérée. (*Limonade tartrique par petites gorgées , fomentations chaudes et anodines sur le ventre et les membres*). Une demi-heure s'écoule , le pouls est plus constant. (*Saignée du bras.*) Le sang coule d'abord avec difficulté , puis en jet ; le pouls se relève , perd de sa fréquence et acquiert une certaine dureté. On obtient 18 onces d'un sang plastique qui se coagule promptement ; la saignée diminue les crampes et l'anxiété ; la chaleur reparaît aux extrémités .(*Deux heures après , 25 sangsues à l'épigastre , même boisson , deux quarts de lavemens émolliens avec une demi-tête de pavot , fomentations de même nature sur l'abdomen , cataplasmes très-chauds aux pieds et aux jambes.*)

À deux heures , la malade a rendu une selle albumineuse semblable à celles de la nuit ; les piqûres de sangsues coulent

abondamment. Les vomissemens, les selles et les crampes ont cessé peu à peu ; la face est moins abattue ; les yeux, toujours cernés, ne sont plus enfoncés ; le pouls est faible, fréquent, constamment facile à saisir ; point d'urine. Aucune sensibilité dans la région hypogastrique qui est plutôt affaissée que distendue. (*Glace en morceaux, sinapismes sur les membres pelviens.*)

Sept heures du soir, un air d'hébétude répandu sur la physionomie pourrait faire craindre une affection typhoïde ; hoquet fréquent ; céphalalgie intense depuis quelques heures ; douleurs vagues dans les articulations ; urine toujours supprimée. La malade est rassurée ; elle attend une prochaine guérison.

29 avril. — L'aspect plombé de la face est remplacé par une légère coloration qui contraste singulièrement avec le cercle bronzé, dont les yeux sont encore entourés ; la femme Vandebrouck a dormi deux heures ; les seins sont tendus ; elle a uriné abondamment ; l'urine est naturelle. Dans la nuit, une petite selle molle, bilieuse, a été rendue sans épreintes. Amélioration notable. (*Même traitement à l'exception des sinapismes qu'on remplacera dans la journée par des cataplasmes chauds.*)

30 avril, 1.^{er} et 2 mai. — Amélioration progressive et marquée ; plusieurs selles bilieuses, infectes ; l'urine coule en abondance. (*La glace et les révulsifs sont supprimés, limonade citrique.*)

3, 4 et 5. — Trois bouillons de veau dans la journée, tisane d'orge lactée. La malade se lève ; la peau est partout d'un rose vermeil fort remarquable ; le pouls est très-lent (55).

L'appétit se fait sentir. (*Vermicelle au bouillon de veau, du lait, désiré par la malade, une soupe légère, sont successivement accordés.*) La digestion n'amène aucun malaise : je permettrais des alimens plus substantiels, si des rêves affreux n'interrompaient par fois le sommeil. Aujourd'hui 5 mai, la femme Vandebrouck touche à une guérison parfaite.

2.^{me} OBSERVATION

Doutrebon, âgé de 45 ans, bilieux, ouvrier à la manufacture des tabacs, est d'une sobriété rare. Une grande propreté règne dans la maison qu'il occupe cour de l'Assommoir, N.º 9; il ne se rappelle aucune maladie antérieure, autre que quelques vomissemens et des selles de nature bilieuse qu'il attribue au renouvellement des saisons, et que les médecins qui l'ont traité regardent avec raison comme le résultat des émanations qu'il respire journellement, et qui auraient parfois déterminé une sorte d'ivresse ou d'empoisonnement narcotique. Ces accidens, de peu de durée, l'ont rarement contraint à suspendre son travail. Sa dernière indisposition remonte d'ailleurs à plusieurs années.

Depuis huit jours, Doutrebon (habituellement constipé) se félicitait d'avoir le dévoiement et n'y apportait conséquemment aucune attention; des coliques assez fortes, des crampes dans les muscles des pouces le gênaient seulement un peu pour travailler, m'a-t-il dit. L'appétit était excellent, même augmenté.

Vendredi 27 avril, Doutrebon, mangea une certaine quantité de soupe *au lait battu* et fut pris tout-à-coup de crampes dans les jambes et à la plante des pieds; des vomissemens et des selles jaunâtres, de vives douleurs d'entrailles suivirent presque aussitôt. M. Pucelle, médecin, prescrivit, en mon absence, des fomentations anodines, des demi-lavemens et une potion laudanisée. Ces moyens procurèrent un soulagement complet. Dans la nuit, la scène changea.

Après une ou deux selles sanguinolentes, les vomissemens et les crampes reparaisent avec la plus grande intensité; des déjections de même nature que les vomissemens se succèdent rapidement; c'est un liquide abondant presque incolore, dans lequel nagent des flocons blancs analogues à de l'albumine coagulée; la physionomie se décompose, le malade se plaint *d'un feu intérieur* alors que les assistans le trouvent glacé, les crampes

lui arrachent des cris affreux qui sont entendus au loin ; il agite fortement les membres , repousse les couvertures dont on l'enveloppe et ne cesse de demander à boire. La boisson (donnée en grande quantité) , et quelques cuillerées de la potion anodine , prescrite la veille , rendent les vomissemens si abondans qu'un énorme saladier est rempli en deux ou trois efforts au plus.

A mon arrivée (7 heures $1/2$) , Doustrebon est couché sur le dos , il agite ses mains à chaque instant et les porte brusquement de l'épigastre à la tête ; sa figure est livide , méconnaissable ; les yeux sont enfoncés dans les orbites , un cercle bleuâtre fortement prononcé les entoure et s'étend latéralement jusqu'aux fosses temporales ; les paupières sont lâches et humides , la voix est rauque , tremblottante. Les membres supérieurs , à l'exception des mains , sont chauds ; les inférieurs sont froids. La peau des pieds et des jambes est bleuâtre , marbrée , deux plis s'effacent lentement ; l'haleine est froide , la langue n'a pas la chaleur ordinaire ; elle est couverte d'un léger enduit blanchâtre ; soif inextinguible , ventre souple , très-douloureux au-dessus du nombril ; respiration précipitée ou singulièrement ralentie ; pouls petit , frémissant , souvent insaisissable ; son extrême fréquence ne permet pas de compter les pulsations. Depuis deux heures , me dit-on , les vomissemens et les selles sont plus rares ; des crampes existent dans les muscles des jambes et du rachis ; point d'urine depuis la veille à midi. Aucune tension , aucune douleur dans la région cystique. (Des moyens sages pour ramener la chaleur , ayant été employés avec intelligence par la femme du malade , je me borne à en prescrire la continuation ; *vingt sangsues à l'épigastre , limonade citrique en petite quantité.*)

A dix heures , l'agitation est moindre , la chaleur a reparu , excepté aux pieds , la peau n'est plus marbrée ; elle jouit partout de son élasticité ; la physionomie est meilleure , la voix moins rauque ; l'haleine et la langue plus chaudes ; le pouls souvent imperceptible , n'est plus aussi fréquent ; les crampes ne sont

plus continuelles , point de vomissemens , point de selles ; Dou-
trebona cependant de fréquentes envies d'aller à la garde-robe. Il
se plaint beaucoup de l'épigastre , siège d'une vive douleur
(*Favoriser l'écoulement du sang , cataplasmes brûlans sur
les jambes et les pieds , fomentations sur l'abdomen , des
quarts de lavement anodin , même boisson.*)

A deux heures : mieux sensible ; le sang a coulé avec assez
d'abondance ; l'anxiété et l'abattement ont diminué ; vive douleur
de tête , la face est toujours décomposée , les yeux cernés , les
extrémités inférieures sont à présent plus chaudes que les supé-
rieures , les crampes rares. Doutrebon a vomi une fois et a
rendu deux selles semblables , nous dit-on , à celles de la nuit ,
ventre pâteux , donnant sous la pression de la main la sen-
sation d'un liquide déplacé , la langue et l'haleine ont presque
la chaleur naturelle , soif vive , le pouls est moins fréquent et
semble avoir quelque tendance à se développer. Point d'urine.
(*Douze sangsues à l'anus , morceaux de glace , même lave-
ment que ci-dessus , sinapsmes sur les extrémités infé-
rieures.*)

Le 29 avril : amélioration générale , le cercle bronzé des
yeux s'efface , il dépasse à peine le pourtour des orbites , pouls
fréquent , développé , peau brûlante , douleur épigastrique , soif
modérée , nausées fréquentes ; les crampes , d'abord plus rares ,
ont entièrement cessé. Toujours suppression de l'urine ; dans
la nuit , selle abondante , dans laquelle je remarque des flocons
albumineux nageans dans un liquide roussâtre inodore : les plus
volumineux de ces flocons ressemblent assez bien à des portions
de pseudo-membrane , roulées sur elles-mêmes , et d'une con-
sistance assez grande. (*Douze sangsues à l'épigastre , cata-
plasmes , fomentations , quarts de lavement , glace , etc.*)

Dans l'après-midi , autre selle floconneuse accompagnée de
vives épreintes.

30 avril , sommeil de deux heures , suivi d'une abondante
émission d'urine limpide , non sédimenteuse. Les dernières sang-

sues ont enlevé l'épigastralgie et les nausées, douleurs passagères dans les articulations, pouls plein, sans fréquence. (*Limonade végétale, fomentations continuées.*)

Le soir, selle biliense, dont l'odeur est analogue à celle de l'assa-fœtida.

Les 1.^{er}, 2 et 3 mai, disparition successive des phénomènes morbides. La convalescence s'annonce; la figure reprend son aspect ordinaire. La peau se colore en rose foncé; Doutrebon rend une prodigieuse quantité d'urine; il rêve souvent qu'il a des crampes, et s'éveille en poussant des cris aigus. (Bouillons maigres.)

4 et 5. — OEdématie des mains et des pieds que font promptement disparaître des frictions avec de la flanelle fortement chauffée.

6 juin. — Bain tiède procurant un bien-être général.

L'appétit augmente de jour en jour; les fonctions digestives s'exercent avec facilité. Le rétablissement de Doutrebon ne tardera pas à être complet.

Une maladie, revêtue des formes ordinaires du choléra morbus, devait nécessairement appeler sur elle l'attention des médecins et donner carrière aux opinions les plus divergentes. C'est en effet ce qui arriva. Ceux de mes confrères qui n'observèrent ces malades que *huit* ou *dix* heures après l'invasion, alors qu'une médication énergique avait entravé les accidens d'une manière notable, n'y reconnurent, pour la plupart, que la forme de *gastro-colite* qu'on a appelée *cholérine*; quelques-uns même qu'une *gastro-entérite fort ordinaire*, tandis que les médecins qui assistaient, pour ainsi dire, au début, s'accordent à croire avec moi qu'un désordre fonctionnel si remarquable constituait un véritable choléra morbus dans la période algide incomplète, puisque la cyanose partielle, l'excavation des yeux, la suppression de l'urine, l'altération *sui generis* de la voix, sont les symptômes caractéristiques qui différencient cette affection de toutes les autres.

Aux raisonnemens plus ou moins spécieux qui ont été avancés à l'appui de la première opinion, il serait facile d'en opposer de plus logiques; mais je dois m'interdire toute discussion, cette note n'ayant d'autre but que de faire suivre ces observations des circonstances qui s'y rattachent ou qui peuvent y jeter quelques lumières. Parmi elles, j'en signalerai quatre principales : 1.^o le voisinage des malades; 2.^o l'invasion de la maladie, le même jour et presque à la même heure; 3.^o l'analogie frappante des phénomènes morbides; 4.^o enfin (et cette coïncidence est fort remarquable), l'apparition du choléra morbus dans la maison des aliénés de Lommelet, lorsqu'à peine Doutrebon et la femme Vandembrouck touchaient à la convalescence (1).

Un autre point mérite aussi d'être examiné.

Vandembrouck, fuyant de Paris à l'époque où l'épidémie y sévissait avec violence, arrive à Lille, et bientôt sa femme est atteinte des accidens exposés ci-dessus. Les contagionistes trouveraient dans cette circonstance la cause première de cette maladie. Comme les faits dont cette école s'efforce d'étayer son système deviennent chaque jour plus rares, elle pourrait peut-être s'emparer de celui-ci, et, en le torturant un peu, le faire tourner au profit d'une cause qui n'est pas, comme on sait, celle de l'humanité ni du désintéressement (2). Aussi dois-je me hâter de dire que des recherches minutieuses, dépourvues de toute prévention, ont été faites, et qu'il en résulte, 1.^o que la santé de Vandembrouck n'a pas subi d'altération appréciable; 2.^o qu'il n'a eu, ainsi que sa femme, aucune communication soit avec Doutrebon, soit avec la famille de celui-ci (3).

(1) C'est du 6 au 7 mai que le premier cas se manifesta dans cet établissement, qu'un quart de lieue sépare de la demeure de ces deux malades.

(2) Cordons sanitaires, lazarets, lois d'exception, etc. Enfin, emplois largement rétribués, pouvoir illimité, honneurs, etc.

(3) M. Th. Lestiboudois, notre honorable président, a pris de son côté des informations qui s'accordent entièrement avec les miennes.

SALUBRITÉ.

RECHERCHES

Sur les moyens d'assainir les canaux de la ville de Lille,

Par THÉM. LESTIBOUOIS.

—
1831.
—

MESSIEURS ,

DANS le rapport que j'ai présenté à l'Intendance sanitaire sur les moyens d'assainir le quartier de la ville N.º 7, j'ai dû parler des canaux qui le traversent. A ce sujet, j'ai émis quelques idées générales sur nos canaux ; mais je ne l'ai fait que d'une manière incidente.

Il me semble qu'il est utile d'appeler une discussion toute spéciale sur un objet d'une si haute importance pour la salubrité de la ville. Je vais vous communiquer le résultat de mes études sur le cours de nos eaux.

Les canaux de Lille ont été cent fois décrits ; ils sont tracés assez exactement sur le plan que je joins à ce mémoire. Je les suppose donc connus et j'entre en matière. Je déclare d'abord que les canaux sont dans un état déplorable. Ils sont une cause d'insalubrité permanente, et, sur ce fait, j'invoque le témoignage public. Je cherche donc immédiatement s'il y aurait des moyens *praticables* de les améliorer.

Pour le décider il faut apprécier les inconvéniens qu'ils pré-

sentent , et pour cela il faut connaître leur système général , les vices qui lui sont inhérens , les circonstances qui les aggravent et les moyens de les faire cesser.

Système général des canaux de Lille.

Les eaux de la ville de Lille lui sont fournies , en très-grande partie par la Deûle , et en très-petite partie par le Béquerel.

La Deûle , qui communique supérieurement avec la Scarpe , a son embouchure dans la Lys.

Arrivée à Lille , au faubourg de la Barre , elle a une écluse à sas (1)*. Le bief supérieur, nommé Haute-Deûle , a un niveau de six à sept pieds plus élevé que celui du bief inférieur qui forme la Moyenne-Deûle.

Les canaux de Lille sont généralement en Moyenne-Deûle. Cependant les eaux de la Haute-Deûle , conduites par le canal des Stations , se déversent à demi-chûte dans le canal des Hibernois , de sorte que celui-ci est à sa partie supérieure plus haut que Moyenne-Deûle.

Le Béquerel a un niveau particulier.

Au-dessous de la ville , la rivière a encore une écluse à sas (10) ; le bief inférieur est encore de six à sept pieds plus bas que le supérieur. Il forme la Basse-Deûle.

La Deûle sert à la défense de la place et à la navigation ; la Haute-Deûle fait tourner un moulin (celui de la Barre) (2), qui consomme les eaux qui ne servent pas à la navigation ; la Moyenne-Deûle en fait tourner deux (celui de Saint-Pierre (19) et celui du Château) (39), placés dans l'intérieur de la ville.

Voilà l'idée sommaire des canaux de Lille. Cherchons les causes de leur insalubrité.

Ces causes sont la stagnation des eaux et l'envasement des canaux.

La stagnation des eaux reconnaît pour causes , 1.^o la petite quantité d'eau qui arrive à Lille ; 2.^o la direction de la ligne de

* Les numéros , placés dans le corps du mémoire , renvoient à chacune des parties des canaux indiquées au plan placé à la fin du mémoire.

navigation ; 3.^o la facilité qu'on a à détourner les eaux ; 4.^o la difficulté des entrées ; 5.^o les barrages nécessités par les différences de niveau ; 6.^o la multiplicité des canaux et leur mauvaise conformation ; 7.^o la mauvaise position des moulins.

L'envasement est produit par toutes les causes qui gênent le cours des eaux et les immondices qui tombent de toutes parts dans les canaux ; il augmente à son tour la stagnation.

De la stagnation des eaux.

La Deûle amène à Lille trop peu d'eau : voilà le premier vice. Il est juste de reconnaître cependant que les travaux opérés sur la Scarpe en font arriver une quantité beaucoup plus considérable. Autrefois, le canal avait un point de partage entre Lille et Douai ; ce point a été détruit et les eaux de la Scarpe coulent dans la Deûle ; mais en trop petite quantité.

Le canal de Béthune, selon le cahier des charges, devait amener de l'eau dans la Deûle supérieure. Loin de là, il lui prend toute celle dont il a besoin pour sa navigation. C'est une perte pour Lille. Cependant, il faut observer que les bateaux, qui passent par Béthune, seraient passés par Lille, que la ligne de navigation ne passe pas dans la ville ; l'eau qu'ils auraient dépensée ne nous aurait donc guère profité. D'une manière générale nous restons donc dans une meilleure condition qu'autrefois.

Le Béquerel, qui amène les eaux de Fives à Lille, n'en conduit presque plus, parce qu'il était alimenté par le marais d'Annappes, actuellement desséché, et surtout par les sources de Fives (analogues aux puits artésiens), actuellement tarées ou obstruées. Nous observerons qu'elles sont en partie remplacées par les eaux de plusieurs machines à vapeur, que des aqueducs conduisent dans le Béquerel.

Ainsi le vice radical de nos canaux, la petite quantité d'eau qu'ils reçoivent, augmenté sous quelques rapports, est considéra-

blement amoindri sous d'autres rapports, et peut diminuer encore.

Passons aux vices secondaires.

La direction de la ligne de navigation ne nous est pas favorable. Elle ne traverse pas la ville ; Vauban l'a fait passer entre la citadelle et la ville , puis dans les fossés du front de la porte Saint-André. Il résulte de là que les eaux qui servent à la navigation ne viennent pas rafraîchir les canaux intérieurs. J'ai dit , dans un ancien mémoire , que le chemin des bateaux aurait dû être le canal du Cirque : il y avait avantage pour la ville sous deux rapports : la salubrité et la facilité du commerce ; mais ce qui est fait est fait.

Le détournement des eaux qui doivent venir en ville est très-facile : les différens niveaux de la Haute , de la Moyenne et de la Basse-Deûle , les diverses écluses et canaux de dérivation qu'on a dû faire pour la défense de la place , permettent d'entraver la marche naturelle des eaux. Il est important de faire connaître tous les points que l'eau peut traverser pour s'échapper sans entrer en ville. (*)

Les fossés de la Citadelle , qui tirent leurs eaux de la Haute-Deûle au moyen d'un aqueduc garni d'une vanne , peuvent les déverser dans les fossés de la porte Saint-André par le bâtardeau situé à l'extrémité de l'esplanade (5) : elles sont alors perdues pour la ville.

Elles peuvent encore être déversées , par une vanne particulière (4) , dans le canal-siphon , qui passe sous le canal de l'Esplanade , et va se jeter dans la Basse-Deûle , près l'abreuvoir du Marché-au-Charbon. Cette décharge lave le canal ; mais , si elle était trop abondante , ce serait au détriment des autres canaux. On a quelquefois parlé d'établir un moulin à l'eau dans la citadelle , lequel perdrait ses eaux par le canal dont nous venons de parler : ce serait au grand préjudice de la ville.

(*) Je ne parlerai pas des coupures et barrages qu'on fait pour tendre les inondations, en cas de siège.

Les eaux de la Haute-Deûle peuvent encore être enlevées à Lille de plusieurs façons : nous avons dit que la Haute-Deûle fournit une dérivation qui va alimenter le canal des Hibernois.

Ce canal, nommé Arbonnoise, se subdivise en deux : le canal des Stations, qui va aux Hibernois, et le canal de Wazemmes, qui est barré par un chemin, sa partie inférieure étant au niveau de la Moyenne-Deûle. La partie supérieure du canal de Wazemmes communique de nouveau avec la Haute-Deûle par le canal de Vauban. Il résulte de là qu'il y a dans la commune de Wazemmes deux niveaux d'eau, et que les propriétaires qui avoisinent les digues peuvent, en les perçant, se procurer une chute d'eau. Or, c'est ce que beaucoup d'entr'eux font illicitement. L'eau ainsi prise n'est pas tout-à-fait perdue pour la ville, puisqu'elle tombe en moyenne-Deûle ; mais elle est perdue pour le canal des Hibernois, qui en a besoin. C'est en effet pour l'alimenter que les magistrats de Lille ont fait creuser le canal des Stations, en 1601.

Ce n'est pas tout : le canal des Stations arrivant dans les avant-fossés de la place, qui vont aux Hibernois, a une vanne (53) (N.º 37 au plan du Génie militaire), qui sert, en cas de guerre, à remplir les fossés de la place. Si on parvient à la lever, l'eau tombe dans la cunette : alors si le bâtardeau (65) (125 au plan du Génie), placé près de la grille de l'Hôpital-Militaire, est ouvert, l'eau retombe en Moyenne-Deûle, au préjudice du canal des Hibernois ; si le bâtardeau est fermé, l'eau est perdue pour toute la ville : elle coule autour de la place, elle va faire tourner le moulin placé sous la porte de Gand (66), et retombe en Basse-Deûle. Le meunier est donc intéressé à lever la vanne N.º 37. Aussi le moulin de la porte de Gand, illégalement établi, a souvent été la cause de contestations. Nous dirons plus loin qu'il est aussi nuisible sous plusieurs autres rapports.

Enfin, les digues qui contiennent le Haut-Hibernois, après la chute de l'avant-fossé et le pont aqueduc (55) qui conduit les eaux au-dessus de la cunette, peuvent être percées : cela s'est vu ; alors les eaux coulent encore au moulin de la porte de Gand.

Tels sont les points par lesquels on peut enlever à Lille les eaux de la Haute-Deûle.

On peut lui ravir les eaux de la Moyenne-Deûle , 1.^o en tenant le trop-plein placé près du sas Saint-André (10) plus bas que les hautes eaux de l'intérieur ; 2.^o en jetant par la vanne de l'esplanade (8) les eaux du canal de navigation dans le canal-siphon qui passe au-dessous de lui et se rend dans la Basse-Deûle ; 3.^o enfin en enlevant le barrage qui se trouve à l'extrémité du canal des Vieux-Hommes (52) ; les eaux couleraient alors dans les fossés de la ville , et par la cunette se rendraient au moulin de la porte de Gand.

Enfin, on peut détourner les eaux du Béquerel en levant la vanne ou les poutrelles (62) qui les empêchent de descendre dans la cunette de la place , ou en perçant le pont aqueduc (63) qui passe au-dessus de la cunette ; auxquels cas elles vont faire tourner encore le moulin de la porte de Gand. On voit donc qu'il est des moyens pour ce moulin de tirer l'eau de la Haute-Deûle , de la Moyenne-Deûle et du Béquerel. Il doit donc être l'objet d'une active surveillance.

Je passe au troisième défaut de nos canaux : *la difficulté que l'eau éprouve pour y entrer.*

Les eaux de la Haute-Deûle , pour parvenir au canal des Hibernois , doivent traverser un aqueduc étroit dans lequel elles sont retenues par une vanne (54) (166 au plan du Génie), puis un pont aqueduc étroit , et susceptible de permettre des fuites d'eau. Il faut dire que la dernière administration l'a fait reconstruire à neuf et sur des dimensions plus larges. Autrefois , l'eau ne pouvait entrer dans l'avant-fossé qui alimente l'écluse 54 , sans traverser la branche droite de l'écluse 53. Depuis un an le génie a fait couper le bâtardeau qui empêchait la communication entre le canal des Stations et l'avant-fossé : il a rendu un service à la ville. Toujours est-il que l'entrée des eaux peut facilement être obstruée par les vases , les herbes , etc.

Les eaux de la Moyenne-Deûle arrivant à Lille se répandent dans les fossés du front de la porte de la Barre ; elles forment là comme un vaste marais dont certaines parties forment des culs-de-sac qui s'envasent très-facilement. Dans ce fossé marécageux, trois portes sont ouvertes aux eaux ; la première (7), grande et située vis-à-vis le courant de la Deûle, donne passage aux bateaux ; elle reçoit la plus belle eau, qui, sans entrer dans la ville, traverse l'esplanade à l'extrémité de laquelle elle sort des murs (9) pour aller au sas St.-André ; la deuxième entrée (11), plus reculée dans le fossé et plus petite, reçoit encore assez facilement les eaux qui ne sont pas prises pour les besoins de la navigation. La troisième entrée (20), enfin, est dans les conditions les plus défavorables : elle est à l'extrémité du fossé qui se termine en un cul-de-sac dans lequel s'amassent les vases, plus petite que les autres, séparée d'elles par la saillie d'un bastion qui contrarie le mouvement des eaux, garnie, pour clôturer l'hôpital militaire, d'une grille qui arrête les herbes, et, plus bas, d'une autre grille formée de pièces de bois très-larges et ne laissant entr'elles que des intervalles étroits ; il serait urgent de remplacer immédiatement cette clôture, d'ailleurs en fort mauvais état, par une grille en fer. La troisième entrée réunit donc les conditions les plus fâcheuses, et cependant c'est elle qui devrait recevoir la plus grande quantité d'eau ; car elle alimente les canaux qui sont les plus divisés, les plus longs, et qui parcourent les quartiers les plus peuplés et les plus industriels de la ville.

Enfin les eaux du Béquerel, retenues à une certaine hauteur par un barrage (61), pénètrent, par un orifice étroit, dans un long aqueduc qui passe sous les ponts de la porte de Fives. Cette entrée est très-susceptible de s'envaser. La dernière administration l'a fait complètement curer.

Le cours de l'eau, si pénible par la difficulté des entrées, est encore gêné par *les barrages nécessités par les différences de niveau* : ces barrages arrêtent les herbes, la paille et la vase, etc.

Bientôt le lit du canal est encombré, l'eau ne passe plus du tout. A leur origine toutes les eaux de Lille sont barrées, puisque la Haute-Deûle ne peut, sans cela, conserver son niveau. Le canal des Hibernois et les fossés de la citadelle ont également des retenues. Nous n'avons plus à nous occuper de ces points déjà indiqués; mais, outre les barrages d'origine, les canaux de Lille en ont encore d'autres dans leur cours et à leur terminaison. Ainsi, *dans leur cours*, le canal des Hibernois, qui est plus élevé que Moyenne-Deûle, a des poutrelles au Pont-Bruyant (58). La Riviérette qui naît du canal des Hibernois a une vanne à sa naissance (60); le Béquereel, qui a un niveau particulier, a une vanne dans la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons (64). A leur *terminaison* tous les canaux ont un barrage, car, sans cela, la Moyenne-Deûle prendrait le niveau de la Basse-Deûle; ainsi, le canal de navigation a un sas (10), le canal du Cirque un moulin (19), et le canal des Sœurs-Noires, qui est l'aboutissant de tous les autres, a des poutrelles dans son embranchement des Vieux-Hommes (52), un moulin au-delà de l'abreuvoir St.-Jacques (39), des poutrelles au Pont-à-Cocardes (42). On sent facilement quelle quantité de vase doit s'amonceler dans de parcs canaux.

Le courant des canaux de Lille, déjà si faible à cause de la petite quantité d'eau qui arrive sur Lille, de la facilité de la détourner, de la difficulté des entrées, à cause enfin de tous les barrages que nous venons d'énumérer, est rendu plus faible encore par la *multiplicité des canaux et leur mauvaise conformation*. Ces canaux, formés par les anciens cours d'eau du pays, par les enceintes successives de la ville plusieurs fois agrandie, et par les branches que la nécessité a fait creuser, sont extrêmement nombreux; ils sont sinueux; mille constructions inégales s'avancent au milieu d'eux; ils présentent des branches de jonction à angle droit dans lesquelles l'eau n'a plus de courant, tel est le canal de Rihour; ils forment des impasses plus ou moins longs, comme le canal des Vieux-Hommes et celui du Pont-de-

Flandre, barrés en terminaison, d'autres barrés en origine, comme celui des Célestines, etc. Enfin, tout ce qui peut gêner la circulation de l'eau y a été comme accumulé à plaisir : aussi quelques-uns sont de véritables cloaques.

Nous n'avons pas tout fait connaître : il est encore des inconvénients à signaler, car je pense qu'il n'y a pas de ville au monde où s'accumulent autant d'obstacles au cours des eaux. C'est un modèle à étudier. *La position des moulins* contribue à rendre horriblement malsains les canaux de la plus grande partie de la ville. Toutes les eaux de Lille doivent sortir par les coursiers des deux moulins intérieurs ; eh ! bien, ils sont tellement placés que toute l'eau ne sert qu'à balayer un seul canal, tous les autres restent presque stagnans. Le moulin Saint-Pierre (19) est placé à l'extrémité d'un canal court, droit, large, sans embranchement (celui du Cirque ne le gêne pas), dont l'entrée est la plus accessible à l'eau, et, de plus, il a deux roues d'un diamètre considérable. Le moulin du Château (39) est placé à l'extrémité de canaux qui reçoivent l'eau par une entrée peu accessible : ils sont très-longs, divisés en une multitude de branches, étroits, pleins d'obstacles, envasés, et le moulin qu'ils font tourner n'a plus actuellement qu'une seule roue. Il résulte de là que le moulin Saint-Pierre, avec ses deux larges coursiers, attire tout à lui ; il fait une énorme consommation ; il absorbe l'eau qui entre par un courant très-rapide dans son canal, et fait encore refluer par les branches de jonction l'eau qui se rendait au second moulin.

Le courant étant presque nul dans les canaux qui se rendent au moulin du Château, la vase s'y accumule de plus en plus et devient un nouvel obstacle au renouvellement de l'eau. Ainsi les eaux sont presque par-tout stagnantes et fétides.

Toutes les causes semblent donc réunies pour rendre malsains les plus nombreux canaux de la ville de Lille : la rivière est peu courante, la ligne de navigation est extérieure ; les eaux sont très-facilement détournées ; les portes d'eau sont très-petites et

d'un accès difficile ; les barrages sont multipliés ; les canaux nombreux , divisés , forment des culs-de-sac et ont des branches de jonction à angle droit ; les moulins sont très-mal placés ; celui qui est la terminaison du canal le plus court , dont l'entrée est la plus facile , a deux roues d'un grand diamètre ; il attire à lui toutes les eaux ; celui qui se trouve à la fin des canaux les plus longs , les plus tortueux , les plus divisés , n'a qu'une seule roue ; il ne peut lutter contre le premier ; l'eau passe à peine dans les canaux qui l'alimentent ; la vase s'y accumule de plus en plus et empêche , à son tour , les eaux d'y pénétrer.

De l'envasement des canaux.

La vase est tellement amoncelée dans les canaux de Lille qu'il y a beaucoup d'endroits où elle n'est recouverte que de quelques pouces d'eau. Les bateaux à fond plat , et tirant par conséquent très-peu d'eau , touchent à chaque instant la vase ; il faut surmonter de très-grands obstacles pour avancer , l'aviron dont on se sert pour les pousser s'enfonce de plusieurs pieds dans une boue fétide , et l'on voit sortir autour de lui de nombreux bouillons noirs formés par les gaz qu'ont produit les matières fermentescibles déposées en couches épaisses. Ces bouillons , pleins de gaz délétères , se forment seuls lorsque l'eau devient tout-à-fait stagnante et que la température est chaude. En se formant , ils élèvent avec eux une portion ténue de la vase qui vient former une pellicule au-dessus des eaux et leur donne un aspect rebutant. La vase et les eaux sont littéralement noires comme l'encre.

Nul doute que les causes qui contrarient le courant de nos canaux ne soient les causes premières qui forcent toutes les parties terreuses à se déposer en si énorme quantité ; mais il est d'autres circonstances qui contribuent à augmenter ces dépôts insalubres : les immondices y tombent de toutes parts ; elles forment des amas tels qu'ils interceptent complètement le faible courant qui existait encore.

Ces immondices , qui arrivent dans les canaux , proviennent de différentes sources : la ville , bâtie sur un sol marécageux , a des rues naturellement boueuses , et malheureusement elles sont assez généralement mal balayées ; des pluies fréquentes les lavent et entraînent toutes les saletés dans les canaux ; les égoûts vont tous y jeter aussi les impuretés qu'ils charient ; les manufactures nombreuses qui les bordent , sur-tout les teintureries , y déversent une grande quantité de résidus ; beaucoup de latrines n'ont point d'autres réservoirs ; enfin , les personnes qui habitent les maisons qui les touchent y jettent sans cesse des ordures de toutes espèces ; on va jusqu'à y déposer des amas de décombres. On doit le dire : la police ne fait pas exécuter les réglemens.

J'ai signalé les causes qui rendent nos canaux si insalubres ; je dois maintenant chercher les moyens de les assainir. On voit , par l'exposé que j'ai fait , que ce n'est pas chose facile ; pourtant il faut , de toute nécessité , y parvenir.

Moyens d'assainir les canaux de Lille.

Les circonstances que j'ai fait connaître amènent deux faits principaux : la stagnation des eaux et l'envasement des canaux qui augmente la stagnation et la rend plus pernicieuse. Ces deux faits nous indiquent les conditions que nous devons remplir : enlever les vases et empêcher la stagnation des eaux.

Moyens d'enlever les vases. Selon nous , la première chose à faire est d'enlever la vase des canaux. Vainement on favoriserait l'entrée des eaux à Lille , on chercherait à améliorer leur distribution ; nécessairement on n'obtiendrait rien , si les chemins qu'elles doivent parcourir sont obstrués. Si des amas de fange formaient par-tout des digues , on verrait , comme aujourd'hui , une nappe mince et sale étendue sur un lit sale , on verrait assez d'eau pour imbiber les ordures et empêcher que , par desséchement , elles cessent d'être infectes et délétères. La nécessité de curer les réceptacles de toutes les ordures de Lille n'est point

contestée, elle est trop évidente ; mais les moyens connus pour arriver au résultat sont si imparfaits, si dispendieux et si peu efficaces, qu'on hésite toujours à les employer. Je vais énumérer ceux qui ont été employés ou proposés, je dirai ensuite quel procédé devrait, à mon avis, être mis en usage.

Curage ancien. Nous avons vu plusieurs fois curer en grand les canaux de Lille. Voici comme on s'y prenait : on les mettait à sec, chose facile ; on y faisait descendre un nombre considérable d'ouvriers qui, avec des pelles, des seaux, des mannes, des bronnettes, etc., enlevaient la vase et la portaient, en la faisant passer de main en main, sur la voie publique. Pour y arriver, comme les canaux n'ont point de quais et sont bordés de maisons, comme en beaucoup d'endroits ils sont couverts de voûte, comme les maisons particulières refusaient de donner passage à cette fange pestilentielle, il fallait gagner quelques rares issues que possède la ville ; il fallait atteindre les ponts distans les uns des autres et quelquefois impraticables, parce que des maisons sont construites sur leurs bords ; il fallait souvent enlever les mannes au treuil ; bref, il fallait que cette boue fit beaucoup de chemin, qu'elle passât en beaucoup de mains ; quand elle arrivait au terme du voyage, les paniers ou seaux contenaient à peine la moitié de ce qu'ils avaient reçu. Le travail ne produisait presque pas d'effet ; il devenait extrêmement dispendieux, tant à cause de la main-d'œuvre que des ustensiles qu'il fallait se procurer et qu'on dégradait promptement.

Là, cependant, est le moindre inconvénient : arrivée sur la voie publique, la boue y est déposée et y demeure plus ou moins long-temps ; toutes les parties liquides s'étendent au loin et cachent le pavé ; on charge ensuite dans des tombereaux mal joints ce qu'on a pu retenir, et on va le répandre par ce moyen dans toute la ville ; il semble qu'on ait mis les canaux dans les rues. Bientôt toute cette matière délayée retourne dans les égoûts et de là dans les canaux, de sorte que l'extraction des immon-

dices paraît n'avoir été faite que pour en distiller les miasmes : la population en a respiré l'essence et le *caput mortuum* va reprendre sa place, comme un cadavre qu'on aurait exhumé pour infecter les vivans.

Ajoutez à cela qu'on interrompait la navigation et le travail des moulins, et qu'on mettait à sec tous les canaux de Lille en même temps.

Tel est le mode du curage ancien : il est dispendieux parce que le travail d'extraction est long et imparfait et qu'il faut ensuite payer le transport par voiture ; il est peu efficace, parce qu'une partie de la vase retourne aux lieux d'où on l'a extraite ; il est enfin et sur-tout extrêmement incommode et insalubre.

En 1830 et 1831, l'administration municipale, forcée de former des ateliers de charité, n'eut rien de mieux à faire que d'entreprendre le curage de quelques-uns de ses canaux ; mais le procédé qu'elle employa n'eut pas d'inconvéniens notables, parce qu'elle fit déblayer les parties supérieures de deux canaux (le Béquerel et le canal des Hibernois), et un canal extérieur (avant-fossé qui amène à Lille l'eau du canal des Stations), de sorte qu'une partie des vases était directement conduite hors des murs ; pour l'autre partie, on fit connaître aux cultivateurs que c'était un bon engrais, et on les invita à s'en charger. Elle fut donc emportée sans frais par des gens intéressés à la garder, et ne traversa que quelques rues. Alors la majeure partie des inconvéniens disparut ; personne ne se plaignit ; mais il faut convenir qu'on ne serait pas aussi heureux dans tous les cas. Ce mode ne serait d'ailleurs pas praticable sur tous les points, parce que les cultivateurs peuvent laisser la vase quelque temps sur la voie publique, et qu'il n'y a point par-tout des lieux où elle puisse être laissée en dépôt. Nous pensons donc que peut-être l'ancien procédé resterait applicable à quelques portions de canaux, mais non à tous, et encore on peut trouver mieux que ce procédé, même lorsqu'il se trouve dans les circonstances les plus favorables.

CURAGE A LA DRAGUE. — La méthode dont on a fait usage pour nettoyer les canaux de Lille est si repoussante, qu'on s'est efforcé de l'employer le moins souvent possible. On a tâché d'y suppléer en faisant un curage à la drague. Des hommes, armés de cet instrument, tirent lentement et péniblement la vase qu'ils vont chercher au fond de l'eau, ils la déposent toute ruisselante dans leur bateau, puis la transportent en emportant autant d'eau que de boue; mais comme les canaux sont barrés à l'extrémité par laquelle ils doivent sortir, ils sont forcés de transborder leur charge : ils la jettent avec une pelle dans un bac qu'on appelle *glissoire* et qui la fait couler dans un bateau placé dans le canal inférieur. Le temps se perd, la main-d'œuvre double, une partie de la vase jetée à la pelle retombe dans le canal et l'encombre, un nombre double de bateaux est nécessaire. Tout cela fait qu'on dépense beaucoup et qu'on ne produit presque rien. Le curage à la drague est vraiment insignifiant; tout ce qu'on peut faire par ce moyen c'est d'aller ouvrir passage à l'eau quand il y a obstacle complet à son cours.

CHASSES. — Frappé de l'état des canaux et de l'inefficacité des moyens employés pour les nettoyer, le capitaine du génie Desgraimont (aujourd'hui commandant) proposa de faire des chasses pour balayer tout ce qui peut obstruer le cours des eaux. Il a exposé ses vues dans un mémoire très-bien fait et accompagné d'un plan; il a calculé les dépenses, et le chiffre obtenu a arrêté l'exécution. Pour faire des chasses régulières il faut acheter les moulins, ou au moins l'un d'eux; il faut construire des écluses assez nombreuses en raison de la longueur des canaux. L'auteur du projet en évalue la dépense à 63,000 francs. Tout n'est pas compté, tout est calculé au plus bas, et les moulins, qui alors avaient une petite valeur, en ont actuellement une très-grande, à cause de la puissance qu'ils ont acquise et des bâtimens qu'on a construits. La dépense doit donc dépasser de beaucoup celle qui est portée au devis.

La ville est actuellement dans l'impossibilité de faire une pareille dépense ; mais le pourrait-elle , devrait-elle la faire ? Je ne le crois pas , car on n'atteindrait pas le but. Il me semble démontré que nos canaux sont trop longs , trop multipliés , trop sinueux , trop garnis d'anfractuosités , pour que les chûtes d'eau conservent la puissance nécessaire pour enlever les vases. Il est de toute impossibilité que le petit nombre d'écluses de chasse proposées puissent agir efficacement. Un plus grand nombre ferait monter la dépense à un taux excessif ; ce seraient des chasses qui , par l'intérêt seul de l'argent , coûteraient beaucoup plus cher qu'un bon curage.

Mais quelque multipliées qu'elles soient jamais , elles ne parviendraient pas à enlever la vase dans mille recoins divers ; la portion qui serait frappée par l'eau , au moment où celle-ci s'échappe avec violence , irait se porter plus loin et se déposer sous une eau plus tranquille ou dans un abri inaccessible au courant. On ne ferait donc qu'agiter la fange et la pousser d'un endroit dans un autre , en lui faisant exhaler les gaz méphitiques qu'elle renferme.

Nous avons sous les yeux un canal qui peut facilement avoir des chasses et qui ne s'encombre pas moins. L'embranchement de la Basse-Deûle , qui forme notre port , est court , presque absolument droit , contenu dans des murailles bien unies ; il reçoit à son extrémité les eaux des deux moulins , c'est-à-dire toutes les eaux de la ville , il est dans les circonstances les plus favorables , et pourtant quelques années suffisent pour exhausser tellement son lit , que les grands bateaux y naviguent avec peine. Il y a quelques années , il a été curé , aujourd'hui il est encore presque impraticable aux bateaux d'un fort tirage.

On doit convenir que les eaux des moulins arrivent dans le port de la Basse-Deûle quand il est plein d'eau ; on doit confesser , par conséquent , que le courant , produit par la chute des moulins , a moins de puissance , mais nous l'avons vu agir quand la Basse-Deûle était à sec. Quel effet produisait-il ? Aucun ! La force d'im-

pulsion des eaux était amortie après avoir agi dans un espace de quelques toises.

Je crois donc qu'on ne doit pas compter sur l'effet des chasses pour nettoyer les canaux de Lille. Le projet dont nous parlons a été conçu lorsqu'on établissait à grands frais un vaste bassin à Dunkerque, pour enlever les sables qui ferment l'entrée du port, en lâchant les eaux à marée basse. Aujourd'hui qu'on connaît les résultats, on ne sera pas tenté d'employer un moyen semblable.

PROPOSITION. — Puisque les moyens indiqués ne peuvent remplir le but, il faut chercher une combinaison qui enfin produise les résultats désirés. Il faut tâcher de résoudre le problème difficile qui nous est donné.

Les conditions à remplir sont nombreuses ; il n'est pas aisé de satisfaire à toutes à la fois.

Il faut curer les canaux complètement, enlever la vase jusqu'au fond vif, car moins on enlève de vase, plus celle qui reste amène vite une obstruction.

Il faut les curer économiquement, il faut dépenser le moins possible, tant pour l'extraction de la vase que pour son transport ; car si la dépense est considérable elle sera au-dessus des ressources de la ville. D'ailleurs plus le travail sera à bon marché, plus on pourra faire de travail, plus on obtiendra d'avantages.

Il faut curer sans couvrir la voie publique d'une fange liquide et infecte, car il en résulterait une grande insalubrité, une incommodité horrible et un travail imparfait, puisque cette fange retournerait dans les canaux d'où elle a été extraite ; ce qui ferait que le travail, en même temps qu'il aurait été insalubre et incommode, ne serait ni parfait ni économique.

Enfin, il faut curer sans mettre tous les canaux à sec en même temps, car on interromprait la navigation, on entraverait le travail des moulins et on créerait pour la ville, en mettant à nu une si grande surface de boue, une nouvelle source d'insalubrité.

Voilà les données du problème fournies. Cherchons la solution.

Pour faire une extraction aussi complète qu'on le désire, pour l'obtenir facile et prompte et par conséquent économique, pour trouver un transport peu coûteux, pour éviter enfin de déposer et de répandre dans les rues les ordures extraites, un moyen simple se présente naturellement : conduire des bateaux plus ou moins nombreux au lieu qu'on veut curer, mettre les canaux à sec et faire échouer ainsi les bateaux, les remplir de toute la vase qui les entoure, faire revenir les eaux et conduire, au dépôt, les bateaux remis à flot.

Enfin, pour ne point mettre tous les canaux à sec en même temps, ne point entraver la navigation ni la marche des moulins, il faut trouver un système de barrage tellement combiné qu'il satisfasse à ces conditions. Cela est d'autant plus essentiel que, d'après le mode proposé et les manœuvres d'eau qu'il nécessiterait, les pertes de temps seraient infinies, s'il fallait manœuvrer toutes les eaux de Lille à la fois.

Voilà l'idée sommaire du moyen que j'adopte : il est évident qu'il a sur le curage à la drague des avantages immenses : l'extraction est incomparablement plus facile d'abord, et ensuite plus productive, puisqu'on enlève une vase égoutée et non délayée dans une grande quantité d'eau. Il a sur le curage ancien des avantages non moins grands : l'extraction est beaucoup plus prompte, les ustensils moins nombreux, aucune partie de la voie publique n'est salie, aucune portion de vase ne retourne dans le lit des canaux, le transport se fait par eau, et coûte par conséquent beaucoup moins cher. Le moyen proposé cependant n'est rien en lui-même, et on ne peut le juger tant qu'on n'a pas étudié et surmonté les difficultés de l'exécution.

Abordons les.

Elles sont de trois ordres :

Elles sont relatives à l'extraction, aux transports et aux barrages.

EXTRACTION. — La plus grande difficulté de l'extraction gît dans

le nombre de bateaux qu'il est nécessaire de se procurer, afin de ne point faire une manœuvre d'eau lorsque quelques mètres cubes sont enlevés ; mais qu'on fasse attention que la ville possède un certain nombre de bateaux, que dans notre système complet, il ne sera plus nécessaire d'avoir un nombre double de bateaux pour un travail simple, parce qu'il ne faudra plus transborder la vase : tous les bateaux seront donc disponibles. Je dirai ensuite que si les bateaux de la ville doivent être nombreux, ils pourront être employés à un autre usage que celui que nous indiquons. Ils pourront favoriser singulièrement le transport des immondices, si on adopte le système que je proposerai, et par conséquent diminuer les frais du balayage public. Ajoutez que les riverains sont si incommodés par les canaux, qu'ils feront tout ce qu'ils pourront pour en faciliter le curage ; un grand nombre possède des bateaux qu'ils emploieraient nécessairement à un travail dont ils profiteraient principalement et les premiers ; ils engageraient leurs amis, dont les propriétés bordent d'autres canaux, à livrer les bateaux qu'ils possèdent, à la charge de prêter les leurs quand l'exigerait l'intérêt des premiers prêteurs. Qu'on soit bien certain que si demain on affichait un avis annonçant que la ville ferait curer tel canal, celui du cirque, par exemple, si on réunissait vingt, trente, cent bateaux peut-être, on les réunirait : on les prêterait comme on prête les seaux dans un incendie ; on les marquerait d'un numéro qu'on porterait sur un registre avec le nom du propriétaire, et, avec la surveillance de l'agent de la ville, aucune perte ne pourrait avoir lieu.

Il est d'autres ressources encore que celles que fournirait la ville. Les cultivateurs qui ont des barques à leur disposition ne manqueraient pas d'arriver aux jours indiqués, pour les charger d'un engrais précieux : il est des faits précis sur lesquels je me fonde pour émettre cette pensée. D'abord j'ai fait l'expérience que la vase de nos canaux est singulièrement fertilisante : en 1830, le jardin botanique fut agrandi, la portion du terrain

qu'on y incorpora était entièrement formée de décombres ; on en enleva une partie et on remplaça la portion manquante par la vase qu'on puisa dans le canal : toutes les plantes qu'on plaça dans ce sol artificiel végétèrent avec une vigueur inaccoutumée et qui frappa tous ceux qui fréquentent l'établissement. D'autres faits prouvent que cette expérience n'a point été faite par nous seuls. Lorsque la municipalité de 1830 fit curer les canaux pour donner du pain aux ouvriers sans travail, elle jugea qu'il valait mieux employer les faibles sommes qu'elle avait à sa disposition en salaires qu'en frais de transport ; c'était accorder plus de secours et obtenir plus de travail utile pour la ville. Elle publia en conséquence un avis qui prévenait les cultivateurs qu'on délivrerait *gratis* les vases extraites des canaux à ceux qui se feraient inscrire à la mairie. Tout ce que put fournir le curage du Béquerel et du canal des Hibernois fut enlevé avec empressement par *chariots* et en partie conduit, à notre connaissance, à *plus d'une lieue* de la ville. Quand il s'agit de curer l'avant-fossé qui amène l'eau au canal des Hibernois, on ne prit pas la peine de donner un avis ; on avait la faculté de répandre la vase sur le glais, on l'y étendit en effet ; mais on vint l'y enlever promptement. Si donc on vient prendre, par chariots, la terre féconde à laquelle se mêle tant de débris de végétaux et d'animaux dans les canaux d'une grande ville, à plus forte raison viendra-t-on la prendre par bateaux.

D'autres preuves viennent encore à l'appui de cette pensée : nous savons d'une manière positive qu'on vend les vases extraites par les dragueurs. Ensuite, l'entrepreneur du balayage de Lille, que fait-il autre chose que de vendre des boues ? Il jette dans les rues des fumiers qu'il achète et qui proviennent surtout de la caserne de cavalerie ; il les répand dans les rues, et s'en sert comme d'une éponge, pour les nettoyer de la boue qui les couvre. Or, d'après les calculs qui ont été faits par M. Dambricourt, le bénéfice qu'il réalise sur les fumiers suffit pour l'indemniser

de tous les frais de l'entreprise. Enfin, il est connu qu'on vient draguer dans le port de la Basse-Deûle, à l'effet seulement de se procurer la vase ; on y vient (malgré que la lenteur de l'opération la rende dispendieuse) parce qu'on peut sortir librement de ce port.

La seule chose qu'il y ait donc à faire pour que les bateaux étrangers arrivent, c'est de leur faciliter les moyens de se rendre directement sur le lieu de l'extraction ; et si l'extraction était facile, peut-être les propriétaires de bateaux consentiraient à l'opérer eux-mêmes ; on pourrait, je le pense, arriver à ce point, qu'on économiserait et le transport et la main-d'œuvre du premier enlèvement.

Depuis que j'ai conçu le plan de curer les canaux par le moyen que je viens d'exposer, j'ai su qu'autrefois un habitant de Lille, nommé Delemer, avait écrit un mémoire que possède le génie militaire, dans lequel il proposait d'enlever la vase des canaux en remplissant des bateaux qu'on aurait fait échouer, puis en la déposant sur tous les puisards des riverains : ces puisards auraient été garnis de planches et la vase dont ils auraient été chargés aurait été enlevée lorsque les eaux seraient revenues. Ainsi conçu, le projet n'est guère susceptible d'être mis à exécution ; car si on opère sur tous les canaux en même temps, on ne mettra jamais aucune partie en bon état, et si on dépose les vases sur les puisards, il y aura double main-d'œuvre, puisqu'il faudra déposer la vase sur les puisards, puis la mettre dans les bateaux. De plus on rencontrera l'inconvénient qu'on éprouve en déposant la vase sur la voie publique, une partie s'écoulera dans les canaux. Cependant, M. Desgraimont, quoiqu'il eût présenté le projet de faire des chasses, semble être revenu à l'idée de curer par le moyen dont il s'agit ici et qui semble le plus rationnel. Il adopta ce procédé, même dans des circonstances peu favorables ; nous devons donc avoir la confiance que, lorsque les dispositions auraient été mieux calculées, il l'aurait admis plus certainement.

Ce n'est pas qu'en certains cas on ne puisse adopter l'idée de dépôts provisoires ; ils peuvent quelquefois concourir à rendre plus parfait le mode que nous engageons à suivre. Notre honorable collègue, M. Bocquet, s'est déjà servi de ce moyen pour enlever la boue au-dessous de la voûte des Ponts-de-Comines. Il a obtenu d'un riverain l'autorisation d'en emplir sa cave : puis, les eaux étant revenues, il a fait enlever par bateaux tout ce qu'il avait retiré du canal. Voilà une première expérience en faveur de notre système, qui a complètement réussi, bien qu'elle ne soit pas faite dans les circonstances aussi heureuses que celles dans lesquelles nous voudrions opérer. Cette expérience prouve qu'en certains cas on pourrait profiter des lieux de dépôts qui bordent nos cours d'eau, lorsqu'ils seraient convenablement disposés. Si on pouvait disposer de haquets nombreux, c'est alors, surtout, qu'on pourrait faire des dépôts sur les puisards. Il ne serait peut-être pas surprenant qu'on ne vînt à utiliser, pour cet objet, les tonneaux nombreux que possèdent tous les cultivateurs des environs de Lille. Les immondices des canaux contiennent assez de substances fermentescibles et fécondantes pour qu'on finisse par les rechercher beaucoup.

Nous croyons donc, en définitive, qu'on trouvera facilement le moyen de charger la vase des canaux lorsqu'on les mettra à sec ; nous croyons même qu'on évitera à la ville les frais de transport et même, dans certaines circonstances, les frais d'extraction. Nous pensons que si elle était forcée de faire exécuter le transport et l'extraction, elle trouverait une forte indemnité dans la vente qu'elle ferait faire de la vase jetée dans son dépôt de la porte Saint-André, dit Sainte-Hélène. Pour arriver à ce résultat, il faut non-seulement que l'extraction soit facile, mais encore que le transport le soit aussi.

TRANSPORT. — Le transport par eau, tel qu'il résulte du système de curage proposé, serait fort facile et fort économique si les bateaux pouvaient se rendre directement des canaux intérieurs de la ville

au dépôt extérieur dit Sainte-Hélène. Malheureusement les batardeaux qui maintiennent les niveaux de la Moyenne-Deûle empêchent d'arriver librement dans le port de la Basse-Deûle et comme nous l'avons dit, on est forcé de transborder actuellement la vase enlevée à la drague. Cette circonstance exige d'abord un nombre de bateaux plus grand et augmente nécessairement les frais de curage. Voici un fait qui prouve jusqu'à quel point le transbordement rend le curage onéreux à la ville. Elle a payé 20 et 25 sous par bateau rempli de vase par les dragueurs ; elle paie maintenant 18 sous : lorsque je voulus faire répandre de la vase sur le jardin botanique, comme il n'y avait point de transbordement à opérer, j'obtins le bateau pour 9 sous ; ce fait me semble parfaitement concluant. Aux inconvéniens du transbordement on ajoutera que, pendant cette opération, on fait retomber une grande partie de la vase dans le canal du Pont-à-Cocardes, et que les bateaux de la Deûle inférieure ne peuvent arriver dans les canaux intérieurs qu'en faisant un long détour. S'ils pouvaient entrer librement, ils viendraient coopérer au curage général, puisqu'ils viennent bien draguer dans la Basse-Deûle, malgré les difficultés de ce genre de travail.

Il faut donc, de toute nécessité, trouver un moyen de parer à tous ces inconvéniens : le moyen qui se présente à tous les esprits c'est d'établir une écluse à sas au Pont-à-Cocardes, à la place du barrage en poutrelles qui y est placé. Ce moyen répondrait à tous les besoins ; mais ce n'est rien que de le présenter : au premier aspect il paraît assez dispendieux pour qu'on puisse croire qu'il ne pourra être adopté. Ce qu'il y a d'important c'est de démontrer que la dépense ne serait pas aussi considérable qu'on le présume d'abord. Or, la démonstration ne sera pas difficile pour celui qui a visité les lieux. La dépense se bornera aux seules portes du sas : le Pont-à-Cocardes, bâti solidement, suffisamment large, peut former lui-même le bassin. Voilà donc les constructions en maçonnerie dans un sol vaseux rendues inutiles ; voilà la presque totalité

des dépenses évitée. Tout se borne à la construction des portes d'un sas rétréci ; car il ne doit admettre que des batelets.

J'ajouterai une considération : la ville de Lille a obtenu une somme de 10,000 francs du Gouvernement pour contribuer à faire des constructions pendant l'année 1832. La ville paraît avoir abandonné le projet de construction d'une école ; si elle faisait exécuter l'écluse cette année, elle pourrait mettre le tiers des frais à la charge du Gouvernement.

Une question se présente : la ville aura-t-elle l'autorisation d'établir l'écluse proposée ? les moulins ne s'y opposeront-ils pas ? Nous demeurons convaincus que lorsque les droits de la ville sur ses eaux seront établis, nul ne pourra avoir la prétention de la contrarier dans ses projets d'amélioration. D'ailleurs les moulins n'éprouvent aucune perte, puisque les bateaux qui veulent entrer dans la Moyenne-Deûle peuvent se présenter au sas Saint-André ; si donc ils ont le droit de faire une consommation d'eau, comment les moulins pourraient-ils les forcer à faire la consommation au sas Saint-André plutôt qu'à celui du Pont-à-Cocardes ? Loin de le vouloir, ils auraient un intérêt à demander qu'ils se présentassent au Pont-à-Cocardes, car le sas y étant infiniment plus petit, la perte d'eau sera véritablement insensible. D'ailleurs, si un moulin élevait des prétentions, ce ne pourrait être que celui de Saint-Pierre. Le moulin du Château est trop intéressé à favoriser une construction qui aurait pour but de rendre possible le curage des canaux qui l'alimentent. Loin de s'y opposer, il ferait facilement la concession de la petite portion d'eau qui serait nécessaire et qu'on pourrait aisément calculer ; il la ferait certainement cette concession, puisqu'il en résulterait pour lui qu'il serait mis en état de consommer l'eau qui lui appartient, c'est-à-dire, la moitié de celle qui passe à Lille.

La possibilité de l'établissement d'un sas au Pont-à-Cocardes ne pourrait donc être douteuse. Quant à son utilité, elle est parfaitement démontrée. Ce moyen peut seul rendre possible un bon

système de curage. Le sas n'aurait pas seulement cet avantage ; il rendrait moins stagnant le canal du Pont-de-Flandre et celui des Célestines , qui sont séparés actuellement par les poutrelles du Pont-à-Cocardes, et dont les eaux sont complètement dormantes : il permettrait aux propriétaires de faire porter, par bateaux, les marchandises qui arrivent dans le port de la Basse-Deûle, et diminuerait ainsi les inconvéniens d'une ligne de navigation extérieure. De plus, cette libre communication entre la Basse-Deûle et les canaux intérieurs faciliterait l'enlèvement des immondices, et, par conséquent, le balayage des rues. Nous reviendrons sur ce point important. Enfin, les droits qu'on pourrait percevoir au Pont-à-Cocardes pourraient être appliqués au curage.

Nous disons donc qu'il ne sera jamais possible d'avoir un bon système de canaux sans établir un sas au Pont-à-Cocardes; nous disons que cet établissement est fort peu dispendieux, sur-tout en ce moment que le Gouvernement a accordé des fonds aux villes qui font exécuter des travaux d'utilité publique.

Le sas étant établi, rien n'est plus facile et moins coûteux que le transport de toutes les matières extraites des canaux.

Il ne nous reste plus qu'à chercher le moyen de mettre facilement à sec chaque portion de canal et de lui rendre les eaux à volonté.

BARRAGES. — Pour parvenir à curer chaque portion de canal, il faut exécuter des barrages temporaires. Ici est le point réel de la difficulté. Le travail nécessité par le eurage de chaque portion de canaux pouvant être plus ou moins long, il faut que les barrages soient disposés de façon qu'on n'interrompe pas la navigation et qu'on ne force pas les moulins à chômer. Les barrages devant être assez multipliés, il ne faut pas que leur établissement soit dispendieux; cependant il faut qu'ils soient garnis d'une écluse, puisqu'il sera nécessaire de remettre les bateaux à flots plusieurs fois et de les faire sortir; il ne sera guère possible en effet d'enlever toute la vase d'un canal en une seule fois.

J'aborde d'abord la question financière, car c'est la plus importante. Je pose premièrement en principe qu'on ne peut songer à établir des batardeaux construits en maçonnerie et garnis d'écluses; nous tomberions dans un des inconvénients reprochés au système des chasses; nous n'aurions point à acquérir un moulin et nous n'aurions point à craindre que le curage fût imparfait; mais les frais de construction des batardeaux seraient assez élevés pour qu'il n'y eût point d'économie dans le mode proposé.

Heureusement la dépense dont il s'agit peut être évitée : les constructions en pierre ne sont point à faire, elles sont faites, ou au moins elles peuvent être remplacées par des constructions existantes. A quoi servent les batardeaux dont il s'agit? 1.^o à diminuer la largeur du canal pour que l'écluse soit moins large et par suite plus économique et d'une manœuvre plus facile; 2.^o à fournir à l'écluse un point d'appui solide, capable de l'empêcher d'être entraînée par la colonne d'eau qu'elle arrête et qui pèse sur elle. Or, sur nos canaux sont jetés un grand nombre de ponts en pierre; ils ont une arche unique et étroite; ils peuvent donc satisfaire aux conditions exigées; ils permettront un barrage facile et solide.

Il s'agit seulement de savoir si nous trouverons des ponts convenables dans tous les points nécessaires, et si ces ponts sont libres et dégagés sur leur face en amont pour les barrages supérieurs et sur leur face en aval pour les barrages inférieurs; car, dans ces deux cas, les eaux faisant un effort contraire, il faut que les barrages offrent une résistance contraire. Or, les diverses inspections que j'ai faites m'ont prouvé qu'on peut trouver tout ce dont on a besoin; mais pour juger si véritablement nous trouvons faites les constructions indispensables, il faut développer quel serait notre système de barrage : nous allons l'indiquer et déterminer les points où il est utile d'arrêter l'eau; nous ferons connaître ensuite les moyens qui nous sont donnés pour y parvenir.

D'abord il est nécessaire de pouvoir fermer toutes les entrées des canaux de la ville, afin de pouvoir les mettre à sec sans interrompre la navigation extérieure. Cela est chose extrêmement facile; chacune des entrées d'eau est garnie de rainures propres à recevoir divers ordres de poutrelles, d'une battée pour mettre des portes, enfin d'une rainure pour faire glisser une vanne. On a donc toutes facilités. De plus, on peut arrêter l'eau qui vient par la grille Sainte-Catherine (11) successivement aux ponts de la rue de l'Arc (12), de la rue de la Baignerie (13) et de la rue des Bouchers (14). Si on ne veut pas barrer à l'entrée de l'hôpital militaire (20), on peut le faire dans la cour de l'hôpital, sous la voûte de l'hôpital, à sa réunion avec la voûte de la rue (21); celle-ci étant plus étroite on peut barrer en amont; enfin au pont des Molfonds (22). Quant au canal des Hibernois, il a sa vanne à l'écluse 54 : on peut le barrer à l'entrée d'eau (56), au pont de la rue de la Vignette (57), et enfin il a son barrage actuel au Pont-Bruyant (58).

Les entrées étant susceptibles de se fermer toutes et séparément, il est nécessaire de disposer les barrages partiels de telle façon qu'en mettant à sec une petite portion de canal, on ne rende les autres ni vides, ni stagnans, qu'on n'empêche aucune quantité d'eau d'arriver à Lille et qu'on n'entrave point la marche des moulins. Énumérons successivement les diverses portions que nous jugeons susceptibles d'être nettoyées séparément, et le moyen de les curer.

1.^o *Depuis l'entrée de l'hôpital militaire jusqu'au pont des Molfonds* : le barrage serait en aval de ce pont (22), l'eau arriverait dans les canaux inférieurs par le canal de la rue de la Comédie, celui des Hibernois et le Béquerel.

2.^o *Depuis l'entrée ou le pont des Molfonds jusqu'au pont de la rue Neuve*. On ferait le barrage en aval de ce pont (32) et en amont de la voûte qu'on trouve à l'origine du canal de la rue de la Comédie (23). On lèverait la vanne de la Riviérette (60) pour décharger le canal des Hibernois dans le Béquerel dont

l'embouchure est inférieure au pont de la rue Neuve. Ainsi serait évitée l'inondation de la portion mise à sec et seraient alimentés les canaux inférieurs.

3.^o *Portion depuis le pont de la rue Neuve jusqu'à la réunion du canal des Ponts-de-Comines avec celui qui est la continuation de celui des Boucheries.* Barrage en amont du pont de la rue Neuve (32) et en aval de la voûte qui se trouve à la fin du canal (35) ou à l'un des ponts de Comines (33) indifféremment. Il sera nécessaire de faire une petite vanne à l'entrée de la voûte du canal St.-Clément (34). Cette vanne n'aurait que 1 m. 50 c. de largeur sur 0 m. 70 c. de hauteur. La retenue d'eau en cet endroit est excessivement facile. Lorsque ces barrages seraient faits, l'eau du canal des Hibernois s'écoulerait par le canal des Molfonds, puis celui de la Comédie. Celle du Béquerel, si peu abondante, serait retenue, soit par la vanne de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons (64), soit par les poutrelles de la porte de Fives (61); si on voulait même se débarrasser des eaux provenant de l'intérieur, il faudrait ouvrir le pont aqueduc de la porte de Fives (63).

4.^o *Canal des Poissonceaux.* Barrage en amont de la voûte, près le pont de Weppes (29), en aval de la voûte au-dessus de la jonction du canal de la Vieille-Comédie (23). Ces barrages n'interrompraient nullement la circulation de l'eau, puisque tous les canaux qui conduisent au moulin du Château reçoivent l'eau de l'entrée de l'hôpital, du canal des Hibernois et du Béquerel.

5.^o *Canal des Boucheries jusqu'à sa réunion avec celui qui vient des Ponts-de-Comines.* Barrage en amont de la voûte qui se trouve à son origine (30), en aval de la voûte qui se trouve à sa fin (31); fermer la vanne qu'on ferait au canal Saint-Clément (34). Ce petit canal serait compris avec la portion ici indiquée. Si on voulait le nettoyer séparément, fermer la vanne, barrage à l'autre extrémité. Lorsque les barrages du canal des Boucheries seraient fermés, les eaux du canal des Poissonceaux, des Molfonds, du Béquerel, des Hibernois, arrivraient au

moulin du Château par le canal des Ponts-de-Comines, etc.

6.^o *Bas-Hibernois*. Barrage en aval du pont de la rue de Béthune (59); décharge des eaux supérieures par la Riviérette (60).

7.^o *Haut-Hibernois*. Fermer l'écluse 54 et le barrage existant au pont Bruyant (58).

8.^o *Riviérette et Bas-Béquerel*. Fermer la vanne supérieure de la Riviérette (60) et celle du Marché-aux-Moutons (64); barrage inférieur.

9.^o *Haut-Béquerel*. Fermer la vanne de Fives (61) et celle de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons (64); ouvrir le pont aqueduc (63).

10.^o *Canal des Vieux-Hommes*. Barrage en amont du pont de la rue des Jardins (51). Dans ce canal on aurait l'avantage de pouvoir porter les vases hors des murs de la place.

11.^o *Canal du Pont-de-Flandre*. Barrage en amont du pont de la brasserie de la rue des Tours (40), ou au Pont-de-Flandre lui-même (41), si on veut faire le curage partiellement.

12.^o *Canal des Sœurs-Noires et abreuvoir Saint-Jacques*. Barrage en amont du pont de la rue de Roubaix (36) ou de la rue des Fleurs (37), ou de la rue Saint-Jacques (38).

Nous sommes parvenu à opérer le curage partiel de tous les canaux qui dépendent pour ainsi dire du moulin du Château; nous l'avons fait sans nécessiter le chômage du moulin. Nous avons profité de toutes les communications qui existent entre nos canaux; et cette multitude d'embranchemens qui, jusqu'à présent, n'avait été considérée que comme un obstacle à la salubrité des canaux, nous l'avons fait concourir à rendre faciles les moyens d'assainissement. Le canal des Sœurs-Noires est l'aboutissant de tous les autres : celui qui mène les eaux directement au moulin; celui-là ne pourra être barré sans forcer le moulin à s'arrêter; mais il est évident que le propriétaire sollicitera plutôt qu'il ne contrariera le curage de ce canal qui, s'il était obstrué, l'empêcherait de recevoir une goutte d'eau. Du reste le canal sera peu encombré, parce qu'il offre deux impasses,

le canal du Pont-de-Flandre et celui des Vieux-Hommes, dans lesquels, lorsqu'ils seront nettoyés, ira naturellement se déposer la vase entraînée par les eaux; ce qui le prouve, c'est que la vase est actuellement amoncelée dans ces impasses, notamment dans celui des Vieux-Hommes, à tel point qu'il n'y a plus que quelques pouces d'eau.

13.^o *Canal de la rue de la Baignerie et de la rue de la Monnaie.* Pour le curer, il faut barrer le canal des Poissonceaux (29). Ce que nous avons dit du canal des Sœurs-Noires doit se dire de celui de la rue de la Monnaie : on ne peut le curer sans arrêter le moulin Saint-Pierre, car ce moulin est établi sur ce canal même. Cet inconvénient est peu grave, parce que le canal est court, droit, parcouru par un courant très-rapide sollicité par la vive consommation du moulin. Il résulte de là que le canal est peu susceptible de contenir beaucoup de vase. Du reste, si on voulait le curer partiellement et ne pas fermer le canal des Poissonceaux et la grille Sainte-Catherine, par lesquels doivent sortir les bateaux, au lieu de barrer ce dernier canal, on porterait le barrage en amont du Pont-de-Weppes (15), car il n'y a jamais de vase depuis ce pont jusqu'à la grille Sainte-Catherine. On pourrait ensuite porter le barrage au pont de Roubaix (16).

14.^o *Canal du Cirque.* Barrage au pont de la cour Gilson (18) et en amont du coursier de droite du moulin Saint-Pierre. En cet endroit on ne rencontre pas de pont de pierre, mais le canal est très-rétréci et les puisards en mâçonnerie donnent des points d'appui très-commodes, de sorte que le barrage serait extrêmement facile.

15.^o *Canal des Célestines.* Barrage aux deux voûtes, aux embouchures du canal dans le port de la Basse-Deûle (44 et 45).

16.^o *Canal de la citadelle.* Barrage à la voûte qui est placée près l'abreuvoir de la Basse-Deûle (47). Ce canal, du reste, n'a guère besoin d'être nettoyé, car il n'est en quelque sorte qu'un aqueduc, et il peut recevoir des chasses, soit de la citadelle, soit du canal de l'esplanade.

17.^o *Port de la Basse-Deûle.* Aucun barrage, si la Basse-Deûle est mise à sec jusqu'à Wambrechies; barrage à la porte de sortie (50) si on ne veut pas laisser la portion inférieure sans eau; celle-ci sera alors remplie par le sas Saint-André, après qu'on aura exécuté le barrage de la porte de sortie. Si on ne veut curer qu'une partie du port, il faut placer le barrage au pont des Bateliers (49) et au pont qui passe sous le marché au charbon (48). Le barrage sera en aval ou en amont de ces ponts, selon qu'on voudra remplir d'eau la partie supérieure ou inférieure du port. Pour le port de la Basse-Deûle on aura un curage bien plus commode, puisqu'on pourra y employer les énormes bateaux qui le fréquentent.

Ainsi, nous sommes parvenus à séparer les canaux de Lille en dix-sept portions, dont le curage, excepté pour les portions qui touchent aux moulins, ne gênerait aucunement le passage des eaux et la marche des usines qui emploient leur force. Nous avons de plus rencontré des points solides capables de porter un barrage et assez rétrécis pour le rendre facile.

Il s'agit de savoir maintenant comment on exécutera les barrages d'une manière économique et commode.

Exécution des barrages. Le premier moyen qui se présente c'est de jeter des poutrelles en travers des ponts où il faut entraver le cours des eaux, en ayant soin de placer les poutrelles sur la face du pont par laquelle doit arriver l'eau; la pression de celle-ci les appliquera contre la maçonnerie, ils formeront une retenue sûre. Ce moyen doit suffire dans la plupart des cas; il est exactement conforme à celui qu'on emploie habituellement, car on ne fait plus maintenant une rainure pour recevoir les poutrelles; une *battée* suffit, puisqu'elles ne sont appliquées par l'effort de l'eau que sur une seule face de la rainure. Par le procédé nouveau la manœuvre des poutrelles est bien plus simple, puisqu'il ne faut plus les lever, mais seulement les retirer par un bout. Or, ce système nous conviendrait, puisque nous avons

cherché des ponts qui eussent la face convenable tout-à-fait libre , et que nous aurions la facilité, en manœuvrant les poutrelles , de faire entrer et sortir l'eau et les bateaux dans la partie où se fait le curage.

Mais peut-être les poutrelles ne pourront pas s'appliquer assez exactement sur la maçonnerie des ponts pour retenir complètement l'eau ; les ponts étant de diverses largeurs et les largeurs étant souvent rigoureusement bornées , on serait forcé d'avoir un trop grand nombre de poutrelles. Pour obvier à ces deux inconvéniens , on pourrait fixer un châssis à battée aux endroits où l'on a décidé que doivent être faits les barrages. Mais ces châssis seraient extrêmement nombreux puisque nous avons dix-sept sections ; qu'un grand nombre de ces sections doivent être barrées aux deux extrémités , et que , de plus , elles peuvent être subdivisées. L'établissement de ces châssis serait donc dispendieux , et l'on verrait avec regret faire une construction qui ne devrait servir qu'une fois tous les quatre à cinq ans , et peut-être plus rarement , car certainement il y aurait des sections qu'il ne faudrait pas curer dans cet intervalle de temps.

Il me semble donc qu'il serait préférable d'avoir des châssis mobiles. Voici comme je les conçois : On aurait des seuils en bois , de trois à quatre longueurs , qu'on couperait sur la largeur des ponts : ces seuils seraient égaux au diamètre de la voûte , de sorte qu'ils pourraient être placés sous la voûte ; mais ils seraient garnis à leur extrémité , sur leur face antérieure , d'une barre de fer qui empêcherait le seuil d'être poussé plus loin que l'entrée de la voûte. Dans ces seuils s'adapteraient deux montans munis à leur extrémité supérieure d'un cric , qui pourrait s'élever jusqu'au cintre et qui , portant antérieurement une dent qui déborderait la voûte , empêcherait les montans d'aller plus loin. Le jeu des crics aurait pour effet d'affermir les montans et de presser puissamment le seuil contre le fond. Les deux montans seraient garnis , sur leur face interne , d'une battée pour recevoir des

poutrelles ; sur leur face externe ils présenteraient une rainure destinée à recevoir le tenon d'une poutrelle verticale, munie à son tour sur la face externe d'une rainure, de sorte qu'on pourrait mettre un nombre de poutrelles verticales plus ou moins grand, selon l'espace qui resterait de chaque côté entre les deux montans et la maçonnerie. Ces poutrelles verticales seraient serrées les unes contre les autres et contre la maçonnerie par les poutrelles du milieu, dont les inférieures, qui sont à demeure, entreraient de force, soit parce qu'on les ferait de longueur convenable, soit parce qu'on y ajouterait des coins : ainsi le seuil, les montans, les poutrelles latérales, formeraient un encadrement solide et serré de toutes parts. Les poutrelles du milieu, susceptibles de se déplacer, seraient soutenues par cet encadrement ; leur longueur, ou, ce qui revient au même, la distance des montans, serait calculée sur la largeur des bateaux qui doivent être admis dans les canaux barrés.

A la place des poutrelles qui forment écluse, on pourrait penser qu'il vaudrait mieux établir une vanne ; on se tromperait : celle-ci serait plus dispendieuse : elle exigerait ferrailles, crics, etc. Sa manœuvre serait plus difficile : il faudrait la lever entièrement pour laisser passer les bateaux, tandis qu'il suffit d'ôter les poutrelles supérieures pour qu'ils puissent sortir ; elle s'appliquerait souvent avec difficulté à la base de l'encadrement où s'amasserait une assez grande quantité de vase ; enfin, pour qu'une vanne puisse se mouvoir, il faut, au-dessus d'elle, un espace libre égal à la profondeur de l'eau, augmentée de la hauteur qu'il faut pour laisser passer un bateau. Or, nos barrages s'établiront souvent sous des voûtes assez basses ; on ne pourrait donc faire manœuvrer la vanne. Ces raisons sont péremptoires. A la place des poutrelles on pourrait mettre une porte ; elle serait aussi plus dispendieuse ; on ouvrirait la porte plus difficilement, parce que la base pourrait être retenue par la vase ; enfin on ferait entrer l'eau plus difficilement lorsqu'il faudrait remettre les bateaux à flots

Pour exécuter tous les barrages projetés , nous ne demandons par conséquent que deux appareils consistant chacun en quelques seuils , quelques montans et une pile de poutrelles de six pieds de longueur , c'est-à-dire , en tout et pourtout , quinze à seize pièces de bois pour chaque appareil. On doit même dire qu'un seul appareil mobile est nécessaire ; car il suffit d'une entrée pour les bateaux ; le deuxième barrage peut être fait de toute manière qu'on jugera plus facile ou plus économique. La fermeture des entrées d'eau entre dans un autre système dont nous parlerons bientôt. Il est entendu que si on curait le port de la Basse-Deûle avec les grands bateaux , il faudrait un barrage fait avec de longues poutrelles telles que celles que possède le génie militaire.

Tout ceci étant établi , voyons comment seraient placés les bâtardeaux *éclusés*, et comment on les ferait manœuvrer. On conduirait les bateaux sur les points à curer ; on porterait , au lieu indiqué , toutes les pièces nécessaires ; on mettrait les canaux à sec ; on déblayerait l'entrée du pont, qu'on voudrait fermer, en enlevant la vase jusqu'au fond vif ; on placerait le seuil sur ce fond, en lui donnant un lit de terre glaise ; on mettrait les montans ; puis on ferait les clôtures latérales ; on placerait les poutrelles ; on serrerait puissamment toutes les parties par le jeu des crics et des coins , comme nous l'avons indiqué. Nous ferons remarquer que la pose des encadremens mobiles serait plus prompte et plus facile , si , à l'entrée des voûtes , qu'on a le dessin de barrer, on faisait , une fois pour toutes , un seuil en maçonnerie : on ne serait plus forcé de creuser jusqu'au fond vif , et on n'aurait plus besoin des seuils de diverses grandeurs. La dépense ne paraît pas devoir être considérable ; elle serait plus que compensée par l'économie faite sur les seuils en bois et sur les frais de pose des barrages.

Les barrages étant placés , on laisserait revenir les eaux dans les canaux non fermés ; on chargerait les bateaux ; lorsqu'ils

seraient tous remplis de vase , on ôterait quelques poutrelles pour laisser entrer l'eau qui doit les remettre à flot ; on ouvrirait l'écluse ; on les conduirait au lieu de leur destination et on recommencerait la manœuvre autant de fois qu'il serait nécessaire.

Il serait à désirer qu'il y eût assez de bateaux pour ne faire arriver et sortir l'eau dans les parties en curage qu'une seule fois par jour, pour ne pas interrompre trop fréquemment le travail des moulins en mettant les canaux à sec pendant un instant. On verra que, si la manœuvre ne se faisait qu'une fois en vingt-quatre heures, elle concorderait avec une autre manœuvre que nous indiquerons plus tard , et par conséquent elle se ferait sans disposition inusitée. En effet, si les bateaux sortent et rentrent avant que l'eau baisse dans les canaux à l'entrée de la nuit, comme nous le proposerons, le curage se fera sans manœuvre spéciale. Nous proposerons plus tard de faire écouler les eaux à l'entrée de la nuit, pour se débarrasser de l'eau salie pendant la journée. Ici nous proposons de vider les parties barrées à la même heure, pour donner le temps à la vase de s'égoûter. S'il arrivait qu'on crût devoir faire plusieurs manœuvres en un seul jour, ce qui ne sera jamais obligatoire, on peut, par un simple barrage, ne mettre à sec que les canaux d'un seul moulin, de celui pour lequel on travaille spécialement, et qui, par conséquent, aurait intérêt à laisser exécuter les manœuvres.

On n'a pas besoin de dire qu'il est nécessaire d'opérer le curage des diverses sections indiquées dans un ordre rationnel. Il est évident que, puisqu'on doit mettre successivement à sec les diverses portions, il faut commencer par celles qui sont inférieures et remonter méthodiquement ; car si on allait nettoyer et approfondir une partie, en laissant au-dessous d'elle une portion de canal encombrée de vase, il est parfaitement clair qu'on ne pourrait retirer l'eau de la partie dont on a commencé à creuser le lit. De même dans chaque section il faut commencer par la partie déclive ; de cette façon on pourra mettre le tout à sec et on se

ménagera un creux où iront se réunir les eaux qui pénétreraient accidentellement entre les deux barrages.

Lorsque le curage sera terminé, on emportera les pièces qui ont servi à construire les batardeaux. Il serait fort commode qu'on pût les déposer dans un endroit accessible aux bateaux, afin qu'on pût les enlever et les rapporter d'une manière facile, prompte et peu coûteuse. Or, les magasins ne manqueront pas : on peut, avec une aisance toute particulière, les mettre sous les belles et larges voûtes qui couvrent certaines portions de nos canaux; telle serait celle du canal qui passe sous la place de la Mairie ou sous les Boucheries, ou celles du Pont-de-Flandre. Il suffirait de quelques appuis en fer, scellés dans les grès de ces voûtes : toutes les pièces y seraient placées, une chaîne avec cadenas les retiendrait toutes. Pour choisir le lieu de dépôt, il faut prendre en considération le point vers lequel les plus nombreux barrages devront s'exécuter. Or, ce point c'est celui qui est indiqué par la réunion des canaux de la rue de la Vieille-Comédie, de Rihour et des Boucheries. C'est là qu'est, pour ainsi dire, le centre des opérations. La voûte du canal des Boucheries étant la plus large et la plus proche, semble devoir abriter le principal dépôt. Les pièces destinées aux barrages inférieurs pourraient être placées sous le Pont-de-Flandre.

On voit donc que, pour l'exécution du plan que nous proposons, on rencontre toutes espèces de commodités. Je me suis déjà laissé aller jusqu'à des détails trop minutieux. Je dois cependant dire, avant de terminer, quels sont les moyens à employer pour diminuer les chances d'encombrement de nos canaux, car c'est aussi une économie apportée au curage que de le rendre plus rare.

Moyens de prévenir l'envasement. Nous avons indiqué les causes du prompt envasement de nos canaux; nous n'avons plus qu'à montrer les remèdes. Nos rues, comme nous l'avons dit,

sont naturellement boueuses et généralement mal balayées ; les pluies fréquentes transportent toutes les impuretés , qui les recouvrent, dans le lit des canaux. Il faut tenir la main à ce que le balayage soit régulièrement et soigneusement opéré. Peut-être on ne parviendra à obtenir une grande propreté qu'en engageant les habitans à faire nettoyer le devant de leurs maisons à une heure déterminée et en faisant enlever immédiatement les immondices. Dans le système de balayage actuel , l'entrepreneur ne peut suffire à nettoyer nos rues et ruelles nombreuses. Il tarde aussi trop à enlever les immondices mises en tas , de sorte qu'avant d'être placées sur les chariots une partie retourne sur la voie publique.

La cause évidente des frais considérables qu'entraîne le balayage des rues et de son imperfection réside dans les difficultés que rencontre l'enlèvement des immondices : elles doivent être enlevées par chariots et conduites au dépôt dit Sainte-Hélène, situé hors de la porte placée à l'extrémité de la ville la plus éloignée des quartiers les plus fréquentés et les plus sales ; on n'arrive à ce dépôt qu'en parcourant un très-long chemin qui contourne les fortifications de la porte Saint-André jusqu'au canal. L'entrepreneur a, de tout temps, senti la nécessité d'avoir d'autres dépôts placés vers des portes opposées ; mais, outre que la location des terrains nécessaires lui est très-onéreuse, les communes dont ces terrains dépendent s'opposent à ce que des amas de fumier soient formés sur leur territoire et dans le voisinage de leurs habitations.

Il résulte de là que le transport des immondices devient très-lent et très-coûteux : les chariots mettent un temps incomparablement plus long pour porter leur charge à Sainte-Hélène que pour la ramasser dans les rues balayées. De là les exigences de l'entreprise et l'imperfection du travail. Qu'on songe que douze attelages de deux chevaux, employés pendant toute la journée, ne peuvent enlever le produit du balayage de cette journée pendant un temps sec ; que serait-ce pendant un temps pluvieux ?

que serait-ce , si , au lieu d'accorder toute la journée , on voulait exiger que les immondices fussent toutes enlevées peu d'instans après le balayage ? Il faudrait quintupler au moins le nombre des attelages , et déjà l'entreprise coûte à la ville la somme de 12,000 francs ! comment songer à augmenter cette dépense ?

Il faut donc changer de système. Nous avons déjà dit que pour améliorer le balayage il était nécessaire d'engager les habitans à réunir en tas les ordures répandues vis-à-vis de leurs maisons ; mais ce qu'il y a de plus important , c'est de faire enlever les tas complètement et avant qu'ils ne soient détruits par le passage des voitures ; sans cela les habitans se décourageront bientôt. Il faut donc perfectionner les moyens de transport , sans toutefois augmenter les dépenses déjà trop fortes. Or , pour obtenir ce résultat , c'est encore aux dispositions que nous avons conseillées pour obtenir un bon curage des canaux que nous aurons recours. Ces dispositions , outre les avantages propres qu'elles possèdent , nous rendront encore le service que nous attendoûs.

Dans notre système , la ville aura un bon nombre de bateaux ; ses nombreux canaux intérieurs seront en communication directe avec la Basse-Deûle , sur le bord de laquelle se trouve le dépôt des immondices ; la route par laquelle doivent sortir les produits du balayage est donc toute tracée : qu'en des endroits commodes et disséminés on fasse stationner les bateaux ; que des *glissoires*, formées de quelques planches , soient construites en ces endroits ; que les tomberaux puissent y verser facilement les immondices qu'ils ont recueillies , on aura un système économique , prompt et parfait. Les chariots n'auront plus à faire leurs interminables voyages au dépôt extérieur ; ils n'auront plus qu'à parcourir les rues dont ils doivent enlever les boues et à se rendre à la station de bateaux la plus rapprochée. Lorsque les bateaux seront remplis , ils seront réunis dans le bassin de la Basse-Deûle , et , en un seul voyage , conduits au dépôt de la porte Saint-André.

Ainsi le service deviendrait plus prompt et plus simultané , le

matériel de l'entreprise diminuerait considérablement, ainsi que les frais de transport. Les capitaux employés devraient être moins importants, et, partant, la concurrence deviendrait plus grande. La ville obtiendrait donc de grands profits, et parce que les moyens d'entretenir la propreté des rues seraient moins dispendieux, et parce qu'elle ne serait plus soumise aux exigences du monopole. Ces avantages indirects de notre système nous semblent lui donner une nouvelle importance.

On dira que, pendant les gelées, les transports ne pourront avoir lieu : d'accord ! Mais dans le système actuel le transport ne peut avoir lieu pendant le dégel, parce que les barrières sont fermées. On est forcé d'accorder à l'entrepreneur la faculté de former des dépôts intérieurs. Or, les inconvénients de ce système sont cent fois plus grands que celui du système que nous proposons : pendant le dégel les boues sont infiniment plus abondantes ; elles exhalent une odeur plus nuisible, et, par la nature même des choses, elles doivent séjourner beaucoup plus longtemps. Leur transport par voiture est si dispendieux qu'il a toujours été impossible de contraindre l'entrepreneur à les faire conduire au dehors aussitôt que les routes sont libres. La ville n'en est jamais débarrassée que lorsque ces engrais ont été vendus sur place et enlevés par les cultivateurs. Dans notre système, au contraire, quand les glaces interrompraient la navigation, les immondices, rares et à l'état sec, seraient placées sur le bord du canal et jetées dans les bateaux aussitôt que la rivière serait praticable, ce qui arrive bien avant l'époque où les barrières sont ouvertes.

Passons maintenant aux égoûts : ils vont tous aboutir aux canaux et y déposer les ordures qu'ils reçoivent. Les cuvettes hermétiques qu'on place successivement aux entrées des égoûts empêchent une certaine partie des débris qui sont entraînés par les eaux d'entrer dans les canaux ; mais la boue liquide n'est nullement arrêtée, elle passe en totalité à travers la cuvette. Ce

fait est certain, et c'est après l'avoir constaté que j'ai fait construire des cuvettes hermétiques pour latrines, lesquelles permettent facilement aux excréments de descendre dans la fosse, quoiqu'on ait interrompu la communication directe avec elle. Je n'attache donc point une grande importance aux cuvettes des égouts.

On dira qu'elles ne sont pas placées seulement pour apporter obstacle à l'entrée de la boue dans les égouts, mais pour empêcher les odeurs d'en sortir. Pour atteindre ce but, il faudrait qu'elles fussent construites sur un autre modèle, car les cuvettes actuelles ne sont et ne peuvent être hermétiques. Formées de pièces distinctes, elles sont bientôt disjointes; placées au-dessus de la bouche des égouts, appliquées simplement contre le mur sans y être fixées, elles ne peuvent empêcher les gaz de s'échapper par les vides qu'elles laissent. Je me suis assuré que la très-grande majorité des cuvettes se trouvait dans ce cas. Aux causes qui contribuent à les défraquer, nous devons ajouter que, dans les abondances des eaux et lorsqu'elles s'oblitérent, les voisins font tous leurs efforts pour les lever, et cela ne leur est pas bien difficile.

Pour les rendre absolument hermétiques, il faudrait une construction nouvelle et certainement dispendieuse. Faut-il la faire? je ne le crois pas, et voici mes raisons: d'abord la dépense serait considérable, ensuite vous ne porteriez point remède au mal; vous ne feriez que le déplacer. On ne doit songer à l'emploi des cuvettes hermétiques que lorsqu'on peut fermer complètement le lieu d'où s'exhalent les vapeurs dangereuses, ou ne laisser d'ouvertures que loin des habitations. Or, relativement à nos égouts, on ne peut faire ni l'un ni l'autre, parce que plusieurs de leurs bouches sont tellement situées au milieu de la voie publique, par exemple, qu'elles ne sauraient en recevoir. D'un autre côté, les égouts se rendant dans les canaux dans tous les points de la ville, les gaz qu'on aurait voulu empêcher de sortir

viendraient affluer dans les canaux ; loin de les détruire , on les concentrerait , on les rendrait plus nuisibles. Pour admettre les cuvettes hernétiques , il faut absolument qu'il y en ait par-tout et que la dernière ouverture des égoûts soit hors de la ville. Ni l'une ni l'autre de ces conditions ne peut être remplie , les cuvettes ne peuvent avoir d'avantages. Il existe cependant un cas dans lequel leur emploi serait utile. Ce serait celui où une bouche d'égoût se rencontrerait dans un lieu par lui-même insalubre , comme dans une ruelle étroite , basse , humide , dans laquelle la ventilation ne peut s'opérer , rendue encore plus malsaine par les professions et l'agglomération des habitans. Alors il serait consciencieux de placer une cuvette à l'égoût : on reporterait ainsi dans des lieux , qui n'ont rien à redouter , des exhalaisons qui , dans les circonstances que nous venons d'énumérer , deviendraient fatales. Ce n'est donc point dans la rue Royale que j'aurais voulu voir des cuvettes , mais dans les *cours* du quartier de Saint-Sauveur.

Je pense donc , en me résumant , que si nous voulons éviter les odeurs des égoûts , il vaut mieux les empêcher de se produire que de les écarter et les accumuler sur quelques points. Pour cela il faut rendre (nous dirons comment) le curage des égoûts facile et l'opérer souvent. Il faut engager tous les habitans à faire couler , à une heure déterminée , une assez grande quantité d'eau propre dans leurs ruisseaux , qui , actuellement , sont infects ; on obtiendra ainsi le double avantage de rafraîchir les ruisseaux et les égoûts. A Paris et dans d'autres villes on établit à grands frais des fontaines pour la salubrité des rues : à Lille , chaque habitant a une pompe dans sa cour et on ne se sert pas de ce moyen puissant de répandre la propreté autour des habitations. Il suffirait cependant que le matin , à l'heure du balayage , chacun pompât pendant cinq minutes , pour qu'on ne rencontrât plus de ruisseaux dans lesquels est arrêtée une vase puante , et pour empêcher les égoûts de répandre une odeur malfaisante.

Reste à curer facilement les égoûts : il faudrait , pour cela , que tous aient une fosse assez profonde qui correspondit à la bouche ; peut-être serait-il bon qu'à l'entrée de l'aqueduc , sur le bord de la fosse , il y eût un petit grillage formant un barrage de quelques pouces de hauteur. La plus grande partie des ordures resterait dans la fosse ; au-dessus d'elle serait un *regard* en fonte facile à déplacer, de telle façon que l'enlèvement des immondices serait excessivement prompt et facile. La plus grande dépense et la plus grande difficulté du nettoyage des égoûts proviennent de ce que , jusqu'à présent , pour y arriver, il fallait dépaver la rue et faire chaque fois un trou. Nous pensons donc qu'on ne peut mieux faire que de continuer avec activité le placement des *regards*, tels que les a adoptés l'administration municipale.

Après les égoûts, qu'on fasse attention aux usines et qu'on prenne des mesures pour qu'elles ne déversent dans les canaux que des produits liquides ; qu'on surveille les maisons particulières , qu'on rappelle les dispositions déjà prises relativement aux latrines ; un grand nombre, encore aujourd'hui, n'ont d'autre réservoir que les canaux ; il faut faire cesser cet abus. Nous ne voulons pas soumettre à une grande gêne les propriétaires ; mais il leur est si facile d'avoir sous leurs cabinets d'aisance un tonneau qu'un bateau enlèverait lorsqu'il serait nécessaire ; qu'on ne peut tolérer qu'ils continuent à déverser dans les eaux qui doivent parcourir la ville les ordures qu'ils y font tomber ; qu'on empêche aussi que toutes les immondices de ménage, débris de légumes, vaisselle cassée, n'aillent obstruer nos cours d'eau ; qu'on s'oppose sur-tout efficacement à ce que des décombres soient déposés dans les canaux : en bien des endroits on en trouve des tas considérables ; enfin qu'on fasse bonne et sévère police, qu'une surveillance active et rigoureuse s'exerce continuellement, que des amendes soient exactement infligées à ceux qui se mettent en contravention avec les réglemens. Ces amendes seront consacrées au curage des canaux.

Les canaux étant curés à fond, les causes accidentelles d'envasement étant éloignées, l'eau circulera plus facilement, et aura moins de tendance à laisser déposer les matières qu'elle charie; ce sera encore une circonstance qui préviendra une oblitération telle que celle dont nous sommes témoins. Ainsi le libre cours des eaux éloignera la nécessité du eurage, comme le curage facilitera le cours des eaux. Ces deux choses sont dans une mutuelle dépendance. Pour compléter notre plan de curage, comme pour achever notre système d'assainissement, nous avons donc à nous occuper de favoriser le passage des eaux à travers la ville et d'empêcher leur stagnation.

Moyens d'empêcher la stagnation des eaux. Nous avons énuméré les causes qui s'opposent à l'établissement d'un courant régulier dans les canaux de la ville; nous allons parler des moyens qui nous sont donnés pour amortir les effets de ces causes nombreuses.

L'envasement des canaux est une des causes principales de la stagnation des eaux. Nous venons d'indiquer les opérations nécessaires pour y remédier efficacement.

La petite quantité d'eau qui arrive par la Deûle est la cause principale de tous les inconvénients que nous éprouvons. Nous avons déjà dit que nous étions dans une situation meilleure qu'autrefois, puisque les eaux de la Scarpe peuvent maintenant être jetées sur Lille, à cause de la destruction du point de partage qui existait dans la Haute-Deûle; de plus, nous pouvons espérer obtenir encore une plus grande quantité d'eau. Cela arrivera lorsqu'on canalisera la Scarpe inférieure; la navigation y faisant une moindre consommation d'eau, nous pourrons profiter de ce qui restera disponible. Déjà, à présent, nous pensons pouvoir dire, sans nous tromper, qu'on pourrait faire passer dans Lille une plus grande quantité d'eau, si de très-minces intérêts du concessionnaire n'y mettaient obstacle. Nous engageons l'administration municipale à s'occuper de cet objet, elle verra bientôt l'exactitude de ce que j'avance. Du reste, pour obtenir une

quantité d'eau encore plus grande, nous devons solliciter les travaux nécessaires et nous garder, d'ici au moment où ils seront entrepris, de faire l'acquisition d'un ou deux moulins dont plus tard nous n'aurions plus besoin.

Les eaux de Fives étant presque tarées par les causes que nous avons indiquées, le Béquerel n'a plus le même courant qu'autrefois. On a proposé de faire forer de nouveau les sources de Fives. Réussirait-on? l'obstruction des sources est-elle la cause qui les a fait tarir? l'établissement des nombreuses machines à vapeur n'y contribue-t-il pas? l'eau qu'on obtiendrait par des forages vaudrait-elle la dépense qu'on ferait? chacune de ces choses est pour nous la matière d'un doute. On ne doit donc pas, quant à présent, exécuter les forages proposés, d'autant plus qu'ils sont largement suppléés par l'écoulement des eaux des machines à vapeur établies dans le quartier que traverse le Béquerel.

La ligne de navigation est mal dirigée sous le rapport de la salubrité de la ville; mais à cela pas de remède! Deux moyens peuvent pallier cependant un peu le défaut dont il s'agit ici; le sas du Pont-à-Cocardes, dont nous demandons l'établissement, outre l'utilité que nous lui avons reconnue pour le curage, faciliterait le mouvement de l'eau dans la ville. Le second moyen est encore plus facile à obtenir. Nous désirerions que le déversoir placé près du sas Saint-André fut placé au pont-à-Cocardes; cela ne nuirait à personne et nous serait utile. Le niveau du déversoir du Pont-à-Cocardes serait calculé de manière que, lorsque la hauteur d'eau nécessaire à la navigation serait atteinte, l'excédant ne fût plus perdu au sas Saint-André.

La facilité de détourner les eaux de la haute et de la moyenne Deûles est souvent nuisible à la ville. Nous avons à opposer à cela une surveillance exacte; car nous avons le droit incontestable de profiter de toutes les eaux qui ne servent ni à la navigation, ni à la défense de la place. Nous avons nommé les points par où les eaux peuvent nous être soustraites: ce sont ces points qu'il

faut très-fréquemment inspecter. Si l'on veut donc qu'aucune portion d'eau ne soit inconsidérément ou frauduleusement détournée, le garde des canaux ira très-souvent visiter le batardeau qui sépare les fossés de la citadelle des fossés de la porte Saint-André, la vanne de décharge de la citadelle, les digues de Wazemmes, l'écluse 53, les digues et le pont aqueduc du canal des Hibernois, le déversoir du sas Saint-André, la vanne de l'esplanade, le barrage du canal des Vieux-Hommes, enfin la vanne ou les poutrelles et le pont aqueduc du Béquerel.

Les entrées d'eau sont étroites et difficiles. Nous ne pouvons changer l'état des choses existantes ; les droits du Génie militaire s'y opposent. La seule chose qu'il y ait à faire, c'est d'ordonner au garde des canaux de se rendre tous les jours à l'écluse 54, au pont aqueduc qui la suit, à la grille des Hibernois, de l'hôpital militaire et de la rue de la Baignerie, à l'entrée du Béquerel, afin de s'assurer si les herbes, etc., n'encombrent pas les entrées.

L'entrée la plus défavorablement traitée est celle de l'hôpital militaire ; elle est cependant la plus nécessaire à nos canaux : on pourrait employer pour elle un moyen qui nous est offert par la disposition des lieux. Contre elle existe un batardeau (65) qui retient les eaux de la cunette dans laquelle on peut verser les eaux du canal des Stations par l'écluse 53. Lorsque la Moyenne-Deûle est basse, on peut lever les poutrelles ; on obtiendrait ainsi, sans frais, une chasse qui agirait immédiatement sur la porte d'eau la plus susceptible d'être oblitérée par la vase.

Les barrages de canaux gênent nécessairement leur courant : on ne peut totalement détruire cet inconvénient, puisqu'on est forcé de retenir les niveaux des eaux. On pourrait seulement substituer des vannes aux poutrelles, parce que l'écoulement de fond empêcherait la vase de s'accumuler en un seul point ; une partie pourrait être portée hors de nos murs ; on ne serait point empêché par les dépôts vaseux lorsqu'on voudrait produire un mouvement vif des eaux ; enfin la manœuvre serait plus facile.

La multiplicité des canaux et leur mauvaise conformation affaiblissent de plus en plus le courant. Pour obvier à cet inconvénient, faut-il combler un certain nombre de canaux? tant d'intérêts manufacturiers y sont attachés qu'on ne peut le tenter. D'ailleurs, ces embranchemens si nuisibles, nous les avons rendus éminemment utiles : c'est à cause de leur existence que nous avons pu établir un bon système de curage. Nous pensons de plus qu'on peut pallier l'inconvénient qu'ils présentent. On peut se servir facilement de nos barrages mobiles, en les employant incomplets cependant, pour faire couler alternativement une très-grande quantité d'eau par les branches dans lesquelles il y a un courant peu actif et où il existe des causes nombreuses d'insalubrité; nos barrages, déjà si utiles, nous rendront donc encore un nouveau service : on les emploiera non seulement pour barrage, mais encore pour les dérivations qu'on veut obtenir. On veut faire passer toutes les eaux par une branche; on jette le barrage sur la branche qui partage les eaux avec elle, puis on fait l'inverse, etc.

Il est encore un moyen de remédier à la stagnation des eaux : non seulement le courant est trop divisé, mais nos canaux présentent des embranchemens sans issue, de sorte que le courant y est tout-à-fait nul. Les barrages incomplets dont je viens de parler ne peuvent remédier à la stagnation des impasses. Pour changer par-tout les eaux de la ville, j'ai déjà dit qu'on pourrait, une fois en vingt-quatre heures, à l'entrée de la nuit, par exemple, mettre tous les canaux à sec pendant un temps inappréciable, puis les remplir aussitôt d'eau nouvelle. Il est certain que, par ce moyen, on renouvellerait la masse entière des eaux de Lille, même dans les endroits où le courant ne se fait pas sentir. Toutes les eaux impures seraient portées hors des murs; une eau fraîche se répandrait par-tout. La facile manœuvre que nous proposons, non seulement produirait cet avantage, mais se lierait bien avec notre système de curage, car nous avons dit que les batardeaux seraient ouverts avant la mise à sec des ca-

naux. L'eau entrerait dans les portions en curage; les bateaux partiraient et auraient le temps de faire le voyage et de revenir; ils rentreraient entre les deux barrages; arriverait alors la mise à sec générale; on replacerait les poutrelles des batardeaux, et le lendemain, si une seule fois par jour suffisait, on recommencerait. On voit donc que, dans ce projet, tout concorde et tout favorise le dernier but de plusieurs manières.

Il s'agit de dire maintenant comment on ferait écouler les eaux : rien n'est plus facile. Les moulins ne laissent de l'eau dans nos canaux que parcequ'ils sont tenus à conserver le niveau nécessaire à la navigation; qu'on leur donne toute latitude, en un instant ils les auront épuisés. Il suffirait donc de leur permettre de marcher avec toute la force qu'ils peuvent développer, pendant un instant indiqué, pour que nous obtenions les résultats demandés.

Il y a quelques inconvéniens cependant à faire cette manœuvre sans rien préparer. Le moulin de la Haute-Deûle continuant de travailler, l'épuisement des canaux de Lille sera plus lent; et le canal de navigation communiquant avec les canaux intérieurs, les bateaux seront arrêtés un instant dans leur marche. Il est un moyen fort simple d'obvier à ces inconvéniens : il suffit de barrer la voûte de Sainte-Catherine et celle de l'hôpital militaire.

Il est nécessaire de faire une vanne ou porte à ces entrées parcequ'il faut que la manœuvre soit facile et rapide. Or, rien n'est plus aisé et moins dispendieux que l'établissement d'une vanne, car, à chacune de ces deux portes d'eau, il existe une herse qui glisse dans une rainure formée dans la maçonnerie et traversant la voûte. Il s'agit donc seulement de recouvrir la herse de planches ou de la remplacer par une vanne neuve. A l'entrée de Sainte-Catherine, la machine destinée à lever la herse existe encore avec ses cordes : elle est dans le corps-de-garde, au-dessus de la voûte, toute posée et prête à fonctionner. Dans l'hôpital militaire existe, au-dessus de la voûte, une pièce abandonnée et

qu'on ne peut employer à aucun usage ; là pourrait être placée la machine simple propre à élever la vanne ; on pourrait la mettre en jeu sur le rempart. On voit donc que , pour l'établissement de ces vannes , il n'y a presque pas de frais à faire , tout est préparé à l'avance ; la vanne seule , c'est-à-dire , la chose la moins coûteuse , est à construire , et l'on se rappelle que cette vanne a déjà été indiquée comme utile pour curer les portions supérieures de nos canaux. Elle peut , de plus , encore servir à faire les dérivations d'eau que nous avons indiquées. Ainsi , si nous voulons faire passer un torrent rapide par l'hôpital militaire , nous n'avons qu'à abaisser la vanne Sainte-Catherine , alors la première entrée est déblayée , toute l'eau que consomme le moulin Saint-Pierre est jetée par le canal des Poissonceaux ordinairement tout-à-fait dormant. La manœuvre inverse peut être faite en abaissant la vanne de l'hôpital militaire. Ces vannes ont donc une utilité très-grande ; la ville serait maîtresse de ses eaux , elle en disposerait sans entraver la navigation générale et sans avoir d'autorisation à solliciter de l'administration des ponts et chaussées ; et pour cela , je le répète , il y a fort pu de frais à faire ; car toutes les constructions sont faites , il n'y a plus qu'à placer deux châssis recouverts en planches , de quelques mètres carrés.

Peut-être il faudrait , pour obtenir la mise à sec des canaux intérieurs , fermer les sources du canal des Hibernois , qui , maintenant , reçoit beaucoup d'eau ; mais là il n'y a rien à faire , car l'écluse 54 a sa vanne ; de plus il existe un autre barrage au Pont-Bruyant , de sorte que , pour ce canal , il n'y a rien à construire. Si on voulait , du reste , on ferait à la porte d'entrée des Hibernois les mêmes dispositions qu'aux deux autres entrées ; mais la chose n'est pas nécessaire.

Par les dispositions que nous indiquons , on voit avec quelle facilité le mouvement des eaux est maîtrisé. A l'heure indiquée , le garde des canaux abaisse la vanne des deux portes d'eau , les moulins consomment l'eau qui se trouve en ville , et , sans de-

mander la coopération de personne , sans faire concourir, à point nommé, des volontés diverses, les canaux se trouvent à sec; immédiatement les vannes sont levées et les canaux se remplissent. Les propriétaires des moulins ne sauraient se plaindre de cette manœuvre, car ils ne perdent pas d'eau et par conséquent de force, et c'est à peine si leurs travaux sont interrompus un instant.

Ainsi, je le répète, ces vannes ont pour avantage de permettre de régler le cours de nos eaux avec une facilité extrême, de purifier tous les canaux tous les jours, de faire les dérivations et changemens de courants nécessaires; enfin de permettre le curage des portions supérieures de nos canaux. Et pour cela, je le dis encore, tout est fait, sauf deux cloisons en bois.

Outre le moyen de purification que nous donnons pour les impasses, on remarquera que les principaux peuvent cesser d'être aussi infects par des moyens qui leur sont propres. Ainsi, le sas qui devrait être placé au Pont-à-Cocardes, ainsi que le déversoir général que je propose d'y transporter, doivent établir un courant dans l'impasse du Pont-de-Flandre qui cesserait d'être complètement barré, ainsi que dans celui des Célestines, puisque les eaux du premier tomberaient dans ce dernier.

L'impasse des Vieux-Hommes pourrait être aussi assaini. On ne pourrait y faire venir l'eau de la cunette comme l'a proposé M. Desgraimont, puisque son lit est supérieur. M. le lieutenant-colonel Répécaud a jugé qu'on pourrait y amener les eaux de Fives qui remplissent les avant-fossés du front de la porte de Roubaix, en construisant un canal et un pont aqueduc qui passerait au-dessus de la cunette; mais la petite quantité d'eau qu'on obtiendrait ainsi ne vaudrait pas les frais qu'il faudrait faire pour l'obtenir; d'ailleurs, on ne la prendrait qu'aux dépens du Béquereel. Je pense donc qu'on ne doit pas songer à un pareil travail; mais ce qu'on pourrait tenter avec avantage dans le canal droit et court dont il s'agit, ce serait d'y opérer des chasses. Il

suffirait, pour cela, d'établir un de nos barrages mobiles au pont de la rue des Jardins et d'enlever momentanément celui placé sous la voûte du rempart.

Il est enfin un canal qui est devenu un véritable cul-de-sac par l'amoncellement des vases : c'est celui du Cirque. Il commence au Pont-de-Roubaix, et, à son origine, il est presque perpendiculaire au courant ; aussi l'eau est entièrement déversée dans la branche plus droite et plus large qui passe sous le pont de la Monnaie. De plus, et comme pour empêcher qu'une seule goutte d'eau n'y puisse entrer, un pont horriblement mal conçu a été placé à son origine. Il résulte de tout cela que des dépôts de boue se sont formés à son entrée, et qu'elle est complètement obstruée ; l'eau reflue maintenant par le point par lequel elle aurait dû sortir, aussi le canal du Cirque est-il un des plus révoltans de la ville. Pour remédier à la stagnation et à l'encombrement de ce canal, M. Répécaud a proposé de combler l'espace qui se trouve entre les deux coursiers du moulin Saint-Pierre : celui de droite ne pouvant alors être alimenté que par le canal du Cirque, forcerait l'eau à y passer et y entretiendrait un courant aussi rapide que dans la branche qui alimente le coursier gauche. Je ne saurais adopter ce moyen, parceque le pont de la cour Gilson, placé à l'entrée du canal, est tellement bas que les bateaux ne sauraient passer sous lui, de sorte que le mode de curage que nous avons adopté ne pourrait être mis en usage, puisque les bateaux ne pourraient plus arriver dans ce canal ; de plus, on ne pourrait curer sans faire arrêter une des roues du moulin Saint-Pierre ; les riverains, enfin, se plaindraient qu'on leur ôte la communication avec la rivière ; je proposerai, d'ailleurs, un moyen plus efficace et non moins économique. M. Desgraimont a proposé de former, dans le même but, un batardeau garni d'écluse entre les deux coursiers du moulin : ce projet aurait moins d'inconvéniens ; mais il serait dispendieux. Le mode que j'adopterais serait infiniment plus économique et produirait des effets

plus puissans : je me contenterais de jeter un de nos barrages mobiles devant le pont de pierre qui conduit du Cirque dans la rue de la Monnaie. Pour cela, il n'y a point de dépense à faire; il n'y a qu'à jeter des poutrelles en travers de ce pont; non seulement alors, en faisant le barrage incomplet, je puis faire tourner une des roues du moulin avec l'eau qui passerait par le canal du Cirque; mais si je rends mon barrage complet, je puis jeter dans le canal du Cirque l'eau consommée par les deux coursiers à la fois. M. Ovigneur proposerait, si on reconstruisait le pont de Roubaix, de lui donner deux arches, dont l'une ne communiquerait qu'avec le canal du Cirque, l'autre avec celui de la Monnaie, et demanderait que la maçonnerie des deux arches fût construite de manière à recevoir des poutrelles, de sorte qu'on pourrait faire passer l'eau à volonté dans l'un ou dans l'autre canal. Ce moyen est bon; mais il ne peut pas être immédiatement employé. Quant au moyen que je propose (un barrage au pont de la rue de la Monnaie), il a déjà été employé avec un plein succès : quoique le barrage eût été fort mal construit, on a obtenu un courant très-rapide dans le canal du Cirque. L'effet n'était pas encore aussi puissant qu'on aurait pu l'espérer, parceque le lit de ce canal est tellement obstrué par la boue, que les obstacles que rencontre le courant le ralentissent singulièrement. J'ai vu, pour curer ce canal dans ces circonstances, employer un moyen qui, dans certains cas, aurait des avantages. Des hommes munis de perches, armées à l'extrémité d'un instrument approprié, remuaient la vase, et celle-ci, mêlée à l'eau en très-grande quantité, était entraînée par le courant qu'on avait rendu rapide.

Nul doute qu'on ne puisse ainsi nettoyer un embranchement particulier. Ce moyen vaut bien les chasses et est moins dispendieux; mais il ne peut être d'une utilité générale : car la vase n'est que déplacée; dans le cas actuel, elle va se déposer dans le bassin de la Basse-Deûle.

Quoiqu'il en soit, le moyen que nous venons d'indiquer est bon dans quelques circonstances; il est utile surtout pour

nettoyer les parties de nos canaux d'un difficile abord. Il conviendrait au canal du Pont-de-Flandre autant qu'à celui du Cirque ; il conviendrait surtout à l'embranchement des Vieux-Hommes, parceque, si on troublait l'eau de ce canal, la ville serait définitivement débarrassée de la vase qui serait entraînée ; elle serait portée dans les fossés de la place.

On voit donc qu'outre les moyens généraux, nous en avons de spéciaux pour assainir les canaux les plus mal disposés. Il nous reste à parler d'un moyen général qui a été adopté par l'administration municipale. Elle a suivi, depuis un assez grand nombre d'années, le projet de rétrécir nos canaux. Cette disposition, qu'on a sans doute prise pour activer le cours des eaux, ne le rendra pas plus rapide, si on laisse subsister toutes les causes qui lui font obstacle. Si les canaux sont obstrués, larges ou étroits, l'eau n'y pénétrera pas. Il y a mieux : admettons que l'eau pénètre et qu'un courant s'établisse ; si les causes d'encombrement subsistent, comme la quantité de vase emportée par le courant dans des canaux barrés partout ne sera certainement pas en proportion du rétrécissement du lit des canaux, il est évident que la vase, accumulée dans des endroits plus rétrécis, les obstruera plus vite. Quoiqu'il en soit, la chose est faite. On ne peut enlever ce qu'on a donné, et, comme les puisards actuellement formés sont, en beaucoup de points, isolés, ils forment des saillies qui interrompent le cours des eaux et favorisent les dépôts de vase. Il vaut mieux laisser achever ; mais il faut tenir rigoureusement la main à ce qu'on ne fasse pas d'empiètemens illégitimes, et veiller surtout à ce que les bateaux puissent partout librement circuler. Il faut ensuite exiger impérieusement qu'on ne fasse aucune construction sur les puisards, et n'accorder aucune concession qu'à la condition *que les propriétaires consentiront, par écrit, à laisser déposer les vases sur leurs puisards, lorsqu'on curera les canaux.* Si on ne s'occupait pas de ces objets, je ne sais vraiment pas ce que deviendraient les canaux, ni comment s'opérerait leur curage. Sous ce

rapport, il y a une police sévère à établir et plusieurs rectifications à faire au plan adopté.

Nous avons indiqué les moyens les plus praticables que nous avons pour pallier la mauvaise disposition de nos canaux ; pour empêcher la stagnation de l'eau dans quelques-uns et rendre le courant régulier ; il ne nous reste plus qu'à parler des dispositions par lesquelles on pourrait diminuer encore l'un des plus graves inconvéniens qui existent.

La position des moulins contribue singulièrement à l'insalubrité des eaux ; l'un, celui de la rue Saint-Pierre, est placé, disions-nous, à l'extrémité d'un canal court, large, droit, dont l'entrée est très-accessible à l'eau ; l'autre, celui du Château, est situé à l'extrémité de canaux longs, tortueux, divisés, envasés, ayant une porte d'eau peu accessible. Par suite de ces dispositions, ces canaux se sont obstrués de plus en plus, de sorte que l'eau n'arriva plus au moulin du Château qu'en très-petite quantité, et l'on fut obligé de supprimer une des deux roues de l'usine ; le moulin Saint-Pierre conserva ses deux coursiers ouverts ; par conséquent, ce dernier acquit sur l'autre une nouvelle prédominance ; il attira à lui la plus grande masse d'eau ; l'autre en reçut de moins en moins.

La conséquence est que le courant du canal qui aboutit au moulin Saint-Pierre est très-rapide (1), tandis que l'eau est

(1) La rapidité du courant, au point où l'eau se précipite dans les coursiers du moulin, est effrayante. En le visitant, je n'ai pu m'empêcher de remarquer combien il serait indispensable de mettre une grille au devant de la voûte qui conduit à chacun des coursiers. Dans l'état actuel, tout individu ne sachant pas nager, qui tombera en cet endroit, est perdu ; il sera broyé par les roues ; les secours les plus prompts ne sauraient le sauver. Déjà de nombreux accidens sont arrivés ; il y a lieu de craindre qu'ils ne se renouvellent. Quand on descend sur le puisard public qui est à quelques pas de ces voûtes, et qu'on songe que des femmes et des enfans peuvent y venir à tout instant, on frémit. L'administration ne saurait trop se presser de faire placer les grilles que nous demandons. Lorsque le moulin du Château sera en bon état, des grilles semblables y seront nécessaires.

presque dormante dans les canaux qui conduisent au moulin du Château. La puissance du moulin Saint-Pierre est si grande que les eaux du canal des Hibernois, qui devraient appartenir en presque totalité au moulin du Château, sont forcées de refluer dans le canal du premier moulin par le canal des Poissonceaux, qui a maintenant un courant assez rapide, tandis qu'autrefois son courant était souvent nul et quelquefois indécis, se dirigeant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. D'un autre côté, les obstacles qui empêchent l'eau d'arriver au moulin du Château sont si insurmontables que, même lorsque le moulin Saint-Pierre chôme, elle ne peut s'y porter. J'ai remarqué, il y a peu de jours, un fait singulier : depuis que le canal des Stations et le canal des Hibernois sont curés, ce dernier, qui était complètement stagnant, apporte à Lille une grande quantité d'eau ; cette eau tombe dans le canal des Molfonds. Le moulin Saint-Pierre était arrêté, et l'eau, au lieu de se rendre vers celui du Château, remontait vers la source du canal des Molfonds, entraînant la vase noire jusque dans l'abreuvoir de l'hôpital militaire, ordinairement plein d'une eau pure.

Pour empêcher les eaux de se porter dans un seul canal, on a proposé de faire acheter par la ville le moulin Saint-Pierre et d'en faire construire un nouveau au Pont-à-Cocardes. Il est évident que les moulins, étant alors tous deux placés à l'extrémité des canaux les plus longs et les plus divisés, forceraient l'eau d'y passer ; mais alors le canal du moulin Saint-Pierre resterait en partie stagnant.

Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas de discuter les avantages de la translation des moulins ; un fait existe qui n'est pas susceptible d'être combattu : c'est que la ville n'a pas actuellement le moyen d'en faire l'acquisition. S'il était question de déplacer ces usines, on se demanderait peut-être si c'est vers la sortie de la ville qu'il faudrait tous les placer. Il paraît certain qu'autrefois il en existait à toutes les entrées. On peut, ce me semble, le présumer par une coïncidence de faits assez remarquable : l'ex-

trémité de la rue de la Baignerie, qui touche à l'entrée de Sainte-Catherine, porte encore le nom de *Place-du-Moulin*; dans l'hôpital militaire, au-dessus et à côté de la voûte qui couvre l'entrée d'eau, est un bâtiment qui a servi à un moulin; enfin, proche l'entrée d'eau des Hibernois est la rue du *Moulin-de-la-Vallée*. Si les moulins étaient encore situés en amont de la ville, leur barrage ferait déposer les ordures au dehors; les eaux intérieures seraient rendues plus vives par leur chute et elles appartiendraient en toute propriété à la ville; enfin tous les canaux seraient en libre communication avec la Basse-Deûle; mais aussi il ne serait plus possible à la ville de mettre ses canaux à sec à son gré et sans interrompre la navigation de la Basse-Deûle. Ce serait là un très-grave inconvénient; car c'est parce qu'elle peut vider ses canaux à volonté qu'elle peut obtenir un curage facile. Du reste, il faut perdre l'idée de faire de pareils changemens; ils seraient trop coûteux, et, dans l'état actuel des choses, les changemens de niveau éprouveraient des obstacles insurmontables.

Il ne faut donc plus songer à déplacer les moulins. On y renoncera avec d'autant plus de sagesse qu'il est possible, avons-nous dit, de jeter plus d'eau sur Lille et ensuite de diminuer, sans faire d'acquisition dispendieuse, une partie des inconvéniens existans. Une des causes qui fait que le moulin Saint-Pierre domine sur l'autre, c'est que les canaux de celui-ci sont envasés; quand ils seront curés, la lutte sera moins inégale.

Une autre cause de prédominance, c'est que les eaux, par les circonstances que nous avons énumérées, se rendant toutes au moulin Saint-Pierre, celui-ci a trouvé une force plus grande à sa disposition; il a augmenté le jeu de ses machines et consomme par conséquent une plus grande quantité d'eau. Le moulin du Château au contraire a vu diminuer la masse d'eau qui lui parvenait; il a toujours diminué son travail. Vers 1820, les deux moulins étaient dans les mains d'un même individu; comme le

travail du moulin du Château était infiniment moins productif que celui de Saint-Pierre, et qu'il n'arrivait pas assez d'eau pour faire tourner les deux roues qu'il possédait alors, le chef des usines supprima une roue, puis il fit chômer fréquemment la roue unique qu'il avait conservée. Il en résultait que l'eau demeurait stagnante dans la plus grande partie de la ville.

Les deux moulins, qui appartenaient aux hospices, furent vendus à des propriétaires différens. Celui qui fit l'acquisition du moulin du Château ne fit pas replacer la roue dont son moulin était privé, de sorte que, en supposant tous les canaux remis en bon état, le moulin du Château ne pourrait consommer que la moitié de l'eau qui s'échapperait par les coursiers de celui de Saint-Pierre.

Il est certain que les droits de la ville et des riverains ont été lésés; pourrait-on faire replacer les choses dans l'état antérieur? n'y a-t-il pas prescription acquise? C'est à ceux qui étudient les questions de droit civil à décider celle-ci. Si on remédiait à l'inconvénient signalé, on atteindrait la plus grande amélioration que puissent obtenir nos canaux.

Un fait que nos magistrats ne doivent pas perdre un seul jour de vue, c'est que notre cité est injustement dépouillée de la propriété de la Deûle; ses droits paraissent incontestables; il faut les faire valoir par tous les moyens possibles. Non seulement elle acquerra une source de revenus en percevant les droits de navigation, mais elle acquerra encore une puissance bien plus grande pour mettre à exécution les moyens d'améliorer la distribution de ses eaux.

CONCLUSION. — J'ai indiqué les vices de nos canaux; j'ai énuméré les moyens de les détruire ou de les pallier; j'ai éloigné les moyens dispendieux; j'ai adopté seulement ceux qui sont efficaces et économiques; je répète ce qu'ils sont: deux portes d'un sas propre à recevoir des batelets; deux vannes à placer dans des rainures toutes prêtes à les recevoir; un ou deux appareils de barrages

formés de 15 à 16 poutres de médiocre longueur. J'ajoute que, dans la circonstance, la ville peut mettre le tiers de la dépense à la charge de l'Etat. Je fais remarquer que chacune des choses à construire doit remplir diverses fonctions avantageuses et ne peut manquer d'avoir une utilité grande en raison de la dépense qu'elle occasionnera; ainsi les vannes d'entrée, non seulement servent au barrage de certaine portion de canal, mais à rendre le curage et le renouvellement des eaux faciles par la mise à sec des canaux; elles permettent cette manœuvre, utile dans tant de circonstances, sans contrarier la navigation; enfin elles peuvent servir à faire des chasses. Le sas du Pont-à-Cocardes sert, non seulement à l'enlèvement des vases, mais à la navigation intérieure, mais à la purification du canal du Pont-de-Flandre et de celui des Célestines; enfin les barrages mobiles, non seulement rendent le curage facile, mais peuvent servir à faire dériver l'eau par tous les embranchemens des canaux, et encore à faire des chasses, si on le désire.

Je termine en disant qu'une expérience peut être faite immédiatement sans faire de dépense. Il s'agit de choisir une portion du canal dont les barrages provisoires puissent être économiques, qu'on puisse mettre à sec sans vider les autres; qu'on puisse remplir d'eau à volonté; dont la situation permette d'en enlever les vases avec facilité; qui soit enfin un des premiers à curer dans le système général, pour ne rien faire d'inutile. Le canal du Pont-de-Flandre présente toutes les conditions favorables: le barrage sera économique; il n'en faut qu'un seul en amont du Pont-de-Flandre; il peut se faire en jetant des poutrelles en travers de l'arche de ce pont. Le Génie militaire consentira, sans doute, à prêter les poutrelles qu'il a en magasin; car elles se conservent mieux dans l'eau que dans un lieu sec; ainsi voilà un barrage sans frais. Le barrage fait, on peut vider la portion séparée en levant les poutrelles du Pont-à-Cocardes; tous les autres canaux restent dans l'état naturel. Pour ramener l'eau

destinée à faire flotter les bateaux chargés, il suffit de lever une poutrelle du Pont-de-Flandre. La grande difficulté consiste à faire sortir les bateaux chargés; on peut les mettre en Moyenne-Deûle en levant les poutrelles de Pont-de-Flandre; mais la chose importante serait de leur permettre d'arriver facilement en Basse-Deûle. Pour obtenir ce résultat, il faut exécuter d'une manière provisoire le sas projeté au Pont-à-Cocardes, et, pour cela, il est des moyens fort simples; en voici un: il existe des poutrelles en aval du Pont-à-Cocardes; il faut en jeter en amont; on aura un bassin clos: on le mettrait à sec et on enlèverait la vase qu'on jetterait dans des bateaux placés au-dessous des poutrelles actuelles; on mettrait ainsi le radier au niveau du fond de la Basse-Deûle. La grande difficulté consiste maintenant dans la manœuvre des poutrelles; celles qui sont en amont ne causent pas d'embarras, car elles ne sont pas placées dans des coulisses, mais seulement appliquées contre les murs, et, de plus, elles ne doivent donner passage aux bateaux que lorsque le bassin est plein. Nos bateaux n'ayant que de 18 à 20 pouces de tirant d'eau, on n'a donc à enlever, lorsque les bateaux sont chargés, que les poutrelles supérieures en petit nombre. Cette manœuvre est d'une exécution très-facile. La plus difficile est celle des poutrelles inférieures; elles sont dans des rainures; elles doivent servir à mettre le bassin au niveau de la Basse-Deûle et livrer passage aux bateaux quand le niveau est établi. Il faut donc que les poutrelles inférieures soient déplacées et par conséquent que toute la pile soit enlevée à chaque passage. Or, cette manœuvre serait d'une longueur telle que le sas n'aurait plus d'avantage. Voici comment on pourrait parer à cet inconvénient. Nos plus grands bateaux ont à peine deux pieds de bord; ils ne tirent donc pas deux pieds d'eau quand ils sont chargés et ne s'élèvent pas de deux pieds au-dessus de la surface de l'eau quand ils sont vides. Je laisserais donc un vide de deux pieds au-dessous du niveau de la Basse-Deûle et de deux au-dessus, dans la pile des

poutrelles placées dans les rainures. Pour soutenir les poutrelles supérieures, je placerais deux poteaux debout dans les rainures : ceci fait, je ferais une petite pile intérieure qui s'appuierait sur le bord saillant des poteaux placés debout, de sorte que, pour faire la manœuvre du sas, je n'aurais plus qu'à agir sur un bien moins grand nombre de poutrelles. A la place d'une deuxième pile, mieux vaudrait mettre une vanne; la manœuvre alors serait excessivement facile. Du reste, les Ingénieurs trouveront sans doute des moyens préférables; je cite ceux-ci pour faire voir seulement qu'on peut faire une expérience directe sans aucune construction dispendieuse. C'est là encore un avantage du projet; car s'il ne réussissait pas, au moins on n'aurait rien perdu, puisque les préparatifs seraient les mêmes dans un curage ordinaire; tandis que d'autres systèmes, celui des chasses, par exemple, exigent d'énormes dépenses préparatoires, qui peuvent être faites en pure perte. Dans cette expérience, on pourra calculer le prix du nouveau curage, en le comparant avec celui à la drague; on verra la différence qu'on obtient en prenant la vase à sec, au lieu de l'aller chercher au fond de l'eau, en ne transbordant plus, et en emportant une vase égoutée au lieu d'une vase tout imbibée.

Telles sont les idées que je voulais communiquer à la Société, moins dans l'intention de donner un plan définitif que, pour appeler l'attention sur un objet qui intéresse éminemment notre cité.

EXPLICATION DU PLAN
DES CANAUX DE LA VILLE DE LILLE.

(*Planche 5.*)

- 1 Sas de la porte de la Barre.
- 2 Moulin de la porte de la Barre.
- 3 Entrée de l'aqueduc qui conduit les eaux de la Haute-Deûle dans les fossés de la citadelle.
- 4 Vanne servant à jeter les eaux de la citadelle dans le canal de la citadelle , de là dans la Basse-Deûle.
- 5 Bâtardeau (N.º 28) servant à jeter les eaux de la citadelle dans la Moyenne-Deûle.
- 6 Poste aux Grenouilles.
- 7 Grille du Haut.
- 8 Vanne pour jeter les eaux du canal de l'esplanade dans le canal de la citadelle, de là dans la Basse-Deûle.
- 9 Sortie des eaux de l'esplanade.
- 10 Sas de la porte Saint-André.
- 11 Grille Sainte-Catherine.
- 12 Pont de la rue de l'Arc.
- 13 ————— de la Baignerie.
- 14 ————— des Bouchers.
- 15 Pont de Weppes.
- 16 — de Roubaix.
- 17 — de la Monnaie.
- 18 — de la cour Gilson.
- 19 Moulin Saint-Pierre.
- 20 Grille des Jésuites.
- 21 Pont de la rue de l'Hôpital-Militaire.
- 22 — des Molfonds.

- 23 Point de jonction du canal de la rue de la Comédie et du canal des Boucheries.
- 24 Voûte de la place de Rihour.
- 25 Pont de la rue de la Nef.
- 26 ————— de Tenremonde.
- 27 ————— Saint-Étienne.
- 28 ————— des Poissonceaux.
- 29 Voûte de sortie du canal des Poissonceaux.
- 30 Voûte du canal des Boucheries.
- 31 Voûte de sortie du canal des Boucheries.
- 32 Pont de la rue Neuve.
- 33 Voûte des Ponts-de-Comines.
- 34 Voûte du canal Saint-Clément.
- 35 Voûte du canal de la rue de la Quennette.
- 36 Pont de la rue de Roubaix.
- 37 ————— des Fleurs.
- 38 ——— Saint-Jacques.
- 39 Moulin du Château.
- 40 Pont de la Brasserie.
- 41 ——— de Flandres.
- 42 ——— à Cocardes.
- 43 ——— d'Assistance.
- 44 et 45 Voûtes du canal des Célestines.
- 46 Pont-Neuf.
- 47 Voûte du canal de la citadelle.
- 48 Voûte du canal du magasin aux fourrages.
- 49 Pont des Bateliers.
- 50 Porte de sortie de la Basse-Deûle.
- 51 Pont de la rue des Jardins.
- 52 Barrage du canal des Vieux-Hommes.
- 53 Vanne (N.º 37) servant à décharger dans les fossés de la place les eaux du canal des Stations venant de la Haute-Deûle.

- 54 Vanne (N.º 166) déchargeant les eaux du canal des Stations dans le Haut-Hibernois.
- 55 Pont-aqueduc permettant aux eaux du Haut-Hibernois de passer au-dessus de la cunette.
- 56 Grille des Hibernois.
- 57 Pont de la rue de la Vignette.
- 58 Vanne du Pont-Bruyant séparant le Haut et Bas-Hibernois.
- 59 Pont de la rue de Béthune.
- 60 Vanne de la Riviérette.
- 61 Vanne conduisant dans le Béquerel les eaux de la lunette de Fives qui viennent de la Chaude-Rivière.
- 62 Vanne conduisant les eaux de la lunette de Fives dans la cunette de la place.
- 63 Pont-aqueduc conduisant les eaux de la porte de Fives au-dessus de la cunette.
- 64 Barrage de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons séparant le Haut et le Bas-Béquerel.
- 65 Bâtardeau (N.º 125) empêchant les eaux répandues dans la cunette par la vanne des Stations, de descendre dans la Moyenne-Deûle.
- 66 Moulin de la porte de Gand.
- 67 Décharge de la cunette dans la Basse-Deûle.

Nota. La couleur jaune indique le niveau de la Haute-Deûle ; la couleur jaune plus pâle, le niveau du Béquerel avant son entrée dans la ville, niveau à-peu-près semblable à celui de la Haute-Deûle, mais indépendant ; la couleur bleue, le niveau de la Moyenne-Deûle ; la couleur noire, le niveau de la Basse-Deûle ; la couleur verte pâle, les niveaux du Haut-Béquerel et du Haut-Hibernois, qui sont à-peu-près semblables, mais indépendans, intermédiaires entre la Haute et la Moyenne-Deûle ; la couleur verte foncée, le niveau de la cunette qui passe sous le Haut-Hibernois et le Haut-Béquerel, et va tomber dans la Basse-Deûle.

L'échelle du plan est de 500 mètres.

AGRICULTURE , ARTS ÉCONOMIQUES.

—
SUR

**UNE NOUVELLE MÉTHODE
POUR OPÉRER LA CUITE DES SIROPS,**

PAR M. PEUVION.

—
18 MAI 1832.

—
EN 1830, une personne de cette ville me dit avoir vu faire chez M. Derosnes, à Paris, un essai ayant pour but d'opérer sur du sirop une évaporation très-prompte, quoiqu'à basse température. Le moyen consistait à faire traverser le sirop, à une température peu élevée, par une masse d'air continuellement renouvelée et aussi à une basse température. Quant aux dispositions de l'appareil ou tous autres détails sur l'opération, je n'ai rien pu obtenir, ce qui me fit penser que la personne en question n'avait rien vu et n'était pas dans la confiance de M. Derosnes.

La théorie de ce mode d'évaporation me paraît bien simple. Quand un sirop déjà rapproché et devenu visqueux, sans être encore parvenu au point de cuite, continue à recevoir l'action du feu, le calorique attaque à la fois le sucre et l'eau; pour amener celle-ci à l'état de vapeur, il faut lui appliquer une température plus élevée que 100.°; car il faut vaincre à la fois l'affi-

nité de l'eau pour elle-même et son affinité pour le sucre. De plus, les bulles de vapeur formées ont peine à traverser la masse visqueuse du sirop et, par toutes ces causes, l'évaporation est lente et le sirop atteint une température trop élevée pour ne pas se détériorer. Si le sirop, au contraire, est maintenu à une température de 90 à 100.0, tandis que l'air chauffé à 70 ou 80.0 le traverse continuellement, cet air chaud, qui se chauffe encore dans le sirop, s'empare d'une quantité d'eau de plus en plus grande à mesure que la température s'élève, et comme il est poussé par une force quelconque, telle que celle d'un soufflet, par exemple, il surmonte l'obstacle opposé par la viscosité du sirop; les bulles viennent crever à la surface et laissent échapper dans l'air la vapeur dont elles sont saturées. Il doit donc y avoir économie de temps, de combustible, et une grande amélioration dans les produits. Une seule difficulté sérieuse se présente; l'air chaud, par son contact avec le sirop, exerce-t-il une action chimique quelconque sur lui? C'est ce que je ne saurais prévoir; mais si la réponse était affirmative, il resterait à reconnaître quelle espèce de modification avantageuse ou nuisible le sirop peut en recevoir.

Cette difficulté, bien que peu probable, m'a seule empêché de faire d'abord quelques essais. J'ai préféré m'adresser à M. Derosnes lui-même. Ce savant eut l'obligeance de me répondre que, satisfait de quelques essais, il était occupé à construire un appareil pour un raffineur de la capitale; il me promettait en même temps de me faire connaître le résultat de sa méthode appliquée en grand. Après huit mois d'attente, j'écrivis de nouveau; mais M. Derosnes me répondit qu'il n'était pas encore en mesure de me satisfaire.

Depuis j'ai lu dans l'Industriel Manufacturier, publié par M. Dubrunfaut, la description d'une espèce de bain-marie, attribué à M. Kneller, dans lequel le sirop chauffé par son fond à la vapeur est continuellement traversé par de l'air froid, au

moyen de petits tubes ouverts qui laissent échapper l'air poussé par une machine soufflante. Le rédacteur fait, dans une note, l'éloge du procédé; mais il finit en déclarant qu'essayé en grand dans la raffinerie de M. Santerre, on a dû l'abandonner tout-à-fait.

Dès lors, j'ai dû penser que tous les avantages évidens, qui devaient résulter du procédé, étaient plus que compensés par la détérioration des produits, et que l'air chaud exerçait sur le sirop une action nuisible; mais comme j'avais peine à me rendre compte de cette action, j'ai voulu la constater par moi-même et j'ai en conséquence construit le petit appareil suivant. Un mince disque à double fond, large de 10 centimètres, est percé à sa face supérieure d'un bon nombre de petits trous. Un gros tube qui communique par le centre avec l'intérieur du disque, se prolonge hors de la bassine, au fond de laquelle repose le disque; il fait alors sept tours d'un serpentín prolongé dans une marmite autoclave munie d'un thermomètre et d'une soupape; enfin il se prolonge au dehors et va s'unir à un fort soufflet de lampe d'émailleur. L'air chauffé dans le serpentín à environ 72.º, selon la pression de la vapeur dans l'autoclave, traverse le sirop chauffé lui-même par un feu très-faible; l'évaporation est très-abondante, la cuite s'obtient très-vite, l'économie du temps et du combustible est évidente, considérable; et, de plus, les produits sont très-beaux et de beaucoup supérieurs à ceux fournis par la méthode ordinaire.

Ce petit appareil n'était pas fini que je l'avais montré à plusieurs personnes de cette ville, et notamment à la personne dont j'ai parlé en commençant; elle en fit même l'essai sur de l'eau tiède, et, en soufflant avec la bouche, elle fut profondément étonnée de la puissance évaporante de l'appareil. Je signale cette circonstance pour des raisons que l'avenir expliquera.

Pour n'avoir qu'un feu à entretenir, je supprimai l'autoclave et je fis traverser le sirop par de l'air à sa température naturelle;

sans doute il refroidit le sirop déjà un peu chauffé ; mais comme l'eau abonde alors dans le sirop, il en emporte encore une grande quantité, en venant crever à sa surface. A mesure que le sirop s'échauffe et se concentre, l'air s'échauffe aussi, et il sort constamment saturé de vapeur. Par ce moyen plus simple, la cuite s'opère à une température toujours inférieure à 100.° ; on peut même l'obtenir à une température beaucoup plus basse, par un feu plus faible, et en soufflant plus long-temps ; tandis que la cuite ordinaire, à feu nu, ne s'obtient qu'à la température de 110 à 112.°

Encouragé par ce succès, je fis, sans désespérer, un autre appareil plus en grand, mieux conçu et approprié au cas où le sirop serait chauffé exclusivement et à feu nu. Il fallait, pour cela, diriger constamment l'air froid sur le fond de la bassine, afin de déplacer sans cesse le sirop en contact avec ce fond exposé à l'action directe du feu. Par ce moyen, j'évitais la carbonisation du sirop, et, par suite, je pouvais espérer de restreindre considérablement sa transformation en mélasse.

Mon nouvel appareil, encore plus simple que le précédent, consiste en un gros tube par où l'air froid arrive ; l'extrémité inférieure de ce tube communique avec d'autres petits tubes disposés en une sorte d'étoile ou de grillage ; tous ces petits tubes sont percés, à leur partie inférieure, de deux rangées de petits trous, distans entre eux de 6 millimètres et distans de 10 millimètres du fond de la bassine destinée à des cuites de trois litres de sirop.

L'appareil étant monté, je fis quatre pains en huit cuites de sirop, à 36° de Beaumé. Pour avoir un terme de comparaison et pour savoir enfin si l'air exerce sur le sirop une action utile ou nuisible, je fis quatre autres pains en huit cuites, mais par la méthode ordinaire à feu nu et dans la même bassine.

Tous les détails des opérations sont consignés dans le tableau ci-joint N.° 1.

Il résulte de toutes les données recueillies, l'évidence matérielle que le nouveau procédé offre d'immenses avantages ; les produits obtenus par les deux méthodes présentent une différence de 5 à 6 % en valeur ; la dépense du combustible est réduite d'un grand tiers ; le temps de l'opération est considérablement abrégé. Les avantages augmenteront encore par l'application du nouveau procédé à la fabrication du sucre indigène, puisqu'il permettra de supprimer les appareils à vapeur, si dispendieux, si sujets à de fréquentes réparations et si dangereux pour le personnel des fabriques.

Je suis presque certain déjà que le nouvel appareil, peu coûteux et facile à construire partout, pourra servir même pour le recuit des troisièmes mélasses de betteraves.

Une première opération, à feu modéré, a parfaitement réussi ; une deuxième, à feu plus vif, a été assez bonne ; à la troisième, le feu ayant été poussé exprès un peu loin, a légèrement brûlé le sirop. Un feu modéré de tourbes ou de briquettes ne peut manquer de fournir de bons résultats. Ce dernier mode de chauffage offrirait l'heureux emploi du poussier de charbon, si abondant dans les usines rurales.

Je ne prétends pas que les résultats avantageux que j'ai obtenus se reproduiraient dans la même proportion dans le travail continu et en grand des fabriques ; mais je n'hésite pas à affirmer qu'ils seront considérables. Je m'occupe déjà à établir ce nouveau procédé sur une échelle manufacturière à ma fabrique de sucre indigène.

Si l'air n'agit pas chimiquement sur le sirop, il agit mécaniquement ; les plus grosses bulles s'échappent toujours facilement, même vers la fin de la cuite ; mais les petites bulles n'ont point une force d'ascension assez grande pour vaincre la viscosité des sirops concentrés ; elles flottent à la surface et forment des écumes assez considérables qui ne disparaissent pas au rafraîchissoir. Je les ai recueillies et mises à part.

Recuite des sirops ou mélasses

Les mélasses qui ont découlé des huit formes en pains dont j'ai parlé, furent recueillies et recuites sans nouvelle clarification par le procédé correspondant. Elles ont rempli deux formes de 5 litres de capacité ; le tableau N.º 2 indique toutes les circonstances de l'opération ; les écumes de ces recuites, réunies avec les précédentes, ont été étendues d'un peu d'eau et recuites au soufflet. A mon grand étonnement, cette dernière recuite s'est faite sans écumes, et a marché comme si j'avais opéré sur du sucre neuf de première classe mis en forme et purgé de sa mélasse ; le sucre provenant de cette dernière recuite m'a étonné aussi par sa force, son nerf et sa dureté. A en juger par ce résultat remarquable, je serais presque tenté de croire que l'action de l'air tend plutôt à l'amélioration de la mélasse qu'à son altération.

Curieux de connaître la différence des temps qu'exigerait l'évaporation d'une eau froide sucrée à 6º de l'aréomètre concentré jusqu'à 15º à chaud, j'ai opéré sur trois litres par le procédé ordinaire à feu nu, très-vif, ce qui a exigé 37 minutes ; répétant l'opération sur trois autres litres, par un feu très-doux et par le procédé nouveau, il n'a fallu que 24 minutes ; c'est-à-dire, les deux tiers seulement du temps précédent, et par conséquent moins que les deux tiers du combustible.

Pendant ce travail, j'ai eu connaissance d'un autre procédé, qui, au premier abord, semblait devoir être encore plus avantageux que celui dont je m'occupais. Voici le fond de ce procédé : on a deux vases fermés hermétiquement, garnis de robinets nécessaires ; ils communiquent par un tuyau ; l'un d'eux contient le sirop à concentrer, l'autre est vide. On chauffe le premier jusqu'à l'ébullition, et on laisse échapper l'air et quelques vapeurs ; on ferme alors le second vase et on le plonge dans un

réfrigérant ; la vapeur s'y condense ; le vide partiel s'y opère ; l'action de la chaleur, continuant sous le premier vase, donne naissance à de nouvelles vapeurs qui viennent se condenser en eau dans le vase continuellement refroidi. En opérant au bain-marie, on est sûr de ne pas carboniser le sirop, et comme la pression de l'air est presque entièrement supprimée, l'ébullition doit être fort active et conduire en peu de temps à une concentration suffisante dans le sirop.

Ce procédé sera d'autant plus avantageux qu'on opérera un vide plus parfait par un plus grand refroidissement ; mais aussi, il exigera l'emploi d'une plus grande quantité d'eau froide, et, par conséquent, la dépense considérable d'un moteur quelconque pour se procurer cette eau froide, à moins qu'on ne puisse disposer d'une rivière courante.

Le temps employé à vider les deux vases après la cuite et à remplir le premier pour faire une nouvelle cuite, sera assez considérable pour donner à réfléchir. De plus, les essais fréquens qu'il faudra faire pour connaître l'état du sirop seront peu commodes et introduiront à chaque fois un peu d'air dans l'appareil. D'après cela, il est permis de conjecturer que le procédé à l'air soufflé sera préféré au procédé par le vide. L'un et l'autre ont également pour objet de faciliter et d'accélérer le départ des vapeurs ; d'un côté, par la suppression presque totale de la pression de l'air ; de l'autre, par une ascension de la vapeur mêlée et combinée à l'air ; cette force d'ascension que fournit l'action continue du soufflet équivaut à une forte diminution dans la pression de l'air, effet presque équivalent au vide partiel de l'autre procédé ; le mouvement continu du sirop et l'action de l'air pour se saturer d'eau, qui manque dans l'autre procédé, semblent justifier la préférence que j'accorde au mode par insufflation, indépendamment de la grande différence dans les frais d'établissement exigés par l'action continue d'une pompe à eau froide comparée à l'action continue d'un soufflet de maréchal. Au reste, l'expérience décidera la question.

TABLEAU N.º 1.

Du 1.^{er} mai 1832.

PREMIÈRE OPÉRATION. — CUITES DE 3 LITRES.

1	à 105° centigr.	12	minutes, temps de cuite.	Bon feu.	} Au soufflet.
2	98,5 id.	11	id. id.....	Idem.	
3	95 id.	12 1/2	id. id.....	Moyen.	
4	95 id.	16	id. id.....	Petit feu.	
1	à 110°,5 centigr.	15	minutes, temps de cuite.	Grand feu.	} Sans soufflet.
1	id. id.	21	id. id.....	Moyen.	
3	id. id.	18	id. id.....	Bon feu.	
4	id. id.	18,5	id. id.....	Idem.	

Du 2 mai 1832.

DEUXIÈME OPÉRATION. — CUITES DE 2 LITRES.

} Au soufflet.	1	à 94° centig.	11	minutes, temps de cuite.	Feu modéré.	} sans addition de charbon.
	2	92 id.	11	id. id.....	Idem.	
	3	91 id.	0	montre arrêtée.....	Idem.	
	4	92 id.	10	minutes, temps de cuite.	Idem.	
	5	92 id.	10 1/2	id. id.....	Idem.	
	6	94 id.	11	id. id.....	Idem.	
} Sans soufflet.	1	à 110°,5 centig.	20	minutes, temps de cuite.	Feu vif.	
	2	id. id.	14	id. id.....	Feu très-vif.	
	3	id. id.	20	id. id.....	Feu vif.	
	4	id. id.	20	id. id.....	Idem.	
	5	id. id.	24	id. id.....	Feu doux.	
	6	id. id.	39	id. id.....	Feu mourant.	

TROISIÈME MÉLASSE DE BETTERAVE, CUIE AU SOUFFLET.

CUITES DE 3 LITRES.

1. ^{er}	à 95° cent.	Sans obs. ^{on} de temps de cuite.		Petit feu, cuite très-bonne, petit bouillon sec.
2. ^{me}	97 id.	17	minutes, temps de cuite.	Bon feu, cuite moyenne-bonne, bouillon élevé.
3. ^{me}	105 id.	11	id. id.....	Grand feu, cuite médiocre, bouillon gras, légère odeur brûlée.

TABLEAU N.º 2.

Du 6 mai 1832.

RECUITES DES SIROPS, OU PREMIERES MÉLASSES.

CUITES DE 2 LITRES.

1. ^{re}	112º	centigr.	17	1/2	minutes	pour cuire.....	Bon feu.	} Sans soufflet.
2. ^{me}	id.	id.	11	1/2	id.	id.....	Grand feu.	
3. ^{me}	id.	id.	9	1/2	id.	id.....	Très-ardent.	

NOTA. La consommation du combustible a été triple de celle de l'opération suivante.

1. ^{re}	94º	centigr.	9	minutes	pour cuire.....	Feu tombant.	} Au soufflet.
2. ^{me}	92	id.	9	id.	id.....	Feu tombé.	
3. ^{me}	90	id.	15	id.	id.....	Feu mort.	

Évaporation d'une eau sucrée de 6º froid, jusqu'à 15º chaud,

L'ancien procédé a exigé 37 minutes de temps, par un très-grand feu.

Le nouveau procédé n'a exigé que 24 minutes, par un très-petit feu.

NOTE

SUR LA CULTURE DE LA CANNE A SUCRE ,

Par M. Thém. LESTIBOUDOIS.

—
1832.
—

UN propriétaire français qui habita les Antilles pendant douze années , publia , en 1831 , une brochure intitulée : *De la facilité et des avantages de l'introduction en France de la culture en grand du coton, du café, et notamment de la Canne-à-sucre.* (Paris , M.^{me} Huzard.)

Aucune expérience n'était produite pour venir à l'appui de l'assertion de l'auteur , qui avançait que la culture de la canne était possible dans la partie septentrionale de la France. Je résolus de faire quelques essais , afin d'asseoir mon opinion.

Le 20 juin 1831 , je plantai , dans le jardin botanique de Lille , quelques boutures très-frêles de Canne-à-sucre que j'avais enlevées à un individu de cette plante , qui vit dans la serre de l'établissement. Au 1.^{er} novembre , les boutures avaient acquis près d'un pouce de diamètre ; j'en dépose une sur le bureau. Il était évident que la Canne-à-sucre pouvait végéter en plein air , dans notre climat , puisque , malgré que les boutures fussent très-petites , prises à un individu dégénéré , plantées dans une saison infiniment trop avancée et dans une année remarquable par le peu d'élévation de la température , elles avaient complètement réussi et s'étaient accrues d'une manière remarquable.

C'était là le seul résultat que je pouvais obtenir. Pour savoir si cette culture , que je regarde actuellement comme *possible* ,

pourrait devenir *avantageuse*, il faudrait faire des expériences en grand et planter des boutures provenant des meilleures variétés. C'est alors seulement qu'on pourra savoir si la Canne peut donner assez de produit pour qu'on s'efforce de la naturaliser dans nos climats. M. Demesmay fils voulut bien se charger de demander à ses correspondans dans nos colonies, de nous envoyer à Lille plusieurs centaines de boutures de Canne-à-sucre, telles qu'on les plante dans les sucreries des Antilles. Ces demandes n'ont point eu de succès ; il a été répondu que les colons n'oseraient faire exporter des Cannes vivantes ; qu'ils auraient à craindre l'incendie, l'assassinat, etc. ; qu'on pourrait peut-être obtenir ce que nous demandions, lorsqu'un colon céderait son établissement pour s'embarquer immédiatement pour l'Europe ; mais que d'ici là on ne pouvait nous satisfaire.

L'expérience que je voulais tenter me parut assez importante pour essayer de me procurer des Cannes-à-sucre, provenant des pays de culture, par une autre voie. J'écrivis à M. le préfet, afin de savoir si M. le ministre de la marine ne pourrait faire prendre, dans les Antilles et à Bourbon, les boutures nécessaires et nous les adresser. Je lui disais que, dans nos colonies, on cultive trois variétés de canne :

La Canne créole,
 La Canne d'Othaïti,
 La Canne à rubans ;

qu'il serait important pour nous d'obtenir ces trois variétés, mais que celle qu'on désirerait sur-tout obtenir est la canne à rubans, parcequ'il paraît que ce serait celle qui réussirait le mieux dans nos climats.

NOTA. M. le préfet nous a annoncé que notre demande avait été transmise à M. le ministre de la marine ; nous n'avons point encore reçu de réponse.

En 1832, nous avons de nouveau planté des rameaux des individus de Canne que nous possédons ; ils ont encore végété, en plein air, avec vigueur.

ÉTAT DE DÉPENSES

ET PRODUITS D'UNE HOUBLONNIÈRE

De la contenance de 40 ares, plantée à Croix, en 1827,

PAR M. DESCAMPS, Membre agriculteur.

Dépenses et frais de culture.

1828.	361 f.
1829.	300
1830.	360
1831.	350
TOTAL.	1,371

Produits.

1828. — 523 kilog. de houblon à 90 c. le kilog...	470 f. 70 c.
Le houblon de Poperingue valait 1 f. 60 c. le kilog.	
1829. — Récolte manquée; 35 kilog. à 2 f.	70 »
Le houblon de Poperingue valait 3 f. le k.	
1830. — 235 kilog. 5, à 2 f. 30 c.	541 65
Le Poperingue valait 2 f. 70 c.	
1831. — 500 kilog. à 1 f. 60 c.	800 »
Le Poperingue valait 2 f.	
TOTAL.	1,882 35
Dépenses.	1,371 »
Bénéfice net pendant les quatre années.	511 35
Terme moyen pour chacune d'elles.	127 84

Ce qui donne un revenu net de 31 francs par cent de terre. A l'exception du tabac, aucune autre culture ne donne un bénéfice aussi considérable.

La bière faite avec le houblon de Croix a un goût aussi agréable que celle brassée avec le houblon de Poperingue ; elle se conserve mieux et plus long-temps.



ANTIQUITÉS

Trouvées dans le département du Nord,

Par M. C. VERLY fils,

Membre titulaire.

CINQUIÈME CAHIER.

Pl. VII, N.º 29, VASE LACRYMATOIRE.

Ce vase lacrymatoire, trouvé à Famars, est en terre jaune rehaussée de noir, et d'une belle conservation.

Pl. VII, N.º 30, URNE LACRYMALE.

Trouvée aussi à Famars. Elle est en terre jaune, d'une bonne fabrication, mais moins bien conservée que la précédente.

Pl. VII, N.º 31, VASE EN TERRE.

Ce vase, d'une confection très-soignée, en terre rouge très-fine, a ses ornemens en noir. Il a été trouvé avec les précédens à Famars, en 1829, et fait, ainsi qu'eux, partie de la collection de M. Brigston, de Londres.

Pl. VIII. N.º 32. MÉDAILLON DE BRONZE.

Ce beau médaillon antique, d'une conservation et d'une fabrique remarquables, a été trouvé à Famars, en 1829. Il appartient au règne de Marc-Aurèle Antonin. Il représente, d'un côté, le buste de l'empereur, en habit de combat, et couvert de la Clamide; la tête tournée à gauche, couronnée de lauriers. Ce côté porte pour légende :

M *Antoninus. aug. Arm. Parth: max.*

(Marc-Antonin auguste et très-grand, l'Armenique et le Parthique.)

Cet empereur étant qualifié ici d'auguste et de très-grand, la légende fait voir qu'il avait été en Arménie et chez les Parthes,

et que c'est au retour de la contrée habitée par cette dernière nation que le médaillon a été frappé. Le revers vient à l'appui de cette pensée : il représente une femme assise, tenant d'une main une patère, et de l'autre la haste, telle que les anciens représentaient Rome, ou l'image de la patrie. Deux génies lui présentent une corne d'abondance. Ces deux génies font allusion à l'empereur et à son collègue à l'empire *L. Aelius-Aurelius-Verus*, adopté par Antonin l'an de Rome 891, et de l'ère chrétienne 138.

En effet, les historiens nous apprennent que Marc-Aurèle et Verus triomphèrent des Arméniens et des Parthes sur la fin de l'an de Rome 920, et de l'ère chrétienne 167, ou au commencement de l'année suivante. Ce fut à cette époque que ces deux co-empereurs obtinrent le glorieux surnom de vainqueurs très-illustres des Parthes : *Parthici maximi*. Marc-Aurèle étant, pour la vingt-troisième fois, entré dans l'exercice de la puissance tribunitienne, et la cinquième fois empereur et troisième fois consul, ainsi que le porte le revers :

tr p XXIII imp V cos III.

Ce magnifique médaillon de bronze, du poids de 54 grammes et du diamètre de 0,^m04 centimètres, est indiqué dans l'ouvrage de Mionnet, page 229. Cet auteur lui donne la valeur de 120 fr. Il fait partie de la collection de médailles antiques de M. Ducas, de Lille.

Pl. VIII, N.º 33, MÉDAILLE DE BRONZE.

Grand bronze du règne de Trajan, trouvé à Famars en 1830. Sa conservation est aussi parfaite que l'exécution en est délicate et de bon goût. Il fait partie de mon cabinet.

Pl. VIII, N.º 34, MÉDAILLE EN BRONZE.

Médaille de moyen bronze, du règne d'Hadrien ; représente, au revers, l'Égypte assise à terre. Cette médaille fut trouvée à Famars en 1830, et fait partie de la collection de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

LÉGISLATION, ÉCONOMIE POLITIQUE.

LETTRES

Extraites d'un ouvrage inédit sur la justice militaire ;

Par M. LEGRAND, Membre titulaire.

LETTRE.....

.....
LE conseil de révision vient de confirmer le jugement. Aucun sursis n'est accordé ; il faut mourir.....tranquille au milieu de ses camarades dont il partage les travaux et les jeux , le condamné est loin de soupçonner l'affreuse vérité. Il s'est pourvu en révision et en grâce ; son défenseur lui a laissé de l'espoir, il est plein de confiance dans la bonté du Roi ; que peut-il craindre ? On l'appelle , il court au parloir , et au lieu de l'avocat , dont la présence doit-être pour lui le signal du salut , il trouve un prêtre , censeur importun au milieu de la dissipation des camps , Ange consolateur dans les angoisses de la prison..... Mon pourvoi ? — Il est rejeté , mon fils. — Eh quoi ! il faut mourir , mourir si jeune ! Ma mère , ma pauvre mère !.....

Seul avec le respectable prêtre , cet homme qui , devant ses camarades, refoulerait les larmes qui l'oppressent , cacherait sous un sourire contracté le désespoir qui le déchire ; cet homme se livre avec effusion aux sentimens les plus naturels dans sa position , il pleure amèrement. Quel moment favorable pour rappeler au condamné cette religion si souvent méconnue , pour réveiller

dans son cœur les souvenirs pieux de l'enfance ! Avec quelle onction l'homme de Dieu lui dépeint-il le bonheur qui l'attend dans un autre monde ! S'il lui parle encore de cette terre , c'est pour lui faire entrevoir avec adresse que le genre de mort qu'il va subir ne déshonorera pas sa famille. Pour elle il sera toujours mort sous les drapeaux , même il exemptera son jeune frère du service militaire.

Et ses amis , ses frères d'armes , ils le verront , fort de sa conscience , marcher au trépas avec intrépidité. Ils admireront son courage. Long-temps il fera le sujet des conversations de la chambre. Combien va-t-il en sauver par son exemple !

Et puis , n'est-ce pas encore servir son pays que de verser son sang pour le maintien d'une discipline sans laquelle l'armée ne serait qu'un fléau pour les citoyens.

Ces considérations présentées avec éloquence font impression sur l'esprit du soldat , elles le préservent du désespoir. Il se résigne à son sort ; il demande ses camarades , leur distribue ses effets , le peu d'argent qu'il a amassé dans sa prison , et s'entretient avec son confesseur jusqu'au moment où , cédant à la nature , il prend quelques heures d'un repos , le dernier qu'il doit goûter sur la terre.

La nuit se passe , les premiers rayons du jour éclairent un vaste carré à trois faces , formé par les troupes de la garnison ; au côté laissé libre on distingue un mur , et à dix pas un peloton de soldats , dont les fusils sont dégarnis de baïonnettes. Ce sont les exécuteurs de la sentence. Anciens de service , façonnés à l'obéissance passive , ils n'ont point réfléchi un seul instant sur la nature des fonctions terribles qu'ils vont remplir. Au signal donné ils tireront sur leur camarade , comme sur un Prussien. Cruelle abnégation de soi-même , que la philosophie déplore , et dont pourtant le salut de tous fait une impérieuse nécessité dans le système des armées permanentes.

Un adjudant tient le mouchoir qui doit couvrir les yeux du

condamné. Sa main agite la canne destinée à donner le muet signal.

Cependant le patient fait ses derniers préparatifs , il revêt la veste et le pantalon blancs qui lui serviront de linceul ; et sort enfin , accompagné de son confesseur. La garde les entoure , et le tambour résonne Depuis long - temps , ce bruit militaire n'avait pas frappé son oreille , il le charme aujourd'hui , et le malheureux , cédant à une habitude insurmontable , règle sur la cadence des baguettes les derniers pas qui le conduisent à la tombe.

Le cortège funèbre arrive bientôt au lieu du supplice , les rangs s'ouvrent , un roulement commande le silence : c'est le jugement que lit d'une voix émue le capitaine-rapporteur. La lecture finie , le condamné se place devant le peloton , s'agenouille pour recevoir la bénédiction du prêtre , et se relève bientôt impatient de montrer qu'il attendra la mort debout. Il rejette loin de lui le mouchoir et demande une grâce. — Laquelle ? — Celle de commander le feu Soldat obscur , végétant dans les derniers rangs de l'armée , le service militaire n'a été jusqu'alors pour lui qu'une longue obéissance. Il commande aujourd'hui : triste privilège ! et le premier commandement qui sort de sa bouche est le signal de sa mort. Camarades , vos armes sont-elles bien chargées ? que deux d'entre vous réservent leur feu. — Peloton , armes. — Joue. — Feu Et ce dernier mot est étouffé par la détonation qui apprend à l'armée que la discipline est vengée. Il tombe , deux nouveaux coups l'achèvent , tirés à bout portant , et toute la garnison défile autour du cadavre d'un camarade , victime d'une loi dure , mais nécessaire.

Laissons retourner les soldats dans leurs casernes , pénétrés d'une salutaire horreur ; laissons les citoyens qui ont assisté à l'exécution , rentrer dans leurs demeures , indignés de ce qu'ils appellent un meurtre sans droit , une peine sans proportion ; et , préservant notre raison de l'influence trompeuse des impressions du moment , dans le silence du cabinet , examinons la peine de mort , en matière militaire , sous le double rapport du droit que les hommes ont de l'infliger , et de son utilité de fait.

Les antagonistes de la peine de mort , surtout en matière militaire , s'étayant de l'autorité d'un grand nom vont s'écrier :

La question soulevée par Beccaria est bien près d'être résolue au profit de l'humanité ; et , au moment où la société plus éclairée va sans retour abdiquer le droit de vie et de mort qu'elle s'est trop long-temps arrogé , droit exorbitant , et que le contrat primitif n'a jamais pu lui accorder , même pour purger son sein du plus profond scélérat , on fait massacrer à coups de fusil , par ses camarades , un malheureux soldat. Pour quel crime ? Pour une légère voie de fait exercée sur son caporal . . . Affreuse disproportion ! De quelle peine frapper maintenant celui qui portera la main sur son colonel , sur son général ? De quel supplice punir l'assassin ?

Répondre sans balancer à ceux qui tiennent un pareil langage que la société a toujours eu et conservera toujours le *droit* de mort sur les membres qui la composent ; que si elle y renonce , c'est uniquement parce que l'exercice peut en être inefficace ; que la peine de mort est nécessaire pour réprimer les délits militaires ; qu'elle est d'autant plus nécessaire que ces délits auront été commis envers les supérieurs les moins élevés en grade ; voilà ce qui ne peut manquer de heurter bien des idées reçues , voilà cependant ce qu'il faut dire , parceque , dans mon opinion , c'est la vérité.

Beccaria a dit : « Le droit que les hommes s'attribuent d'égorger leurs semblables , n'est certainement pas celui d'où résultent la souveraineté et les lois ; elles ne sont que la somme des portions de liberté de chaque particulier , les plus petites que chacun ait pu céder ; elles représentent la volonté générale , qui est l'assemblage de toutes les volontés particulières. Or , qui a jamais voulu donner aux autres hommes le droit de lui ôter la vie ? Comment , dans les plus petits sacrifices de liberté de chacun , peut se trouver celui de la vie , le plus grand de tous les biens , et si cela était , comment cela s'accorderait-il

» avec la *maxime* qui défend le suicide ? Ou l'homme peut dis-
 » poser de sa propre vie , ou il n'a pas pu donner à d'autres un
 » droit qu'il n'avait pas lui-même. »

On pourra d'abord répondre à Beccaria que des esprits fort sages ne partagent pas son opinion sur le suicide ; qu'ils pensent au contraire qu'aucune *maxime* raisonnable ne peut nous enlever le droit de nous donner la mort , que conséquemment nous avons pu remettre à la société ce droit que nous avons sur nous-mêmes.

On pourrait dire encore , même en admettant la *maxime* qui défend le suicide , que le droit de vie ou de mort confié par chacun des membres de la société sur sa personne , dans le contrat primitif , en cas d'infraction aux règles de ce contrat , n'est point un suicide , puisque très-certainement au moment où , selon l'expression de *Rousseau* , il signe de son sang l'acte social , ce membre n'en prémédite pas la violation , et qu'il est , au contraire , actuellement disposé à l'observer.

On pourrait ajouter de plus avec un des commentateurs de Beccaria que cette sanction de mort attachée à l'infraction d'un contrat , est tellement naturelle , qu'elle est de style , si l'on peut parler ainsi , dans les projets de conspiration où chaque conjuré consent à mourir , s'il trahit la foi promise.

Mais là ne gît point l'erreur principale de Beccaria , c'est en remontant au contrat primitif que nous la découvrirons.

La société , suppose-t-il , s'est formée des sommes de liberté et de propriété les plus petites possibles que chacun y a apportées. Cela est vrai , mais en même temps ce Beccaria omet ce point important , chaque membre a apporté le *droit* qu'il avait pour la conservation de sa liberté , de sa propriété , et il en a cédé l'exercice , à la volonté générale , à la souveraineté.

Quel est ce droit de conservation , et jusqu'où peut-il aller ? c'est ce qu'il faut examiner.

L'homme a reçu avec la vie le désir de la conservation.

Tous les hommes sont égaux : partant , le pouvoir qu'un autre

s'attribue sur sa liberté , sur sa propriété est injuste , il a le droit de les défendre ; à plus forte raison , il a droit de défendre sa vie dont la conservation est l'objet commun de la liberté , de la propriété ; sa vie , sans laquelle la liberté et la propriété ne seraient que des abstractions.

Si donc , il ne peut défendre sa vie qu'en tuant son agresseur , il a le *droit* de le tuer.

Ce droit , il le remet à la société , et aussi vrai qu'il ne commet pas un suicide en tuant son adversaire , aussi vrai , ce n'est pas sur sa vie qu'il donne un droit à la société , mais sur celle de l'individu qui l'attaquera.

Ainsi , la société a sur le violeur du contrat , le droit que le membre lésé aurait naturellement lui-même. Ce *droit* existe , incontestable , c'est aux lois à en modérer l'exercice , suivant l'exigence des temps et les progrès de la civilisation. Cet exercice deviendra de jour en jour moins fréquent.

Peut-être bientôt la peine de mort sera-t-elle rayée de nos codes.

La physiologie a établi , que très - souvent le forfait le plus affreux avait pour cause un dérangement dans les organes du coupable.

Les sciences morales à leur tour ont consacré cet axiôme consolant pour l'humanité , qu'un crime était un mauvais raisonnement.

Nous pouvons donc espérer que désormais les hôpitaux et les prisons pénitentiaires feront une espèce de sinécure de l'office de l'homme , que M. de Maistre appelle la clef de voûte de l'édifice social.

Je dis , une *espèce* de sinécure , parce qu'il n'est pas possible de raisonner toujours en principe.

Des révolutions bouleversent les empires. Des cas particuliers , imprévus , se présentent , devant lesquels se taisent ces principes qui ne réglent qu'un ordre général paisible ; et Beccaria lui-même croit la peine de mort nécessaire dans les troubles politiques.

J'ajouterai aux raisons qu'il donne, que celui-là n'est pas habile à invoquer les règles posées pour un état tranquille, pour un ordre établi, dont les coupables trames tendent au trouble de cet ordre, à la désorganisation de cet état.

Dans une société établie sur des fondemens stables, et pour le salut de cette société, se trouve une institution toute spéciale et qui diffère de l'état par ses mœurs, par les besoins mêmes de sa conservation; c'est l'armée. Les membres qui la composent, outre les devoirs qu'ils ont à remplir comme hommes, en ont de particuliers comme soldats. L'obéissance est le premier de ces devoirs, c'est la condition sans laquelle il n'y a pas d'armée. Le refus d'obéissance est donc le délit le plus grave, puisque de sa nature il est désorganisateur.

On comprend facilement que la peine la plus sévère doit être infligée au coupable de ce délit, plus coupable encore s'il joint l'insulte et la voie de fait à la désobéissance. Cela posé, les considérations qui, dans l'état ordinaire, permettent de laisser dormir la peine de mort, se présentent-elles ici? Non, certes; il n'y a personne à guérir, personne à corriger. Les crimes dans lesquels est tombé le militaire ne sont tels que dans son état; ils ne sont plus des crimes pour le citoyen. Or, son temps comme militaire étant borné, on ne peut l'enfermer pour le rendre corrigé à la société, au bien de laquelle ce redressement serait inutile. Il faut donc une peine physique, évidente, actuelle, qui frappe pour prévenir, qui imprime une terreur profonde dans l'ame de tous ceux qui peuvent commettre le délit qu'elle réprime. . . . Ce sera la mort, considérée seulement comme privation de la vie, sans mort civile, sans infamie, la mort, par les armes, comme devant l'ennemi. . . .

La mort! — Mais s'il n'a frappé qu'un sous-officier, qu'un caporal? c'est pour ce cas que je la réclame, pourvu toutefois que ce soit à l'occasion du service. Je ne crains pas que le soldat insoumis ose porter la main sur un officier, sur un général.

Ils ont avec lui des rapports trop peu directs ; et d'ailleurs , ils sont suffisamment garantis par le prestige de leur grade.

Il en est autrement du caporal , dernier degré de l'échelle militaire ; hier encore , le camarade du soldat , il n'a sur lui aucune influence morale , et pourtant il est avec lui en contact perpétuel , nécessaire pour lui transmettre les ordres des chefs ; il faut qu'une loi sévère protège ses galons de laine.

Mais l'assassinat , comment le punir si l'on prodigue ainsi la mort pour les moindres délits ?

L'assassinat n'est point un crime militaire , il rentre dans la classe des crimes ordinaires , pour lesquels la loi civile a des châtimens tout prêts. La mort le punira sans doute , non toutefois la mort du soldat ; l'assassin n'est pas digne de tomber sous le noble plomb de ses camarades. Qu'on le livre aux juges à robes noires ; que la guillotine élève pour lui ses madriers sanglans ; qu'il soit trainé , non au champ-de-mars , au son du tambour , mais sur la place publique , mais à reculons comme un lâche ; que sa tête , enfin , tombe sous la main flétrissante du bourreau .

C'est la mort qu'il aura subie , moins douloureuse , peut-être ; mais quelle différence !

LETTRE.

J'ai montré dans ma dernière lettre avec quelle promptitude la justice militaire expédie les affaires criminelles ; en moins de quinze jours , si le délit se commet dans la ville où siège le conseil de guerre , le coupable peut-être arrêté , jugé , condamné , exécuté et qu'on ne se hâte pas de blâmer cette activité dans les formes.

Il importe au maintien de la discipline , qu'un acte d'insubordination soit aussitôt réprimé que conçu : il importe surtout que la répression soit forte ; il serait dangereux d'appliquer à un corps armé les règles qui régissent une société pacifique. Dans une armée , composée en partie d'hommes qui servent malgré eux , et en partie de volontaires , jeunes gens de plaisir , qui n'endossent l'uniforme qu'en désespoir de cause , et pour se garantir honorablement du besoin , il est rare de voir régner la plus grande tranquillité , la plus parfaite soumission , surtout en temps de paix ; la guerre , en effet , outre qu'elle occupe suffisamment l'esprit des soldats par les travaux qu'elle exige d'eux , par les hasards qu'elle entraîne à sa suite , la guerre apprend aux soldats à estimer des chefs qui partagent avec eux les dangers du combat , les fatigues de la route , les privations du bivouac , et qui ne réclament pour tout privilège de grade que le droit de marcher les premiers au feu ; la guerre leur montre la nécessité d'obéir à des supérieurs , aux talens , aux connaissances desquels leur sort est entièrement abandonné.

Il n'en est pas de même en temps de paix. L'autorité ne se fait sentir aux soldats que sous les rapports les plus défavorables ; les exercices , les fatigues n'ayant pas pour eux l'intérêt du moment , passent à leurs yeux pour autant de corvées , de vexations , dont ils accusent l'arbitraire de leurs chefs ; delà des germes de mécontentement qu'entretient l'oisiveté des garnisons , et qui finiraient par produire dans l'armée les fruits les plus funestes pour

le bon ordre , si de sévères exemples ne venaient de temps à autre raffermir la discipline ébranlée. à Dieu ne plaise que je renchérisse ici sur la rigidité des lois militaires ; je les trouve en général trop sévères ; mais qu'elles qu'elles soient , je réclame de toutes mes forces leur stricte application , dans l'intérêt de l'armée , non moins que dans celui de la morale et de l'humanité.

On a vu avec quelle tranquillité , les militaires pour la plupart écoutent leur arrêt , avec quelle insouciance ils attendent dans leur prison le résultat de leur pourvoi ; on peut appeler courage , mépris de la vie , cet inconcevable sang-froid si éloigné des angoisses terribles des malheureux qui gémissent dans nos prisons civiles , sous le poids de la même expectative ; on peut l'attribuer au calme de la conscience du condamné , à l'espoir que son jugement sera cassé ; enfin , à l'absence de toutes ces précautions , si bien faites pour porter le découragement dans l'ame des patients ; car dans les prisons militaires , point de chaînes , point de camisole de force , point de cachot solitaire , sinistre apprentissage de la tombe ; on peut l'attribuer à mille considérations , je n'en ajouterai qu'une non moins puissante , c'est en cas même de confirmation du jugement , l'espoir d'une grâce ou d'une commutation de peine. et cet espoir est fondé ; on se figure sans raison qu'une exécution de temps à autre suffit pour intimider les soldats , et des grâces fréquentes viennent arrêter le glaive de de la justice , qui retombe plus lourdement sur des malheureux dont le crime s'aggrave pour avoir été commis à telle époque , plutôt qu'à telle autre.

Les soldats n'ignorent pas que sur trois condamnations à mort , une seule reçoit ordinairement son effet , et ils se familiarisent aisément avec cette idée qu'ils peuvent être les objets de la clémence royale , et le frein une fois brisé , la discipline a tout à souffrir de leurs excès.

Deux faits que je vais citer prouveront jusqu'à quel point cette idée , que les condamnations à mort peuvent être évitées , est répandue dans les régimens.

Peu d'instans avant de défendre un soldat accusé de voies de fait envers son caporal, je parlais au capitaine-rapporteur de l'espoir que j'avais de le tirer d'affaire ; tant mieux pour lui si vous réussissez, me répondit le magistrat militaire ; mais tant pis pour L. . . . , accusé du même délit, et qui doit passer prochainement devant le conseil ; car l'exécution du premier pourrait sauver la vie à son compagnon d'infortune, en cas qu'ils fussent tous deux condamnés. . . quelle alternative consolante pour moi qui prêtai également mon ministère au malheureux L. . . . !

Une autre fois je m'efforçais de rassurer un accusé gravement inculpé, en lui faisant entrevoir la possibilité d'une grâce. ne cherchez point à m'abuser, me dit-il ; si je suis condamné, nul doute que je ne sois exécuté ; *il y a un an que l'on n'a fusillé*. Il ne se trompait pas.

Ainsi donc, lorsque la brutalité et l'ivresse n'aveuglent pas le raisonnement, les soldats peuvent préméditer l'insubordination et en calculer les conséquences avec une précision arithmétique.

Mais, si la discipline a cet inconvénient à craindre de l'abus des grâces, la justice, la morale, en éprouvent un plus grand de leur distribution.

Le général commandant la division peut, après le prononcé du jugement, solliciter du ministre, par la voie du télégraphe, un sursis, précurseur d'une grâce qui est rarement refusée ; de sorte qu'on peut dire qu'il tient dans ses mains la vie ou la mort des condamnés. Que n'est-il en position de faire lui-même son choix, les grâces tomberaient sur ceux qui en sont véritablement les plus dignes, tandis qu'elles ne sont le plus souvent que la palme de l'hypocrisie !

En effet, c'est presque toujours par suite de l'intercession de quelque pieux personnage (a) que l'autorité militaire suspend les exécutions ; or, Dieu sait par quelle conduite on parvient à

(a) Ces lignes étaient écrites avant la révolution de juillet.

intéresser ces saints confrères , aux yeux desquels le courage , la force d'ame, le repentir sans faiblesse, sont des vertus, sans doute, mais qui sont bien loin d'égaliser la ferveur , la dévotion, l'assiduité aux pratiques religieuses. Aussi , et la morale en a gémi souvent , sur deux soldats frappés du même jugement , si l'un ne veut pas acheter sa grâce au moyen d'une bassesse ; si l'autre , au contraire, ne croit pas la payer trop cher au prix de quelques grimaces ; le premier meurt et prive l'armée d'un brave militaire , le second vit , et rentre dans la société , chargé d'un vice de plus.

L E T T R E

Une fiction sage , autant que nécessaire , suppose à tous les membres d'une société , la connaissance des lois qui la régissent.

Chez nous , aux termes du Code civil , 24 heures après sa promulgation la loi est exécutoire pour tous ; mais cet axiôme , base du droit commun , *nemo censetur ignorare legem* , peut-il être opposé en général aux justiciables des tribunaux d'exception , et particulièrement aux militaires soumis à la pénalité d'un Code fort rigoureux ; je ne puis le penser.

Si , dans un état , les citoyens sont censés connaître la loi , c'est d'abord parce qu'ils sont censés l'avoir faite ; ensuite parce que cette loi elle-même est censée fondée sur le droit naturel , que nul ne doit ignorer , et sur la raison , dont tout être bien organisé , ne saurait méconnaître les pures notions.

A l'aide d'une sanction plus ou moins sévère , la loi rappelle des principes vrais , éternels ; elle ne les apprend pas. L'homme le plus inepte , lorsqu'il a volé , blessé ou tué son semblable , sait qu'il a fait mal , qu'il mérite châtiment ; sa conscience lui a indiqué le mal avant que la loi ne lui ait apporté la peine , et cette peine ne peut le tromper par sa rigueur ; elle suit dans une juste proportion la gravité du crime.

On ne trouve pas les mêmes raisons de décider dans les bases de la constitution militaire. L'armée est une société à part , régie par des lois spéciales , et quelquefois même contraires aux règles générales qui forment le droit commun.

Certes , ce ne sera pas la conscience du jeune soldat qui lui dira qu'il mérite d'être puni comme un lâche déserteur , s'il oublie , à l'ombre de son clocher et dans les bras de sa mère , que son congé est expiré depuis plusieurs jours.

Bien qu'il sache qu'on doit être poli avec tout le monde , ce ne sera pas le simple bon sens qui lui dira qu'il a encouru l'in-

fâmie des galères pour avoir adressé un gros mot au caporal, son camarade de lit.

Enfin, jamais l'instinct de la raison et du droit naturel ne lui dira que ce caporal est pour lui l'arche sainte, que s'il le touche, il tombera frappé de mort.

Il en est de même d'une foule de dispositions prohibitives inconnues des jeunes soldats qui arrivent dans les régimens. Il faut nécessairement qu'ils apprennent ces choses là, et tant qu'ils en demeureront ignorans, non toute fois par leur faute, ils pourront argumenter de leur ignorance pour s'excuser des délits militaires qu'ils auront commis.

Les législateurs de 1793 avaient été frappés de cette vérité. Une des dernières dispositions de leur loi prescrivait au commandant de chaque corps de faire la lecture de ce Code à la compagnie rassemblée et de réitérer cette lecture tous les huit jours.

Plus tard, on étendit encore cette mesure protectrice, en ordonnant l'impression du même Code sur les livrets dont les soldats sont porteurs.

Ces précautions si sages sont malheureusement insuffisantes.

D'abord elles ne regardent que le Code de 1793, qui lui-même ne prévoit qu'une très-petite partie des délits militaires. ni le Code de brumaire an 5, ni l'arrêté de vendémiaire an 12 sur la désertion, ne sont connus officiellement des soldats.

Mais là ne gît pas l'inconvénient principal. Les soldats eussent-ils sur leurs livrets toutes les lois qui les concernent, n'en seraient pas pour cela plus avancés, faute de les comprendre. Même en écartant de la question les Flamands du Nord, les Celtes de la Basse-Bretagne, les Basques des Pyrénées et les Allemands de la haute et basse Alsace, pour lesquels bien certainement la langue du législateur de 93 est totalement étrangère, il est évident que les soldats de l'intérieur, parlant et entendant parfaitement le français, jusqu'à concurrence de leurs besoins et de leurs devoirs journaliers, sont incapables d'apprécier sans commentaire la

valeur des expressions légales. Une lecture sèche et rapide est loin de leur suffire ; des sons frappent leurs oreilles , rien ne pénètre jusqu'à l'esprit , et l'on perd du temps sans profit , ni pour le soldat , ni pour la discipline.

Il y aurait un moyen bien simple et que je ne fais qu'indiquer ici, parce qu'il n'a pas besoin de longs développemens pour être compris ; ce serait de faire professer une fois par mois , par un officier de la compagnie , un petit cours de droit criminel que les sous-officiers répéteraient à leur tour une fois par semaine aux soldats réunis , et dans l'idiôme qui leur serait propre ; cette théorie des lois militaires préviendrait une cruelle pratique qui ne s'acquiert ordinairement qu'au prix de l'honneur et de la vie des soldats, au détriment de la discipline; elle aurait de plus l'avantage de former des juges instruits pour les conseils de guerre.

IMPOT SUR LE SEL.

RAPPORT

*Fait par une commission composée de MM. Kuhlmann,
Borelly, Hautrive et Dambricourt,*

Thém. LESTIBOUDOIS, rapporteur.

—
1832.
—

MESSIEURS,

Vous avez chargé une commission de répondre aux questions relatives à l'impôt sur le sel, qui vous ont été adressées par M. le préfet. Cette commission était composée de MM. Kuhlmann, Dambricourt, Hautrive, Borelly et moi. Je suis chargé par elle de vous faire connaître son opinion.

Tout ce qui touche à la théorie de l'impôt est si vague et si difficile, les meilleurs livres d'économie politique laissent tant à désirer sur ce point, qu'avant de nous occuper directement des questions spéciales auxquelles nous avons à répondre, nous pensons devoir énoncer quelques principes généraux qui nous semblent dominer la matière. Nous croyons la chose utile, parceque rien n'a été plus controversé que la justice et l'opportunité de l'impôt qui pèse sur le sel; mais si vous pensez que les considérations que nous allons vous présenter forment un hors-d'œuvre inutile, vous voudrez bien les considérer comme un de ces mémoires dans lesquels chacun de nous peut vous présenter ses idées, sans que cela tire à conséquence; vous passerez outre et vous n'entamerez la discussion que sur ce qui répond catégoriquement aux demandes de M. le préfet.

L'impôt est la somme demandée aux citoyens par le gouvernement pour pourvoir aux frais de l'administration du pays.

L'impôt doit être universel et proportionnel.

Ce principe n'est point contesté : l'impôt doit être universel, car tous les citoyens profitent des bienfaits de l'ordre social ; il doit être proportionnel, car celui qui est plus riche a plus d'intérêts garantis par l'ordre social ; chacun doit donc contribuer selon ses moyens, comme, dans la défense commune, il doit aider selon ses forces. La société protège la fortune et la vie ; toute propriété est donc sujette à redevance, tout ce qui a vie doit concourir. Le pauvre doit payer de sa personne ; le riche de sa personne et de sa bourse, car sa bourse et sa personne sont à-la-fois défendues. Il n'y a que celui qui est dans l'impossibilité de payer sa cote-part qui a droit à exemption ; celui-là sera aidé, car le but de l'association est l'amélioration du sort de tous les êtres humains.

Si l'impôt doit être proportionnel à la fortune des citoyens, pour l'établir il faut apprécier la fortune individuelle.

La fortune réelle d'un individu, c'est son revenu. Le revenu provient des propriétés immobilières ou mobilières, et du travail.

On a imposé la propriété ou le revenu immobilier ; de là l'impôt foncier, le droit sur les ventes et les successions immobilières, etc. ; c'est encore à ce titre qu'on a imposé les portes et fenêtres ; elles sont regardées comme signes annonçant la valeur des bâtimens, etc.

Les propriétés mobilières, ainsi que le revenu qu'elles produisent, sont, pour ainsi dire, insaisissables. L'impôt peut donc avec peine les atteindre. L'impôt nommé mobilier ne les atteint pas : si on l'évalue d'après le loyer, et non d'après les meubles eux-mêmes, ce qui est moins vexatoire et plus commode, il est un appendice de l'impôt foncier ; s'il est établi d'après l'état de l'ameublement, il est un impôt de *consommation* sur les meubles ; on peut dire que l'ameublement d'un homme est une présomp-

tion de son revenu, d'accord! mais il n'annonce pas plus un revenu mobilier qu'une rente immobilière.

L'impôt personnel n'est pas regardé comme présomption de revenu, puisqu'il n'est point proportionnel; d'ailleurs il ne serait point exclusivement représentatif du revenu mobilier.

La patente peut être regardée comme la taxe sur le revenu mobilier; elle impose les capitaux qui sont toujours unis au travail dans les opérations commerciales; mais si cet impôt est exclusivement applicable au revenu mobilier, il n'atteint pas tous les revenus de cette classe, un grand nombre lui échappe.

Les droits de contrats, de successions, etc., qui regardent les choses mobilières, appartiennent enfin au revenu mobilier, mais aussi n'atteignent pas tous les revenus.

La dernière source d'où provient le revenu est le travail: on a cherché aussi à l'atteindre: la patente lui est en partie applicable, puisque, dans tout commerce, il y a travail.

L'impôt personnel peut, en quelque sorte, être rapporté à cette source, car imposer la personne, c'est imposer les facultés en vertu desquelles elle se procure un revenu: aussi avait-on évalué l'impôt personnel en journées de travail; mais cet impôt n'est point spécial, puisqu'il atteint des gens qui ne travaillent point, et il n'est point proportionnel, puisque le travail de chacun n'est pas également productif.

Tels sont les impôts qui atteignent *directement* le revenu.

On voit que la plupart de ces contributions *directes* sont loin de satisfaire aux principes: elles sont loin d'être *générales et proportionnelles*.

Il n'y a guères que la propriété foncière qui soit connue, ainsi que son revenu, et qui, par conséquent, donne prise à un impôt justement établi.

L'impôt foncier a tous les caractères de justice: il s'applique à toutes les propriétés, et dans une mesure proportionnelle.

Il ne s'applique qu'au revenu, et n'entrave nullement la pro-

duction : l'impôt foncier tombe, en définitive, à la charge du propriétaire. En vain on a dit que dégrever la terre favorisait l'agriculture ; il n'en est rien puisque le propriétaire loue ses terres sous l'influence de la concurrence, en raison de ce qu'elles produisent : si un impôt les charge, c'est comme si elles produisaient moins, elles obtiennent un fermage moindre. Tout dégrèvement de la propriété foncière est donc un présent fait aux propriétaires.

L'impôt territorial est donc facile et juste. Son taux, pour être équitable, n'a point besoin d'être co-relatif à ceux qui sont établis sur les autres revenus, qui ne sont point d'ailleurs facilement appréciables.

Le droit de posséder la terre n'est en vérité qu'une concession sociale. L'homme a droit de jouir du produit de son travail et d'en disposer pleinement ; mais les éléments, mais la planète qui nous porte, ne sont point la propriété de quelques individus ; ils sont le patrimoine commun.

La terre est donc à tous : la société la concède, parceque tel est son avantage ; parceque de cette concession résulte pour elle mille biens *irremplaçables* ; elle ne peut retirer cette concession, car il y aurait violation des droits acquis, mépris de la foi publique ; il y aurait trouble et dévastation de la terre ; il y aurait, en quelque sorte, anéantissement de l'ordre social ; mais la concession n'a point été faite sans condition, et la première condition a été de pourvoir aux charges publiques, d'y pourvoir même exclusivement, dès l'origine.

Mais laissons ces principes trop abstraits : toutes les terres sont faciles à découvrir, leur revenu facile à constater, l'impôt facile à percevoir, par conséquent facile à établir ; il n'empêche pas la production, car il ne fait que diminuer le prix de la terre ; il n'est, pour ainsi dire, pas un impôt ; il est le droit de l'état, concessionnaire et encore co-propriétaire, et les propriétaires actuels ne peuvent se plaindre, car ils n'ont reçu ou acquis la propriété qu'aux conditions de subir les charges qui lui seront imposées.

On ne peut donc faire aucune objection à l'impôt territorial. Il faut lui appliquer *le maximum*. En vain on dira qu'il faut le tenir en réserve pour les temps de nécessité. Cela n'a été qu'un prétexte pour faire admettre le dégrèvement ; en attendant les temps calamiteux , mieux vaut payer ses dettes , ou faire , si l'on peut , des épargnes productives.

Quant aux autres impôts directs , nous avons vu jusqu'à quel point ils sont inégalement répartis , et par conséquent injustes. Ceux qui sont fondés sur les capitaux , ne les saisissent pas tous , et ne les saisissent pas dans le rapport de leurs revenus. Ceux qui frappent le travail sont dans le même cas , ils laissent échapper bien des travaux et ne sont point relatifs au lucre qu'on retire de certains autres. La patente d'une même classe est égale pour un homme qui prospère et pour un autre qui se ruine ; l'impôt personnel , ou la capitation , pèse d'un poids égal sur toutes les têtes quand le travail des unes est stérile , tandis que celui des autres enfante des trésors.

Si l'on veut donc imposer directement le revenu des capitaux et du travail , il faut les imposer au *minimum* , pour que celui pour qui l'impôt est le plus onéreux ne soit pas surchargé. Ce minimum sera cependant établi pour un aussi grand nombre de classes qu'une appréciation juste en pourra faire établir. Nous dirons pourquoi il est nécessaire de conserver ce minimum et de le varier pour chaque classe. Nous dirons aussi comment la portion exigible de ceux qui devraient payer plus sera retrouvée.

Nous admettons que les revenus les plus nombreux , peut-être , et les plus variés , ne sont guères directement saisissables par l'impôt : ils ne peuvent être rigoureusement appréciés ; il faut donc s'efforcer de les atteindre au moins *indirectement* , et découvrir , par conséquent , les signes qui les font présumer.

Il est un signe indirect qui révèle d'une manière assez positive le revenu d'un individu : c'est la consommation qu'il fait des choses utiles ou agréables ; car un homme ne peut consommer une

valeur qui surpasse son revenu, au moins d'une manière continue; d'un autre côté, s'il consomme moins, s'il thésaurise, la partie économisée est employée à produire un revenu, ou mise en réserve pour être consommée dans un temps postérieur : il ne jouit pas pleinement alors de sa richesse; elle ne produit pas une satisfaction complète et immédiate. Cette richesse réelle est pour lui comme si elle n'existait pas *actuellement*; elle n'aura pour lui le caractère d'une richesse effective, d'une richesse matériellement profitable, que lorsqu'il consommera son nouveau revenu ou son capital mis en réserve. Alors l'impôt de la consommation l'atteindra.

Imposer en raison de la consommation est donc à-peu-près l'équivalent d'imposer en raison du revenu : dans ce système, ceux qui consomment leur revenu sont imposés en raison de leur fortune active, de leurs jouissances présentes; ceux qui économisent acquitteront leur imposition au moment où leur fortune cessera d'être passive, où leurs jouissances deviendront réelles, et leur contribution sera, comme leur richesse, augmentée de l'intérêt des intérêts; et, de plus, le capital de l'individu, qui fait partie constitutive du capital social, sera augmenté; ce qui est un bien. L'impôt de consommation, qui pèse sur le revenu, est d'autant plus supportable qu'il ne devient exigible que lorsque le revenu est disponible; il peut être éloigné jusqu'à ce que le revenu soit complètement acquis; il n'est jamais payé, sans que la jouissance, qui en est la suite, ne soit goûtée.

On n'a point bien apprécié l'impôt de la consommation : parce qu'on ne l'a pas examiné dans son ensemble et qu'on n'a pas recherché les conditions nécessaires auxquelles il doit être assujéti. On a dit qu'il pesait également sur le pauvre et sur le riche, que le premier même était souvent plus chargé; beaucoup de personnes préfèrent donc l'impôt établi sur le revenu : elles le regardent comme plus équitable.

Pour cela il faudrait que le revenu fût appréciable, et nous

avons vu qu'il ne l'était pas , parceque , nous le répétons encore , la quantité des capitaux qui le produisent n'est pas connue , et que le rapport du produit au capital ne l'est pas davantage. Ainsi , une juste répartition de l'impôt , en raison du revenu , n'est pas praticable.

D'un autre côté, c'est à tort qu'on a dit que l'impôt de consommation pesait autant sur le pauvre que sur le riche. Il est vrai de dire que chaque parcelle de consommation coûte autant au pauvre qu'au riche ; mais la totalité de l'impôt n'est pas la même, parceque *souvent* la quantité d'un même objet , consommée par le pauvre ou le riche , n'est pas la même , et que *toujours* le nombre d'objets divers consommés est différent ; enfin , la consommation des objets recherchés des riches peut être plus imposée que celle des objets seuls à la portée des pauvres.

Ainsi, l'impôt établi sur les consommations totales des hommes peut très-bien être tellement gradué qu'il soit en rapport avec leur revenu ; mais pour cela , il faut qu'il soit établi selon certaines conditions que nous devons faire connaître , les voici :

Il faut imposer le plus grand nombre possible d'objets propres à la consommation.

Il faut que ces objets soient imposés en raison inverse de leur utilité.

Il faut, en premier lieu, s'efforcer d'atteindre par l'impôt toutes les choses qui sont recherchées par les consommateurs; il faudrait, si cela était possible , les imposer toutes , parce qu'aucun individu n'échapperait à l'impôt , et ceux qui ont la faculté de se livrer à une consommation diversifiée paieraient beaucoup ; mais il est une infinité de choses que le fisc ne pourra jamais saisir , qui échapperont à toutes les combinaisons administratives : c'est précisément pour obvier à cet inconvénient qu'il est nécessaire, pour parer aux inégalités inévitables, de conserver des impôts mobiliers divisés en classes appréciables et gradués sur les consommations ou les revenus présumables de ces classes.

En deuxième lieu , il faut que l'impôt sur les objets de consommation soit d'autant moindre, qu'ils sont d'une plus rigoureuse nécessité. Ceux qui servent à entretenir la vie du pauvre , ceux qui ne donnent aucune jouissance facultative, qui sont impérieusement réclamés par les premiers besoins , ne peuvent être assujettis à un impôt : ce serait une véritable capitation , le mode de tous le plus inique; plusieurs individus seraient condamnés à périr puisqu'ils ne pourraient parvenir à payer le droit, et ce que l'État aurait pris d'une main , il devrait le rendre de l'autre.

Les objets qui sans être d'une indispensable nécessité , sont cependant utiles et d'un usage universel , doivent être légèrement taxés. Nous savons qu'il est des économistes qui voudraient affranchir de droits tout ce qui sert à la classe ouvrière; mais est-ce juste ? la classe ouvrière , sans doute , est privée d'un grand nombre de jouissances ; les denrées qu'elle consomme doivent être épargnées autant que possible ; mais la classe ouvrière aussi doit quelque chose à l'État , car elle reçoit quelque chose de lui : outre les bienfaits généraux que donne un bon gouvernement , tels que la protection des droits civils et de la vie , etc. , l'État ne donne-t-il pas l'instruction , ne favorise-t-il pas l'industrie qui fait vivre les ouvriers. Sans doute , il faut augmenter le bien être des travailleurs ; mais , pour cela , le meilleur moyen n'est pas de tarir les ressources de l'État , c'est plutôt d'augmenter les forces morales et les forces productives des ouvriers ; car , si , en surchargeant les classes que le travail a enrichies , on rendait plus faciles les jouissances des classes inférieures , qu'arriverait-il ? Vu l'état de leur intelligence , elles ne sont renfermées dans les limites actuelles que par les nécessités de la vie ; si les moyens de l'entretenir devenaient plus faciles , sans amélioration de leur part , le soulagement obtenu ne serait que momentané : leur mauvaise conduite et leur multiplication aidant , elles retomberaient bientôt dans leur condition première.

A Dieu ne plaise que nous prétendions dire qu'il ne faut pas rendre plus prospère la vie des hommes peu fortunés ! Je dis , au contraire , que ce doit être le but de tous ceux qui ont une ame , mais que l'unique moyen d'y arriver c'est de perfectionner les facultés de ceux qui éprouvent des privations. Cela fait , le revenu que produit le travail d'un bon ouvrier , peut-être imposé , s'il l'est modérément. Quant à ceux que l'impôt rend trop misérables ; ils doivent être secourus , et surtout relevés physiquement et moralement.

Mais si l'on impose les objets nécessaires au peuple , à plus forte raison doit-on prélever une partie du revenu facile du riche : on doit taxer et taxer chèrement tout ce que la richesse donne de jouissance : on doit imposer tous les objets de consommation des gens opulens, autant que les mesures fiscales peuvent les atteindre. Ces hôtels somptueux , qui sont un véritable objet de consommation puisque l'on consomme les objets qui les composent , le mobilier fastueux qui les décore , les équipages de luxe , et tant d'autres objets qui annoncent dans celui qui en jouit une fortune considérable , ne doivent pas échapper aux taxes proportionnelles.

Ces principes étant posés , nous n'avons pas à rechercher si les impôts qui alimentent le trésor public sont établis conformément à la justice et au bien être des peuples. Nous n'avons pas à dire si l'impôt foncier a atteint son *maximum*, s'il est trop peu élevé en comparaison des impôts qu'on prélève sur les objets que les travailleurs ne peuvent s'empêcher de consommer ; si l'impôt personnel, qui est une uniforme capitation, n'est point contraire à l'équité ; si les taxes dont sont grévés les objets d'un usage universel ne sont point exorbitantes ; si on n'a point trop épargné la consommation des classes opulentes , en adoptant cet adage que le luxe enrichit le pauvre , adage inventé par ceux qui étalaient un luxe fastueux en dépouillant le pauvre. Ces excursions dans le domaine de l'économie et de l'administration publique nous entaîneraient bien loin de notre sujet sans utilité actuelle. Tout

ce que nous cherchons à établir est la nature et la justice de l'impôt sur le sel, dont actuellement nous nous occupons.

Or, il est évident que c'est un impôt de consommation : à ce titre il doit être admis ; mais il doit être assujéti aux principes qui règlent les impôts de cette nature, et pour ne point mentir à sa nature, il ne doit agir que comme impôt de consommation : si son action change, s'il ne s'attache pas aux consommateurs ; si, par conséquent, il ne pèse point sur une jouissance et sur un revenu, il manque à son principe : il ne saurait être admis, à moins qu'en portant sur l'industrie, il ne remplace une combinaison qui contrariait plus durement cette industrie.

Nous terminons ici nos généralités : nous avons besoin d'exposer quelques principes généraux, parce qu'ils nous seront nécessaires pour résoudre quelques questions, pour apprécier des faits secondaires qu'on a posés d'une manière inexacte, et surtout parce qu'en ce moment où tant d'esprits mettent tout en discussion, on ne manquerait pas de nous dire, quand nous traiterions les questions qui ont trait à l'impôt sur le sel : pourquoi s'occuper de régler un tel impôt ? il est révoltant, il est inique, il pèse beaucoup plus sur le pauvre que sur le riche ! Nous avons mis terme à toutes les entraves qu'on viendrait jeter à travers notre discussion : nous pouvons répondre tranquillement aux questions qui nous sont adressées.

Mais, avant de nous y appliquer exclusivement, il nous sera permis d'écarter quelques erreurs qui pourraient avoir une influence marquée sur les décisions à prendre.

Le Gouvernement, dans une brochure qui a été publiée par l'administration des finances, reconnaît que l'impôt du sel ne doit peser que sur la consommation alimentaire. Ce principe est juste, nous en avons dit la raison : cette consommation est seule le signe d'une jouissance qui repose sur un revenu. En vertu de ce principe, on a accordé le sel en franchise de droits aux industries qui l'emploient pour créer de nouveaux produits : l'industrie agricole est la seule, dit l'auteur de la brochure, qui ne

jouisse pas de cette faveur , et c'est pour tâcher de la lui procurer que le Gouvernement recueille des renseignemens nombreux. Nous pensons que le fait avancé n'est point exact dans sa généralité. Ainsi les verreries ne peuvent employer l'hydrochlorate de soude ; elles sont obligées de consommer la soude factice , fournie par les manufactures qui la retirent du sel marin ; tandis que ce sel pourrait servir à la fabrication de plusieurs espèces de verres , sans subir d'altération préalable. Les verreries paient ainsi 24 francs une quantité de soude factice qu'elles auraient souvent pu remplacer par une quantité d'hydrochlorate de soude qui aurait coûté 4 à 5 francs. Voilà donc un genre d'industrie manifestement lésé.

Il en est certainement d'autres qui éprouvent un pareil dommage ; cela résulte d'un fait que nous devons recueillir. Lorsqu'aucun impôt ne pesait sur cette denrée , avant la loi de 1806 , la production du sel était de 24 millions de quintaux métriques , tandis qu'elle n'a plus été que de 2 millions lorsque l'impôt a été établi. Or , on pose en principe que la consommation du sel pour l'usage alimentaire est généralement la même , que l'impôt existe ou n'existe point. Cette assertion est vraie d'une manière générale et repose sur des faits positifs. D'un autre côté , à l'époque dont nous parlons , les grandes manufactures de soude factice n'étaient point créées. Il a donc fallu , si la consommation était plus grande quand l'impôt n'existait pas , que diverses industries aient mis en usage un principe qui est devenu ensuite hors de leur portée.

L'auteur de la brochure que nous avons citée avance ensuite que l'impôt sur le sel ne gêne en rien la liberté du commerce ; qu'il n'amène nulle part le monopole. L'impôt lui-même , soit ! Mais il est des circonstances qui , pour n'être pas inhérentes à l'impôt lui-même , en paraissent cependant dériver et constituent un véritable privilège ; ainsi , une concession exclusive d'exploiter les mines de sel gemme dans sept départemens n'équivaut-elle

pas à un monopole ? et la crainte d'un monopole général ne devient-elle pas plus grande quand on voit les extracteurs de sel gemme s'efforcer de mettre les propriétaires des marais salins hors de concurrence ? s'ils demeurent seuls, ils seront en situation de fixer arbitrairement les prix. Un autre privilège leur est encore assuré : les fabricans de soude factice, même lorsqu'ils sont établis sur les marais salins, sont obligés de mêler 17 pour 0/0 de sulfate de soude au sel dont ils veulent extraire la soude. Ce mélange a pour but d'empêcher le sel d'être employé à l'usage alimentaire. Par ce seul fait, leur opération perd 17 pour 0/0, puisqu'ils sont obligés de repasser au travail dix-sept parties qui l'avaient déjà subi : cette exigence et les inconvéniens qu'elle entraîne avec elle, augmentent de 30 pour 0/0 les frais de fabrication, tandis que les concessionnaires des mines de sel gemme n'éprouvent aucune entrave. On ne peut donc dire d'une manière absolue qu'il y a absence de privilège et liberté complète.

La liberté existe d'autant moins que le fisc exige non seulement qu'on ajoute au sel 17 pour 0/0 de matières déjà fabriquées, mais oblige encore les fabricans à payer, à titre d'exercice, une somme annuelle de 1,500 francs, et les force de loger dans leur établissement deux employés des douanes exerçant un contrôle continuel sur leurs opérations. Ce droit d'exercice onéreux et qui peut devenir des plus vexatoires, a le double tort de créer des sinécures aux dépens de l'industrie et de restreindre le nombre des fabriques de soude par l'impôt de 1,500 francs qui demeure fixe sans égard à l'importance du travail. Cet assujettissement peut encore avoir des inconvéniens autrement graves, parcequ'il ne laisse plus le fabricant maître de ses procédés ; il peut en résulter spoliation de son industrie. Sans doute il faut des garanties au trésor ; mais si l'on a recours au contrôle des employés, pourquoi exiger une dénaturation qu'on déclare par ce fait insuffisante et qui impose à l'industrie un double travail. Si, au contraire, ce qui est vrai, la dénaturation est suffisante, pour-

quoi assujettir encore la fabrication à l'exercice. Il est évident qu'il y a ici un double emploi, une véritable contradiction.

Enfin, dans la brochure déjà citée, on pose en fait que le droit imposé à la consommation du sel n'est point trop élevé : la consommation moyenne par tête est de 12 livres par an ; le droit payé sur cette quantité est de 1 fr. 80 c. au moins ; or, en supposant chaque ménage de cinq individus, on trouve qu'un ménage d'ouvriers paie à l'État la somme de 9 francs pour un condiment qui lui est indispensable. Nous ne voulons pas ici parler du taux de cet impôt d'une manière absolue : il faudrait analyser d'une manière complète le système général des contributions, en peser toutes les parties, les soumettre rigoureusement au *critérium* des principes et à la censure des faits ; on ne vous demande pas une étude si vaste. Plus tard nous parlerons de la quotité de l'impôt ; mais en la fixant, nous aurons égard seulement aux besoins du Gouvernement, nous respecterons les nécessités actuelles et les prévisions futures. En ce moment nous répondons à une assertion générale et nous disons que l'impôt est trop lourd pour beaucoup d'ouvriers. Il est hors de proportion avec les impôts établis sur la consommation des riches. C'est pour faire sentir la nécessité de cette proportion que nous avons établi les principes généraux qui se trouvent au commencement de ce rapport et dont nous invoquons ici l'application. L'impôt de consommation n'est tolérable qu'autant qu'il est proportionnel et le plus général possible. Qu'on compare, par exemple, l'impôt du sel avec celui du sucre qui est le sel du riche, avec cette différence qu'il n'est point aussi indispensable, on verra que la denrée la plus utile à la vie du pauvre est vingt fois plus chargée que celle qui ne sert qu'à l'agrément des gens opulens. Nous n'avons point ici à proposer d'impôts ; aussi telle n'est point notre pensée : nous savons qu'un nouvel impôt est toujours chose fâcheuse, parcequ'il lèse des droits acquis ; nous savons aussi que tous les intérêts se lient et que si on imposait le sucre indigène, l'agriculture ferait entendre

ses réclamations ; on pourrait répondre qu'on ne demande pas qu'on place la taxe sur le sucre indigène à l'exclusion du sucre étranger , et que , si le sucre que nous produisons ne peut supporter un droit , on ne ferait pas une perte considérable en abandonnant la production. Nous n'entrons pas dans cette discussion , car elle sort de notre mission. Nous n'avons voulu qu'indiquer un terme de comparaison.

Nous ne pousserons pas plus loin ces généralités , nous n'avons été conduits à nous en occuper que parcequ'il y avait quelques inexactitudes dans les faits qu'on avait posés , et qu'il était préalablement nécessaire de les faire connaître. Nous arrivons aux questions qui nous sont spécialement soumises.

Ces questions les voici :

1.^o Dans quelle proportion les habitans pauvres de la campagne et des villes consomment-ils du sel dans votre arrondissement ?

On peut répondre à cette question , en examinant seulement les alimens consommés par les gens de la campagne et ceux des villes , que la consommation de sel des premiers est de beaucoup supérieure à celle des derniers , et ce ne serait certainement pas exagérer que la porter au double.

2.^o Quelle est l'importance de cette consommation par tête ? Quelle est-elle pour l'ensemble de l'arrondissement ? Si elle excède la proportion déduite de la consommation totale de la France , quels sont les motifs de cette différence ?

Les renseignemens que nous avons pris auprès de divers cultivateurs , avec lesquels nous avons calculé leur consommation annuelle , nous ont fait admettre comme moyenne la quantité de 3 à 4 hectolitres pour dix personnes , c'est-à-dire , à-peu-près 36 livres par tête ; mais il faut observer que cette consommation , établie pour une ferme , est le résultat de la consommation d'une population composée en partie d'adultes , par conséquent , en

comprenant les enfans des ouvriers avec eux, on devrait vraisemblablement réduire à la moitié la consommation par tête.

D'après ces renseignemens, il est facile de calculer la consommation de l'arrondissement; l'administration a plus de données que nous pour faire ce calcul.

Réduite ainsi que nous l'avons fait, la consommation des gens de la campagne excéderait de moitié la consommation moyenne déduite de la consommation générale de la France; celle des villes serait, par conséquent, dans les limites générales.

La cause principale de la grande consommation de sel des ouvriers de la campagne, c'est l'usage constant qu'ils font de viande salée et d'un beurre tellement chargé de sel qu'il est plein de cristaux et croque sous le couteau. Le beurre est saturé de sel parce que les fermiers nourrissent leurs ouvriers et qu'ils ne trouvent pas de meilleur moyen de les empêcher de manger beaucoup de beurre qu'en y mélangeant une énorme quantité de sel. Les viandes salées sont fréquemment employées, parce que les fermiers ne donnent guères d'autres viandes à leurs ouvriers que celle des bêtes qu'ils abattent chez eux. Ils sont par conséquent obligés de la conserver en la mettant dans des saloirs. D'ailleurs, le même motif qui leur fait ajouter à leur beurre une grande quantité de sel, les empêcherait de donner de la viande fraîche à leurs ouvriers.

3.º L'industrie agricole emploie-t-elle, dans votre arrondissement, du sel pour l'amendement des terres? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité est ainsi consommée par année?

On n'emploie jamais le sel comme amendement des terres dans l'arrondissement de Lille.

4.º Les terres y sont-elles susceptibles d'être améliorées par cette sorte d'engrais?

Oui! la brochure, dont déjà plusieurs fois nous avons parlé, regarde comme problématique l'efficacité du sel pour rendre les récoltes plus abondantes. Le fait n'est cependant pas douteux :

il résulte d'expériences bien faites par M. Lecocq, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand, qu'après les nitrates et le sulfate d'ammoniaque huileux, c'est l'hydrochlorate de soude qui active le plus la végétation, et qu'il convient à beaucoup de genres de cultures répandues dans notre arrondissement, et aux diverses qualités de terre qu'on y rencontre. Le sel ne doit être rangé ni dans la classe des engrais, ni dans celle des amendemens, mais bien dans celle des stimulans : il communique aux végétaux un surcroît d'énergie en vertu de laquelle ils assimilent une plus grande quantité de l'acide carbonique qui est répandu dans l'atmosphère.

Des expériences comparatives ont été faites sur des plantes de différente nature ; les unes ont reçu du sel marin, tandis que d'autres en étaient privées, toutes les autres circonstances de la culture étant d'ailleurs les mêmes. Il résulte de ces expériences que les plantes arrosées avec le sel marin avaient un poids plus considérable après la dessiccation, et contenaient plus de carbone que celles qui avaient été privées de sel.

On s'assura ensuite de l'action des plantes arrosées avec une solution de sel marin sur l'acide carbonique répandu dans l'air : placées dans une atmosphère à laquelle on avait ajouté un treizième d'acide carbonique, elles absorbèrent un tiers de ce gaz plus que les végétaux qu'on avait placés dans des circonstances semblables, mais qu'on avait privés d'hydrochlorate de soude.

Ce sel donne de plus aux végétaux la propriété d'absorber une plus grande quantité de l'humidité de l'air et de la retenir avec plus de force ; il augmente, en un mot, leur force d'inspiration : les plantes qu'on avait stimulées par les arrosements salés contenaient une plus grande quantité d'eau et se desséchaient beaucoup plus lentement. Ces expériences ont été faites avec soin ; elles sont en outre appuyées par des faits naturels que tout le monde a observés ; c'est que les plantes qui vivent sur le bord de la mer ont généralement des feuilles plus épaisses, plus charnues,

plus pleines d'eau de végétation ; celles qui croissent sur le bord des sources salées éprouvent les mêmes modifications. Des usages répandus en divers pays attestent encore l'efficacité du sel ; ainsi, en différentes contrées et notamment en Hollande, on répand sur les terres du sable encore imprégné de sel marin.

Il résulte de ces faits que par la stimulation causée par l'hydrochlorate de soude les plantes vivent plus aux dépens de l'atmosphère que du sol ; elles s'emparent de l'acide carbonique qui est répandu dans l'air avec plus d'énergie, et peuvent se passer de celui qui se trouve dans le sol, mais qu'on n'y dépose que par les engrais, etc. De plus, les plantes attirent et retiennent plus fortement l'humidité atmosphérique ; aussi le sel leur est-il d'un très-grand secours quand elles vivent dans des terrains secs. On voit en effet les plantes marines croître souvent dans le sable pur et offrir une végétation vigoureuse.

Les faits précédemment constatés par des expériences minutieusement faites, il a fallu rechercher si les mêmes résultats seraient obtenus sur les végétaux cultivés en grand. Des bandes parallèles ont été disposées et on y a semé le sel en proportions différentes. Dans ces bandes ont été cultivés l'orge, le froment, la luzerne, la pomme de terre, l'avoine ; on a toujours remarqué que les bandes qui contenaient le sel en proportion convenable, portaient des plantes d'une végétation plus forte, plus vigoureuse. Le même effet a été obtenu d'une manière remarquable sur les prairies : les bandes convenablement salées avaient une herbe plus haute, plus touffue, plus verte, qui contrastait avec celle des autres parties, comme l'herbe qui pousse dans les pâtures aux endroits où ont été déposés les excréments des bestiaux ; mais elle présentait cette différence que, loin d'être négligée par les animaux comme cette dernière, elle était vivement recherchée.

Le lin sur lequel on a répandu du sel acquiert aussi une végétation plus brillante, il devient plus serré, et la tige acquiert

une plus grande hauteur ; mais ses graines ne sont pas plus nombreuses.

En général, on remarque que le sel marin a pour action spéciale de favoriser le développement des feuilles et des tiges, et non celui des graines : cela tient probablement à ce qu'il a pour effet de favoriser l'absorption et la décomposition de l'acide carbonique ; cette décomposition est nécessaire à l'accroissement des parties foliacées des plantes ; tandis qu'elle paraît nuisible à la formation et à la maturité des fruits, si l'on en juge par les expériences de Bérard : pendant la maturation, en effet, il y a dégagement d'acide carbonique. Pour que les végétaux qui ont reçu du sel produisent une aussi abondante récolte de graines, il faut qu'il soit associé aux engrais ordinaires.

Il reste à savoir dans quelle proportion le stimulant dont nous recherchons les effets, doit être employé ; car s'il est utile dans certaines bornes, il est nuisible lorsque ces limites sont dépassées ; il en est ainsi, du reste, de tous les stimulans appliqués à l'organisme animal et végétal.

La quantité de sel à employer varie selon le sol qu'on cultive et selon les espèces de plantes qu'on y veut récolter : la proportion qui semble la plus généralement convenable dans les bonnes terres franches, c'est de trois à six livres, semées en poudre, par are : au-dessous de cette dose, le sel ne paraît produire aucun effet, au-dessus il est nuisible. Dans les prés humides, on peut avec avantage répandre jusqu'à douze et vingt-quatre livres par are. On remarquera du reste, que le sel est plus utile dans les terrains secs, parcequ'il donne aux végétaux la propriété d'absorber et de retenir l'humidité atmosphérique, et que de plus, dans ces terrains, il faut l'employer en moindre quantité, ce qui est une économie.

5.° L'impôt étant supprimé, ou réduit, pensez-vous qu'on pourrait employer le sel à cet usage, ou l'employer en plus grande quantité, et qu'il ne serait pas trop cher, grévé qu'il serait toujours du prix d'achat et des frais de transport ?

Nous pensons que si l'impôt était supprimé, ou considérablement diminué, on pourrait facilement le répandre sur nos terres : le prix d'achat et le transport ne pourraient arrêter nos cultivateurs.

6.^o Les propriétaires ou nourrisseurs de bestiaux de votre arrondissement, mettent-ils du sel dans le fourrage qu'ils leur donnent ?

Ils n'en mettent pas habituellement, ils n'emploient ce condiment que lorsqu'il est ordonné par le médecin vétérinaire ; mais ils connaissent très-bien le parti qu'on en pourrait tirer ; ils savent qu'il est surtout utile aux bestiaux qui paissent dans les terrains marécageux, et qui se nourrissent de fourrages de médiocre qualité.

7.^o S'ils en mettent, quelle quantité est employée annuellement par tête de bœuf, vache, veau, génisse, chèvre, mouton, brebis, etc. ?

Nous avons dit que le sel n'est point d'un usage habituel pour les bestiaux, par conséquent, on ne peut faire un état de la quantité consommée par tête de bétail.

8.^o Quelle quantité totale se consomme de cette manière dans votre arrondissement ?

La quantité totale du sel consommé par les bestiaux, plutôt à titre de médicament que d'assaisonnement ordinaire, est peu appréciable.

9.^o En cas de suppression ou de réduction de l'impôt, ces quantités seraient-elles susceptibles d'être augmentées pour les bestiaux ?

Assurément les quantités consommées augmenteraient considérablement. Le *minimum* de la consommation serait probablement :

Pour un bœuf 20 kilogr. par an, ou 2 onces par jour.

— une vache 10 ————— 1 —————

— un cheval 10 ————— 1 —————

Veau et génisse 5 ————— 1/2 —————

———— Brebis 2 1/2 ————— 1/4 —————

Ces quantités sont certainement susceptibles de s'accroître.

10.^o L'impôt étant maintenu , quels moyens y aurait-il d'empêcher que le sel qui serait délivré en franchise pour nourriture des bestiaux , ne fût frauduleusement détourné de cette destination ?

Cette question est la plus importante de toutes ; celle pour laquelle toutes les autres ont été faites. Elle est en même temps la plus difficile.

On ne nous demande pas quel procédé on emploierait pour accorder en franchise de droit le sel qu'on pourrait répandre sur les champs pour les fertiliser. Car , dans ce cas , on peut l'altérer comme celui qu'on accorde aux manufactures de soude factice ; le noir de fumée , le goudron qu'on y mêlerait ne changeraient pas son action ; le sulfate de soude qu'on y ajouterait agirait comme l'hydrochlorate : ses propriétés ont été constatées.

On doit dire cependant que le mélange du sulfate de soude augmenterait la valeur du sel , et la ferait monter de 3 fr. 50 à 8 fr. ; peut-être cette augmentation de prix empêcherait-elle d'en faire un aussi grand usage. Il y a déjà là obstacle : on éprouverait de plus grandes difficultés pour donner le sel aux bestiaux. Ce condiment offert aux animaux doit être pur , ou au moins n'avoir pas un goût qui leur répugnerait. Nous ne connaissons vraiment rien qu'on y pourrait mêler , pour l'empêcher de servir à l'homme , tout en restant propre à l'alimentation des bestiaux.

On pourrait avancer que si , jusqu'à présent , on ne connaît rien qu'on puisse ajouter au sel , on pourrait au moins mêler ce condiment aux nourritures des bestiaux , en présence des agens de la douane ; la quantité qu'on y mélangerait et qui serait déterminée , serait si petite qu'il serait impossible de l'extraire ; car la valeur du sel n'indemniserait pas des frais de l'opération et de l'altération des substances nutritives à laquelle il faudrait se résoudre. Ainsi , dirait-on , on pourrait permettre l'addition d'une quantité de sel aux diverses farines , celle de fèves , par exemple , aux

tourteaux en poudre , à la drèche , etc. , si l'on consentait à faire cette addition en présence des employés de la douane.

Quant aux foins et autres fourrages , dirait-on , dans le même système , on pourrait les arroser avec une solution de sel , dans une proportion convenable , sans qu'on puisse ensuite le retirer ; car il faudrait laver les fourrages et faire cristalliser : ce qui est inadmissible à cause des frais. D'ailleurs , si on jetait du sel sur les prairies naturelles ou artificielles , il serait moins utile d'ajouter du sel aux fourrages ; parcequ'ils seraient de meilleure qualité , leur végétation aurait plus été vigoureuse , et ils contiendraient des principes plus sapides : le sel lui-même passerait en partie dans leur tissu : on sait , en effet , que les végétaux absorbent les sels solubles ; les végétaux qui croissent sur le bord de la mer contiennent une grande quantité de soude ; les mêmes espèces cultivées au milieu des terres en contiennent à peine , à moins qu'elles ne croissent sur les bords des sources salines ; la Bourrache , quand elle croît dans les décombres , la Pariétaire , quand elle végète sur les vieilles murailles , contiennent une assez grande quantité de nitrate de potasse. On est donc fondé à croire que les plantes , dont la végétation serait activée par le sel , seraient en même temps plus savoureuses. Nous avons déjà dit que dans les prés les bestiaux recherchaient infiniment l'herbe qui croît sur les points où le sel a été répandu.

Quoi qu'il en soit , si l'on veut ajouter du sel aux alimens des bestiaux , il faut trouver le moyen d'appeler la douane à constater la réalité du mélange ; dans les lieux où existent des agens de douane , les cultivateurs seraient forcés d'opérer en leur présence ; dans les cantons où n'existent pas de bureaux de douane , si l'éducation des bestiaux est assez importante pour réclamer l'emploi du sel , il faudrait déléguer des agens du fisc qui seraient payés par les parties intéressées.

Il nous semble évident qu'un pareil mode d'opérer rencontrerait des obstacles insurmontables : les entraves , les formalités ,

les déplacemens dégoûteraient les cultivateurs ; les frais qu'entraîneraient toutes les précautions à prendre rendraient le sel trop cher ; la fidélité des agens de la douane, isolés dans les communes rurales, ne pourrait être constatée, etc. Il faut donc abandonner de pareilles mesures.

Nous avons vu, d'un autre côté, qu'une altération convenable et suffisante du sel peut, jusqu'à présent, être considérée comme impraticable. Nous pensons donc que le problème proposé par le Gouvernement, qui demande à *trouver un moyen de livrer le sel, en franchise, à l'agriculture, en conservant le droit actuel*, est un problème insoluble.

Il faut donc entrer dans un autre système : et ce système ne peut être basé que sur une diminution de l'impôt ; mais on a posé en fait qu'il était nécessaire que l'État conservât le même revenu. D'un autre côté, on a affirmé que toute réduction de la taxe était une perte nette pour le trésor. Il n'y aurait donc rien à faire si on admettait la réalité de ces deux assertions ; mais, sans vouloir discuter la première, nous contestons la réalité de la dernière ; nous pensons que si on diminuait considérablement l'impôt, l'agriculture pourrait employer le sel, et que la recette du trésor ne diminuerait pas ; mais pour obtenir un pareil résultat, il faudrait que la diminution de la taxe fût considérable ; qu'elle fût réduite, par exemple, au dixième.

Nous n'avons pas à nous occuper d'une manière expresse des conséquences d'une diminution du droit sur le sel, puisqu'aucune question n'est basée sur cette concession ; mais comme nous pensons qu'il faudra nécessairement rendre l'impôt moins fort parce qu'il est trop lourd et qu'il n'est point proportionnel, comme il faudra trouver un moyen d'accorder à l'agriculture un agent qui lui est indispensable, comme nous croyons qu'on n'a refusé d'avoir recours à une diminution d'impôt que parce qu'on a toujours considéré cette diminution comme une perte absolue pour le trésor, nous éprouvons le besoin de combattre cette fausse proposition

Rassemblons donc à ce sujet quelques données qui, nous le pensons, ont quelque valeur.

1.° La consommation alimentaire du sel augmenterait peu, si l'impôt était considérablement diminué; cela est vrai, puisqu'on a remarqué que lorsque cette denrée était affranchie de droit, la consommation par tête ne différait guère de ce qu'elle était dans les pays de grande gabelle. Cependant la quantité consommée augmenterait un peu.

2.° Il est reconnu que sur toute la frontière la consommation du sel paraît nulle, parceque tout ce qui entre dans l'usage alimentaire est introduit en fraude. Ce fait repose sur des observations bien constatées par l'administration des douanes. Dans la supposition d'une grande diminution de la taxe, on gagnerait donc tous les droits perçus sur une quantité considérable qui, actuellement, échappe à l'action du fisc.

3.° Si l'impôt était réduit au dixième, les fabricans de soude aimeraient mieux payer l'impôt que s'astreindre à la dénaturation du sel et à l'exercice, parceque ce ne serait pas pour eux une dépense plus considérable, et parcequ'ils éviteraient des entraves excessivement gênantes. Les petits fabricans y gagneraient parce qu'ils ne seraient plus soumis au droit fixe de 1,500 francs pour surveillance; ils ne paieraient qu'en raison de la quantité de sel qu'ils consommeraient, et l'on ne verrait plus, par une injustice criante, affranchir de l'obligation de faire les mélanges la fabrique des produits chimiques établie à Dieuze par la société concessionnaire des mines de sel gemme. Les fabricans de soude auraient encore un avantage, c'est qu'on pourrait restituer l'impôt pour les quantités exportées; cela se fait pour beaucoup de produits; tandis qu'actuellement aucune restitution ne peut avoir lieu, puisque l'augmentation du prix provient de frais de manutention, etc.; mais l'État percevrait les droits sur toute la quantité de sel livrée à la consommation intérieure. Ainsi, les frais qui sont faits maintenant en pure perte par les fabriques, seraient convertis en

une somme qui entrerait au trésor. L'État percevrait donc des droits sur une quantité énorme de sel, quantité qui augmenterait nécessairement, parceque la fabrication serait plus économique, moins gênée par des formalités désagréables, que l'exportation serait plus facile, et que les petits établissemens ne seraient plus mis hors de concurrence. Voilà donc pour le fisc un énorme produit. On dira, nous le savons bien, que dès-lors l'impôt sur le sel n'est plus un impôt de consommation, et que, par conséquent, il n'est plus équitable; mais il est bien évident que la consommation finira par payer le droit, et qu'il n'y a qu'anticipation. D'ailleurs, cet impôt ne serait-il pas aussi équitable que celui établi sur la plupart des produits employés dans nos manufactures? Celui de 58 francs qui pèse sur 100 kil. de salpêtre, par exemple. Celui qui pèse sur les indigos, etc., etc., et dans la proposition actuelle, l'impôt serait d'autant moins attaquant que les industries qu'on veut défendre contre l'impôt, loin d'être chargées, paieraient moins et seraient plus libres. Elles béniront celui qui, en leur imposant un droit, leur ouvrira une source d'économie ou même leur donnera la vie.

4.° Les propriétaires de verreries qui, dans la fabrication des verres de bouteilles, peuvent se servir de l'hydrochlorate de soude au lieu de sulfate de soude et de soude brute, obtiendraient un avantage immense à consommer le premier de ces sels. Si actuellement ils ne l'emploient pas ou s'ils l'emploient très-rarement, c'est que leur consommation est trop peu importante pour qu'ils demandent à se soumettre à l'exercice qui pèse sur les manufactures de soude en même temps que les frais de l'altération du sel; on doit donc voir une nouvelle augmentation du revenu public dans l'emploi du sel par les verreries.

5.° D'autres manufactures consommeraient évidemment du sel : la quantité employée par chacune d'elles serait peut-être petite, mais le total serait considérable : cela résulte du fait que nous avons rapporté. Avant la loi de 1806, la production dans

nos marais salans était douze fois plus considérable qu'elle n'a été après l'établissement de l'impôt, et cependant la consommation alimentaire n'a point augmenté dans une pareille proportion, et les fabriques de soude n'existaient point.

6.° Enfin il est évident, d'après les faits que nous avons rapportés, que si un droit léger était établi sur le sel, et celui que nous proposons est inférieur aux frais qu'il faut faire pour s'assurer que le sel livré à l'industrie n'est point détourné frauduleusement de sa destination, il est évident, disons-nous, que le sel serait employé en quantité immense, soit pour la nourriture des bestiaux, soit pour l'amendement des terres.

Ainsi, l'impôt serait augmenté, parceque la consommation alimentaire s'accroîtrait un peu, que la fraude cesserait, que les fabriques existantes verseraient au trésor les sommes qu'on perd en surveillance et travaux inutiles; que de nouvelles fabriques emploieraient une matière première qui serait pour elles d'un grand avantage, et qu'enfin, les nourrisseurs de bestiaux et les cultivateurs se serviraient d'un agent qui est pour eux presque de première nécessité. Ou nous nous trompons fort, ou la quantité de sel consommée serait décuplée. Alors le produit de l'impôt serait le même qu'il est à présent.

Cette assertion acquiert le caractère de la certitude la plus évidente, si on en croit MM. Chaptal et Duplessis-Grenedan, qui déclarent qu'avant l'impôt, les marais salans produisaient douze fois plus qu'à présent; cependant, l'industrie était loin d'être alors ce qu'elle est aujourd'hui.

Il est certain que l'impôt, par la diminution du droit, serait immédiatement perçu sur une quantité plus grande; mais nous ne devons pas cacher que la totalité de l'augmentation ne serait obtenue que successivement: elle n'arriverait qu'au fur et à mesure de l'augmentation des fabriques; elle ne se ferait sentir que lorsque l'agriculture aurait reconnu tous les avantages qu'elle peut retirer de l'emploi du sel, etc. Dans les circonstances ac-

tuelles, on ne peut donc songer à demander au gouvernement la diminution de la taxe, car, pour être profitable à l'État, il faudrait que la diminution fût considérable. Ce n'est que dans les temps calmes qu'on peut se livrer à de pareils essais; mais quand des jours paisibles viendront luire sur la France, nous pensons qu'il faudra recourir au dégrèvement que nous proposons.

On pourra y parvenir aisément : ainsi, il serait possible d'établir temporairement, et seulement jusqu'à ce que la consommation ait acquis le degré dont elle est évidemment susceptible, une taxe moins préjudiciable à l'industrie, qui serait supprimée aussitôt que le montant des droits aurait acquis le taux jugé suffisant; ou bien, on prononcerait la réduction quand le gouvernement obtiendrait des recettes supérieures aux dépenses rigoureusement nécessaires; ou bien encore (nous parlons de cette ressource avec peu de confiance, parceque tout le monde s'en empare), on pourrait encore consacrer une partie de la dotation de l'amortissement pour combler un déficit qui devrait diminuer d'année en année. Nous sommes, moins que personne, disposés à demander la diminution de l'amortissement de la dette, parce que ce que nous croyons le plus utile à l'État, c'est de diminuer une charge qui pèse sur lui et l'arrête dans le développement de sa prospérité, et diminue souvent sa sécurité; mais nous ne serions pas éloignés de faire la sorte d'emprunt que nous proposons, pour un temps court, quand, en ne retardant l'acquittement de la dette que pendant quelques années, on favorise d'immenses industries, on soulage les pauvres et on obtient, en peu de temps, un impôt qui, étant bien assis, ne surchargeant pas la population, et permettant un libre essor aux travaux les plus productifs, créera d'abondantes ressources à l'État, et lui permettra de se libérer plus promptement des dettes qu'il a contractées. En général, nous serions assez disposés à prendre dans les fonds disponibles le moyen de tenter des changemens qui doivent être bientôt une source de bénéfices pour le trésor et les citoyens : sans cette

ressource, on peut rarement tenter de grandes améliorations. C'est la diminution perpétuelle de l'amortissement qui est contraire à tout principe d'économie. Lorsqu'on emploie d'une manière lucrative les fonds disponibles, loin de retarder l'époque de l'acquittement de la dette, si on rend plus prospères les finances de l'État, on ne fait que la hâter et la rendre plus certaine.

Quoiqu'il en soit, nous pensons qu'une diminution de l'impôt sur le sel, dans une très-grande proportion, est le seul remède qu'il y ait à proposer : c'est le seul moyen de dégrèver le pauvre, de donner toute liberté aux industries existantes, d'en faire naître de nouvelles, de favoriser les progrès de l'agriculture et l'éducation des troupeaux, et de conserver au trésor une somme considérable dont il a besoin.

Cette somme ne serait pas acquise immédiatement à l'État dans son intégrité, et, par conséquent, il faut attendre le moment où il trouvera les facilités d'opérer sans crainte la réduction ; mais, si l'on était convaincu qu'il adopterait ce système, les populations auraient au moins l'espérance d'un prompt allègement, et témoigneraient leur reconnaissance par anticipation.



LITTÉRATURE.

EXTRAIT DU RAPPORT

Sur la traduction en vers français, par M. Moulas, d'une pièce de vers du poète espagnol Quintana, intitulée: Sobre el estudio de la Poesia (Sur l'étude de la Poésie).

Par M. FÉL.

—
26 AVRIL 1831.
—

Les littérateurs n'ont pas une opinion bien arrêtée sur les traductions d'ouvrages en vers. Les uns croyant à la possibilité d'en faire de parfaites, les autres niant, au contraire, qu'on puisse parvenir à vaincre toutes les difficultés que présente ce genre de composition.

C'est dans cette dernière classe que nous nous rangeons, et notre opinion, pour avoir quelque poids, demande à être développée.

Tout auteur qui écrit dans les divers genres de littérature, a dû faire une étude approfondie de sa langue maternelle; il faut qu'il connaisse, non-seulement la valeur des mots, mais encore les nuances qui séparent les synonymes; qu'il se rende habile dans l'euphonie, et que son oreille exigeante repousse les sons disgracieux, comme son esprit rejette les termes impropres. Lorsqu'il a appris à bien connaître toutes les délicatesses de sa langue, il s'inspire d'un sujet, et c'est toujours sous l'influence

d'une idée prédominante qu'il le traite. Il y a donc, dans tout ouvrage d'esprit composé dans la langue maternelle, entente parfaite de cette langue, et influence morale qui préside au choix du sujet. Ces deux conditions, sans lesquelles il ne peut exister aucun bon ouvrage, se retrouvent-elles dans une traduction ? il nous sera facile de prouver la négative. Quelque connaissance qu'un étranger ait pu acquérir d'une langue, il n'en connaît guère que le mécanisme; les délicatesses du langage lui échappent, et son oreille ne peut en distinguer facilement la partie euphonique; il connaît la langue prosaïque, mais non la langue poétique, à laquelle ses organes refusent de l'initier complètement. L'inspiration manque entièrement au traducteur, car on ne peut donner ce nom au sentiment de préférence qui fait choisir, pour la traduire, telle ou telle pièce que l'on admire parcequ'on l'entend mieux que telle ou telle autre. Un auteur original adopte parmi les idées qui se présentent en foule à son esprit, et sans qu'il s'en doute, celles qui se prêtent le plus facilement au génie de sa langue et au goût de la nation pour laquelle il écrit. Une expression fait souvent naître une idée ou la modifie. Devient-il impossible de trouver des mots nobles et sonores pour rendre une idée déjà conçue, on l'abandonne pour en choisir une autre; le travail est donc facile, et il peut continuer long-temps sous l'influence même de l'inspiration ou de l'enthousiasme. Un traducteur, au contraire, s'il veut ne pas trop s'éloigner de son modèle, marche toujours environné d'obstacles. Une expression était heureuse, et elle amenait un bon vers, il faut y renoncer de peur de paraphraser l'auteur que l'on traduit; tel mot n'a point d'équivalent dans une autre langue, il faut y suppléer par une périphrase; tel autre, faible, ne peut se traduire que par un mot fort, ou fort par un mot faible. En luttant contre toutes ces difficultés, comment espérer de conserver le feu sacré qui donne son reflet à tous les ouvrages d'esprit ?

Ces difficultés sont communes à toutes les langues; mais il en

est qui sont plus particulières à la nôtre , et nous ne répéterons pas ici ce que tout le monde sait, c'est-à-dire, qu'elle marche embarrassée d'articles, de prépositions, de verbes auxiliaires, etc., etc. Que toutes les raisons énumérées plus haut soient ou non susceptibles de controverse, il est certain, du moins, que nous n'avons en français aucune traduction de poètes qui puisse lutter véritablement avec les originaux, et nous n'en exceptons pas même la fameuse traduction des Géorgiques, bien qu'elle fourmille de beautés. Il nous serait facile de le prouver par une foule de citations, mais nous nous contenterons d'une seule, et nous la puiserons dans le début du premier livre :

*Quid faciat lætas segetes ! quo sidere terram
Vertere, Mœcenas, ulmis que adjungere vites
Conveniat, quæ cura boum, quis cultus habendo
Sît pecori, apibus quanta experientia parcis
Hinc canere, incipiam.*

Voici la traduction littérale de ces quatre vers : *Je vais, ô Mécènes, entreprendre de chanter ce qui rend les moissons abondantes, dire sous quel signe il convient de labourer la terre et de joindre les vignes aux ormeaux; quels soins on donne aux bœufs, quelle éducation exige le bétail, et tout ce que l'expérience nous a appris sur les abeilles économes.* Remarquez que cette traduction rend assez bien le sens du latin, mais qu'elle ne donne aucune idée de la phrase et du mouvement poétique; en effet, quelle différence entre ce début languissant : *Je vais, ô Mécènes, entreprendre de chanter ce qui rend les moissons abondantes*, et la rapidité des mots *quid faciat lætas segetes*; qui peut espérer d'imiter l'heureuse concision de ces expressions :

*Quæ cura boum, quis cultus habendo
Sît pecori, apibus quanta experientia parcis.*

Remarquez aussi qu'il faut dix-neuf mots français pour rendre

douze mots latins ; encore le sens n'est-il pas net. Un auteur estimé a traduit comme il suit ces quatre vers : *Je chante l'art de rendre les campagnes fertiles. Je dirai, ó Mécènes ! sous quel astre il faut labourer la terre et marier la vigne à l'ormeau ; comment les troupeaux se conservent et se multiplient, et quelle est l'industrielle économie des abeilles.* Cette traduction est heureuse et assez fidèle ; mais la grâce de l'original a disparu en même temps que l'harmonie. Delille a lutté avec moins de bonheur, parce qu'il a écrit en vers. Voici sa traduction :

Je chante les moissons : je dirai sous quel signe
 Il faut ouvrir la terre et marier la vigne ;
 Les soins industriels que l'on doit aux troupeaux,
 Et l'abeille économe et ses sages travaux.

Vertere terram est-il bien rendu par *ouvrir la terre* ? Le traducteur ne devait-il pas dire le nom de l'arbre sur lequel la vigne appuie la faiblesse de la tige, et devait-il omettre de nommer Mécènes, le protecteur et l'ami du poète, et Delille s'est contenté de rendre *cultus habendo sit pecori* et a négligé de rendre *quæ cura boum*. Enfin il a traduit *apibus quanta experientia parcis* (1) par un vers qui ne traduit pas la pensée de l'original, etc., etc. On voit combien il est difficile de vaincre les obstacles qui entravent la marche du traducteur.

Si des langues anciennes nous passons aux langues vivantes, nous ne trouverons pas moins de difficultés, même dans celles qui sortent d'une même souche ; ainsi, nous ne pouvons espérer de bien rendre les vers italiens ni les vers portugais. Malgré Baour-Lormian, on attend encore une traduction du Tasse. Personne n'a osé traduire l'Arioste, le Dante ou Pétrarque. Nous

(1) Ce passage est, au reste, diversement interprété, les uns voulant attribuer *experientia* aux abeilles, et d'autres l'appliquer aux personnes qui les soignent.

n'avons que des traductions en prose de la *Lusiade*, et seulement des imitations des poëtes espagnols.

Peut-être vous semblera-t-il, messieurs, que c'est mal servir les intérêts du candidat qui prétend à vos suffrages, que de chercher à prouver l'impossibilité de traduire les ouvrages en vers ; mais , outre qu'en d'autres temps M. Moulas les a obtenus , il n'en reste pas moins à vous faire savoir comment ce littérateur a lutté contre les difficultés que je viens de signaler. Il est de grandes différences dans le genre de mérite des traducteurs. C'est donc aux amis, des lettres à leur assigner la place qu'il leur convient d'occuper. En déclarant qu'il n'existe aucune traduction parfaite, nous n'avons pas prétendu vouloir prouver qu'il n'en existe point de satisfaisantes, et la pièce qui vous est soumise en fournirait au besoin un exemple.

Venons-en donc parler de Quintana et de son interprète.

Les grands évènements qui se sont passés en Espagne, lors de la guerre d'indépendance, ont fait éclater chez les Espagnols de grandes vertus patriotiques. Poëtes, guerriers, citoyens, tous ont fait leur devoir. Les poëtes, dans des vers brûlans d'enthousiasme, ont ranimé le courage abattu de la nation et produit une foule de vers patriotiques auxquels la musique a prêté son secours avant qu'ils ne devinssent populaires, et c'est avec les refrains d'Ariazza, de Moratin, de Mélines et de Quintana, que les Mina et les Empecinado ont disputé la victoire à leurs oppresseurs.

Malheureusement, ce talent, que l'amour de la liberté avait fait briller d'un éclat si vif, a été employé en pure perte pour le pays. Après avoir appelé de tous leurs vœux le retour de Ferdinand, et l'avoir replacé sur le trône par la force de leur génie ou la puissance de leurs armes, ils ont été obligés de quitter l'Espagne et d'aller mourir sur la terre d'exil, loin d'un odieux tyran.

Quintana est peut-être, de tous les poëtes espagnols, celui dont le talent est le plus varié ; sa versification est pure, harmo-

nieuse, et il a su éviter l'enflure qu'on reproche avec raison aux poètes de sa nation. Le choix qu'a fait M. Moulas de la pièce de vers de Quintana sur l'étude de la poésie, prouve que notre compatriote lui-même aime les lettres et qu'il veut les faire aimer. Voici un fragment de cette traduction :

La muse aussi parfois élevant son langage,
A refusé sa lyre au léger badinage,
Caressant aujourd'hui notre frivolité,
Elle voile à regret sa noble majesté ;
Mais les sons belliqueux plaisent-ils à ton ame ?
De Tirtée en ton sein évoques-tu la flamme ?
Viens! . . . Des Messéniens foulons le champ fatal.
.....
.....
Vois s'embraser au feu de ces hymnes sublimes
D'une juste fureur les transports magnanimes !
L'amour de la patrie ! . . . **A** ce nom révééré
Ils vaincront ou mourront ; les héros l'ont juré.
« Vous qui vous prévalez du digne sang d'Alcide,
» Courage, compagnons ! D'où vient ce front timide ?
» Songez-vous que la fuite opposée à la mort
» Est un vain bouclier contre les traits du sort ?
» Hommes, à vos pareils disputez la victoire.
» Qui vous retient encor? . . . Des jours parés de gloire
» Naîtront de vos exploits, si vous êtes vainqueurs ;
» Mort, le temps vous conserve un nom dans tous les cœurs. »
Puisant dans ces accens une illustre vengeance,
La foule avec ardeur et s'ébranle et s'élançe,
Franchit tout : ni le fer, ni le feu dévorant,
Ni la hideuse mort qui court dans chaque rang ;
La mort à qui le dard prête encore des ailes,
N'arrête le torrent des troupes immortelles.
.....

La crainte que témoigne Quintana dans ce passage n'était point fondée ; sa réputation fut aussi grande que méritée , et ses concitoyens lui ont décerné la palme du poète. Quintana est encore un de ces hommes qui trouvèrent la gloire à défaut du bonheur ; mais c'est là le destin qui plaît au génie. Conquérir un laurier, voilà le but des écrivains et des guerriers. Si ce laurier a couronné leur front , ne demandez plus si leur vie a été fortunée ; elle a été bien remplie et ils ont eu la seule part de bonheur dont ils voulaient jouir. Quintana a marqué glorieusement son passage sur la terre ; il fut grand poète , et , de plus , excellent patriote ; s'il fait éclater son amour pour la patrie , s'il maudit les oppresseurs et les tyrans , alors il s'élève au niveau des premiers écrivains et pourrait soutenir avec eux un parallèle avantageux. Sans doute M. Moulas vous fera jouir de diverses autres traductions de Quintana , et vous mettra ainsi à même de juger l'étendue du mérite de cet écrivain ; nous verrions avec plaisir qu'il en traduisît les poésies patriotiques qui étincellent de beautés , et qui prouvent que l'on n'est grand poète qu'autant qu'on est bon citoyen.

Nous vous avons dit , messieurs , que Quintana était un poète patriote , et qu'il était alors remarquable par la grande élévation de ses idées ; nous chercherons la preuve de ce que nous avançons dans une pièce qui date de 1808 ; nous n'espérons pas faire passer les beautés de l'original dans la traduction en prose que nous allons vous lire et qui a été faite à la hâte ; nous voulons seulement faire juger de la force d'expression et de la verve étincelante qui règnent d'un bout à l'autre de cette pièce vraiment remarquable.

A L'ESPAGNE , APRÈS LA RÉVOLUTION DE MARS 1808.

Quelle était , dites-moi , la nation que le destin avait proclamée reine du monde , et qui étendait sous toutes les latitudes son sceptre d'or et la puissance de ses armes. Naguère encore , l'At-

l'antique parsemée d'îles célébrait sa grandeur et parlait de sa gloire ! L'intérieur de la riche Amérique, celui de l'Asie, les confins de l'Afrique, partout était l'Espagne ! L'imagination capricieuse s'efforçait vainement d'en embrasser l'étendue ; la terre entière lui donnait ses minéraux, la mer ses perles et son corail, et de quel côté que l'Océan vint porter la mobilité de ses ondes, il rencontrait toujours des rivages espagnols où venait se briser leur furie.

Et maintenant, plongée au sein de l'opprobre, livrée à l'insolence de l'étranger, comme l'esclave destiné au marché, elle attend l'indignité du carcan et la honte de la chaîne ! Que de plaies, ô Dieux ! tandis que la fièvre pestilentielle, à l'haleine impure, infecte l'air, la famine amaigrie saisit de ses bras livides tous ceux qu'épargne la peste. Trois fois, ouvrant le temple de Janus, nous embouchâmes la trompette guerrière, et trois fois, hélas, les Dieux tutélaires, nous refusant leur concours, la victoire trahit notre courage. Qu'as-tu vu depuis ce temps dans tes immenses domaines, ô Ibérie ? De profondes douleurs, un deuil universel et une misère sans égale, fruits amers de la servitude. Ainsi, jeté de tourmente en tourmente, au milieu des vastes solitudes de la mer, la voile déchirée et les flancs entr'ouverts, va périr un frêle navire. Les guirlandes qui l'ornaient naguère ne couronnent plus sa poupe ; la riante banderolle, que le vent faisait ondoyer comme un signal d'espérance et de joie, a disparu ; aux doux chants des passagers, a succédé la voix rauque des matelots. La terreur de la mort, et d'une mort silencieuse, règne en maîtresse sur ce vaisseau, que va mettre en pièces l'écueil à demi caché sous les flots mutinés.

C'en est donc fait, le tyran du monde étend son bras vers l'Occident et s'est écrié : *l'Occident m'appartient* ; une barbare joie éclate sur son front et brille comme le feu du ciel qui, fendant la nue, éclaire un instant la nature, comme pour mieux faire ressortir encore toute l'horreur des ténèbres. Ses farouches

soldats remplissent l'air de cris d'orgueil et de menace, l'enclume gémit, les marteaux résonnent, les fourneaux s'embrâsent; oh honte! vous pensez peut-être que ce sont des glaives qu'ils vont forger pour vous combattre, ne vous estimez pas tant; ce sont des menottes, des colliers de fer et des chaînes, dont ils veulent charger vos indignes bras.

L'Espagne a frémi en voyant ces odieux préparatifs, et le feu de sa colère s'échappe de son sein comme la flamme du volcan; ses despotes consternés se cachent; un cri de vengeance se fait entendre, et l'écho des rives du Tage a répété : *vengeance!* où sont donc, ô fleuve sacré, ces fiers artisans de honte et d'opprobre qui dévoreraient nos trésors? leur gloire n'est plus, notre splendeur commence, et toi, fier de reconnaître qu'il existe encore une Castille et des Castellans, porte à la mer tes ondes affranchies, en murmurant ces mots : *enfin les tyrans ne sont plus!*

O triomphe! ô gloire! ô moment délicieux! puis-je enfin livrer aux airs le nom auguste de la patrie? Oui, je le puis, et ma voix va le célébrer dignement, non sur la harpe d'or qui, jusqu'ici, accompagna ma voix dans l'étroite enceinte où la poitrine de l'homme ne peut développer toute sa puissance; mais en plein air, à la lumière rayonnante du soleil, sur la cîme élevée du rocailleux Fuenfria, chargé de noirs sapins, où je me serai transporté. Je déterrerais la lyre de Tyrtée, et ma voix, qui tonnera sur le haut des monts, lancera à travers les champs castillans des sons de gloire et de guerre.

Guerre! nom terrible et sublime, unique asile et seul bouclier contre l'effort insensé du nouvel Attila qui opprime l'Occident. Guerre, guerre, Espagnols! Voyez, sur les rives du Bétis, l'ombre auguste du troisième Ferdinand, apparaît courroucée; celle de Gonzalve montrant son auguste front dans les murs de l'impériale Grenade; plus loin, le Cid brandissant son épée étincelante, et la grande ombre du fils de Chimène errant sur les hauts sommets des Pyrénées. Voyez voltiger dans le vide des airs cette troupe

irritée et frémissante : la voix rauque de ces morts fameux semble sortir du sein de la tombe , elle a fait entendre le mot *guerre* ; eh ! quoi ! disent-ils , verriez-vous avec indifférence vos champs dévastés , ces champs fertiles , éternel objet d'envie pour l'étranger , vaste héritage que nous vous avons conservé avec tant de peine : réveillez-vous , race de héros ! le moment de conquérir la victoire est arrivé ; que votre nom éclipse notre nom , que votre gloire surpasse notre gloire. Ce ne sera pas en vain que , dans ce grand jour , votre puissante main aura relevé l'autel de la patrie : jurez , c'est elle qui vous le commande , de mourir plutôt que de supporter la tyrannie.

Oui , je le jure , ombres vénérables , je le jure , et dès ce moment je me sens plus fort et plus grand. Qu'on me donne des armes , couvrez ma tête d'un casque resplendissant , volons au combat , vengeance ! vengeance ! et que celui-là seul qui refuse d'ouvrir son cœur à l'espoir , cache dans la poussière la honte de son front. Peut-être le torrent de la dévastation va-t-il m'atteindre dans son cours ; que m'importe après tout , ne doit-on pas mourir une fois : si j'expire , j'irai rejoindre nos glorieux ancêtres : Salut ! leur dirai-je , ô pères de la patrie , salut ! l'héroïque Espagne lève enfin du milieu des ruines et du carnage sa tête ensanglantée , et , victorieuse de la mauvaise fortune , elle étend de nouveau , sur la terre étonnée , son sceptre d'or et l'antique splendeur de ses armes.

A DON RAIMOND MORÉNO,
SUR L'ÉTUDE DE LA POÉSIE,

Traduction de l'espagnol de Quintana,

PAR M. MOULAS.

—
1.^{ER} AVRIL 1831.
—

Tu nous quittes, ingrat, parjure à ta mémoire
Tu veux de longs travaux répudier la gloire.
Avec ton beau matin, ainsi se flétriront
Les lauriers déjà fiers de couronner ton front.
A ton lever pompeux pourtant nous présidâmes.
Qui, dans ton sein brûlant, nourrit de nobles flammes ?
De tendresse qui donc avait rempli ton cœur ?
Qui, prêtant à ta voix un prestige vainqueur,
Fit couler dans tes chants une molle harmonie,
Au temps où l'Hénarès, cédant à ton génie,
Pour l'entendre, calmait ses flots retentissans,
Et que ses bords heureux proclamaient tes accens ?

Les Muses, sur ce ton, réclamaient tes promesses,
Tandis que, peu touché de leurs douces caresses,
A de nouveaux désirs livrant ton cœur altier,
Tu cherchais vers la gloire un plus digne sentier.
Ton coupable abandon leur a coûté des larmes.
Mais serait-ce dédain pour un art plein de charmes ?
Partages-tu, dis-moi, le mépris orgueilleux

Dont l'ignorance frappe un don reçu des cieux ;
 Le taxe en ses fureurs de frivole imposture ,
 Et du nom de poëte ose faire une injure ?

L'ignorance, du haut d'un trône de brouillards ,
 Peut méconnaître ainsi la source des beaux-arts ,
 Insulter au talent, dont fêtant la naissance ,
 La vertu, la nature ont fondé la puissance ,
 Et par des nœuds sacrés s'unissent avec lui.

Timide, dans l'azur quand l'aurore a rougi ,
 Quand fidèle au réveil de la fraîche courrière ,
 Le soleil resplendit dans des flots de lumière ,
 Qui ne partage pas cet hymne de bonheur
 Que l'univers élève à l'astre bienfaiteur ?
 Si la discrète nuit se cache dans ses voiles
 Et que du front des cieux jaillissent mille étoiles ,
 Qui donc d'un sentiment touchant et solennel
 N'est alors assailli ? Montre-moi le mortel
 Dont le cœur ne frémit par un écho sublime
 Au moment où cédant au courroux qui l'anime ,
 Le sombre enfant d'Éole a brisé ses cachots ,
 Promène sa fureur sur la terre et les flots ,
 Déchaîne l'ouragan dans une horreur profonde
 Et d'un triomphe affreux épouvante le monde.

Que je le plains , celui dont l'insensible cœur
 N'a jamais palpité de ce trouble flatteur
 Qu'éveille un tel spectacle. Armé par l'ignorance
 Du talent qui le peint il combat la puissance.
 Eh ! si le sort ingrat , par un arrêt cruel ,
 Dénie à tes regards le doux éclat du ciel ;
 Aux sons harmonieux s'il ferme ton ouïe ,

Tais-toi. Que produirait une vaine furie ?
 Ton ignorance alors paraîtrait clairement ,
 Et tu ferais haïr ton fol aveuglement.

Rentre en toi-même , ami ; sous des formes fidèles
 Tu trouveras en toi les sources immortelles
 De cet art enchanteur que tu dois admirer.
 Sa gloire , tout l'attrait dont il sait se parer
 En dérivent. Vois-tu de sa face changeante
 L'imagination hardie , étincelante ,
 Te dévoiler l'éclat ? elle qui , d'un seul pas ,
 Recule l'univers qui ne la borne pas.
 Contemple le foyer , ardent , inépuisable ,
 Où vit des passions la flamme insatiable.
 C'est à ce feu sacré que le pur sentiment
 Vient puiser chaque jour un céleste aliment.
 Et de même qu'un fleuve à la marche rapide
 Porte aux mers le tribut de son onde limpide ;
 Onde qui , transformée en nuages errans ,
 S'ouvre et donne passage à de nouveaux torrens ,
 Par un secret pareil , la noble poésie
 De l'esprit et du cœur empruntant sa magie ,
 Fidèle , leur reporte un aussi beau trésor.
 Vainement tu voudrais lui résister encor ;
 Ses accens gagneront ton oreille charmée ;
 Ses tableaux vont t'offrir leur image animée ;
 Et cédant à l'attrait de son pouvoir divin ,
 On te verra ravi. Par un élan soudain ,
 Suivre au plus haut des airs sur son char de victoire
 Le vol triomphateur de son immense gloire.

Tel sera son pouvoir et tel il fut toujours ;
 Que dis-je ? de côté laissant de vains discours ,
 Consulte l'univers. Vois de quelle vitesse
 Des siècles fugitifs le flot roule sans cesse ;

Dans sa course rapide effaçant à la fois
 Les hommes , les états , les peuples et les rois.
 Un empire s'élève ; orgueilleux , il domine ;
 Mais un autre paraît et l'ébranle et le mine
 A son tour dévoré par de nouveaux états.
 C'est ainsi que l'on voit au souffle des frimats
 Les nuages soudain dispersés dans l'espace ,
 S'évanouir légers et sans laisser de trace.
 Le monde peut changer par un arrêt des cieux ;
 Mais la vie est acquise aux vers harmonieux ;
 Et le génie encor debout sur des ruines ,
 Élance ses concerts jusqu'aux sphères divines.
 L'homme écoute , absorbé dans un doux sentiment.
 Toujours le nom d'Orphée est plein d'enchantement.
 Entends-tu résonner la trompette sublime
 Qui d'Achille a chanté la valeur magnanime ?
 La gloire de tels chants , qui pourrait l'embrasser ?
 A son aspect vois-tu les siècles s'effacer ?
 Et le temps redoublant l'éclat qui l'environne ,
 Sans cesse rajeunir son antique couronne ?

Vivez , pères du chant ! Vous qui nous élevez ,
 Cœurs nobles , généreux , rois du monde , vivez !
 C'est vous qui , contemplant le spectacle admirable
 De l'univers régi par un ordre durable ,
 Ivres d'un beau transport , dans un chant inspiré ,
 Graviez de nos devoirs l'enseignement sacré ,
 Et qui nous révéliez , dans vos vers pleins de flamme ,
 L'amour et la vertu , ces deux trésors de l'ame.
 Aux farouches mortels vous donnâtes les mœurs ;
 Des tigres , des lions , rivaux par leurs fureurs ,
 Ces mortels , avant vous , ne rêvaient que carnage ,
 Se dévorant entr'eux dans leur aveugle rage ;
 Sauvages , presque nus , ils recherchaient , affreux ,

Des monstres des forêts les repaires hideux.
 O triste humanité ! Pères de l'harmonie ,
 Venez ; de vos accords savourant la magie ,
 L'homme s'étonne. Il lève , à l'espoir rappelé ,
 Vers l'astre de la vie un regard consolé.
 L'amour , l'ardent amour s'éveille dans son ame ;
 Les noms d'ami , d'époux , de père , il les réclame ;
 Homme , il jouit des biens de la société ,
 Et le ciel vient sourire à sa félicité.
 Vivez , pères du chant ! Ah ! gardez-vous de croire
 Que la terre jamais abdiquant votre gloire ,
 A l'oubli criminel lègue cet âge d'or
 Que vos heureux tableaux embellissent encor ;
 A moins que , s'écroulant sous une affreuse lutte ,
 L'univers , tout plein d'eux , ne les voile en sa chute.

Et ce don précieux dont l'art nous enrichit ,
 L'homme en tout temps le goûte , en tout temps le chérit.
 Dis-moi , dans ces travaux où s'écoule l'enfance ,
 Qui te les rendait doux ? De l'aride science
 Qui cachait sous des fleurs les sentiers épineux ?
 C'est la Muse des vers. Ses hymnes glorieux
 T'élèvent jusqu'au ciel en un banquet aimable ;
 Elle dicte au plaisir un refrain agréable.
 Rabaisse donc encor , si tu l'oses pourtant ,
 Le talent que tu vois , pathétique , éclatant ,
 Avec lui te ravir , t'inspirer ses alarmes ;
 Qui te met de moitié dans son trouble et ses larmes ,
 Te contraint à son gré d'aimer ou de haïr ,
 Condamne-le. Sur toi me bornant à gémir ,
 J'admire , subjugué par sa brûlante audace ,
 Tous ces mondes nouveaux dont il peuple l'espace ;
 C'est un Dieu que j'adore , et sublime enchanteur ,
 L'homme m'élève à lui de toute sa grandeur.

Mais peut-être l'éclat dont cet art se décore,
 Et le charme innocent qui l'embellit encore
 Te le font repousser et flétrir sans pitié ?
 Poursuis, homme cruel; en ton inimitié
 Arrache donc aux prés leurs tapis de verdure,
 Des arbres ondoyans retranche la parure,
 Et que les frais zéphirs, sur un sol attristé,
 Ne tempèrent jamais les ardeurs de l'été.
 Eh ! quoi, pour les mortels la coupe de la vie
 D'amertume, à ton gré, paraît trop peu remplie,
 Tu les sèves encor du nectar consolant
 Que leur bouche recueille et savoure en tremblant.

La muse aussi parfois élevant son langage,
 A refusé sa lyre au léger badinage.
 Caressant aujourd'hui notre frivolité,
 Elle voile à regret sa noble majesté ;
 Mais les sons belliqueux plaisent-ils à ton ame ?
 De Tirtée en ton sein évoques-tu la flamme ?
 Viens ! des Messéniens foulons le champ fatal ;
 Vois les enfans de Sparte en un effort rival,
 Par le nombre effrayés, l'espoir les abandonne.
 De la guerre aussitôt le chant éclate et tonne.
 Vois comme dans les rangs où se taisait l'honneur,
 Ce cri porte la mort et chasse la terreur !
 Vois s'embrâser au feu de ces hymnes sublimes,
 D'une juste fureur les transports magnanimes ! . . .
 L'amour de la patrie ! . . . A ce nom révééré
 Ils vaincront ou mourront, les héros l'ont juré.
 « Vous qui vous prévalez du digne sang d'Alcide,
 » Courage, compagnons ! D'où vient ce front timide ?
 » Songez-vous que la fuite opposée à la mort
 » Est un vain bouclier contre les traits du sort ?

» Hommes , à vos pareils disputez la victoire.
» Qui vous retient encor ? . . . Des jours parés de gloire
» Naîtront de vos exploits si vous êtes vainqueur ;
» Morts , le temps vous conserve un nom dans tous les cœurs. »
Puisant dans ces accens une illustre vengeance ,
La foule avec ardeur et s'ébranle et s'élançe ,
Franchit tout : ni le fer , ni le feu dévorant ,
Ni la hideuse mort qui court dans chaque rang ,
La mort à qui le dard prête encore des ailes
N'arrête le torrent des troupes immortelles.
De leur robuste choc les remparts effrayés ,
Avec orgueil déjà sont foulés à leurs pieds.
La patrie , adoptant le courage héroïque ,
Orne leur front vainqueur de la palme civique.

Ah ! ces jours rayonnant d'un éclat immortel
Où de magiques chants allaient chercher le ciel ;
Ces grands jours ne sont plus ! . . . Ils renaîtront sans doute ,
Et des vivans alors j'aurai quitté la route.
O mon ami ! plains-moi. Jaloux d'un souvenir ,
Mon cœur se glacera sans laisser d'avenir.
Ma patrie , au milieu de l'orgueil d'une fête ,
Ne reconnaîtra point la voix de son poète ;
Les jeunes gens en chœur ne rediront mes chants ,
Ni la vierge aux regards , aux sons doux et touchans.
Point d'écho qui les porte au fortuné rivage ,
Ni de peuple énivré m'envoyant son suffrage !

Mortel favorisé , toi qu'en des jours amis
Le ciel délèguera pour chanter mon pays ;
Toi qu'il aura doté d'une verve divine ,
Ah ! quelque soit ton nom , devant toi je m'incline ;
Mais détourne , crois-moi , ton dédaigneux essor

Du vulgaire sentier que je parcours encor ;
 Franchis le cercle étroit où ma muse est captive.
 Vainement dans mon cœur l'ambition s'avive.
 Hélas ! jamais le feu qui dévore mon sein
 N'enfantera des chants dignes de ton destin.
 Mes efforts serviraient à rehausser ta gloire ;
 Du moins daigne accueillir de ton char de victoire
 Mes cris volant se joindre à l'éloge pompeux
 Que ton pays pour toi fait monter jusqu'aux cieux ;
 Jouis des pleurs brûlans de dépit et d'envie
 Qu'irrite dans mes yeux l'éclat de ton génie !

En attendant , ami , l'ivresse d'un tel jour ,
 D'un mépris vigoureux écrasons sans retour
 Le puissant retranché dans sa burlesque audace ,
 Qui , privé de vertus , par l'orgueil les remplace.
 Immolons avec lui , dans nos vers indignés ,
 Le flatteur assez vil pour ramper à ses pieds ,
 Abaisant sans rougir dans l'infâme poussière
 Un front découronné de sa fierté première.
 Ne souffrons pas surtout que le noble talent
 Expression de l'ame et son reflet brûlant
 Soit méconnu. Laissons l'ignorance en délire ,
 L'impuissance réduite au tourment de médire
 Réunir leurs efforts et les briser en vain
 Contre la renommée au colosse d'airain :
 Ses doux échos jaloux de proclamer la gloire
 Lègueront à l'oubli leur ingrate mémoire.

SONNET,

Traduit du portugais, de Soares,

Par M. MOULAS.

—
2 MARS 1832.
—

UN jour, cherchant la reine de Cythère,
L'amour voit Nise : ému de sa beauté,
Il s'applaudit, approche transporté,
Et, tout joyeux, il l'appelle sa mère.

Le dieu malin, dont l'aile est si légère,
Court l'embrasser; mais Nise avec fierté :
— Connais-moi mieux. — De son œil irrité
Un ris moqueur adoucit la colère.

Cupidon rêve, étonné de l'affront,
Et l'embarras a passé sur son front
Que vient voiler une ombre de tristesse.

Lors, à mon tour, je lui dis : « Séducteur,
» Ne sois honteux de cette maladresse;
» Chacun ici commet la même erreur. »

LA FUITE DE LA JEUNESSE,

Traduction de l'espagnol, de Quintana,

Par M. MOULAS.

—

18 MAI 1832.

—

NAISSEZ, filles de Flore, ornement de ces lieux :
Vous, géants des forêts, arbres majestueux,
De vos fronts verdoyans, où le zéphir murmure,
Abaissez jusqu'à moi l'épaisse chevelure ;
Versez sous votre ombrage et le calme et la paix.
Après de vous, en proie à mes chagrins secrets,
Je viendrai fuir les feux que, dans sa pompe étale,
Du monarque du jour la marche triomphale.
Ah ! lui seul, couronné d'un éclat immortel,
Vainqueur des ans, s'élance ; aux campagnes du ciel
Il vole éblouissant de grâce et de jeunesse.
Des siècles envieux les flots roulent sans cesse ;
Mais en vain jusqu'à lui leur courroux renaissant
Monte et veut ébranler son trône tout-puissant :
L'astre tranquille et fier, poursuivant sa carrière,
Jouit avec orgueil de sa beauté première :
De son heureux printemps rien ne ternit la fleur ;
Tout sert à dévoiler sa gloire et sa splendeur.

Hélas ! combien sa force accuse ma faiblesse !
Chaque jour naît et meurt ; chacun avec vitesse

M'emporte sur sa trace et , malgré mes soupirs ,
 Vers le terme fatal , tombeau de nos plaisirs.
 Je détourne les yeux , le temps sur son passage
 Foule d'un pied léger les fleurs de mon bel âge :
 Le prisme de ma vie a perdu ses couleurs ,
 Et me montre un chemin hérissé de douleurs.

Vous dont la destinée à la mienne est semblable ,
 Ah ! ne plaignez-vous pas le chagrin qui m'accable :
 Beaux arbres , dites-moi , quand les vents destructeurs
 A la voix de novembre assemblent leurs fureurs ,
 Que , secouant le froid , de votre vert feuillage
 Ils flétrissent l'honneur et dépouillent l'ombrage ;
 Quand leur souffle cruel , avant-coureur de mort ,
 Sur votre tête chauve a tracé votre sort ,
 Ne gémissiez-vous pas , et , répandant des larmes ,
 Ne vous souvient-il plus de ce mois plein de charmes ,
 Ce mois , père de Flore , où , de ses doux présens ,
 La nature indulgente ornait vos fronts brillans ?
 Le zéphir , cependant , prodigue de tendresses ,
 Versait dans votre sein ses fécondes caresses ,
 Tandis que votre aspect , au regard incertain ,
 Dessinait avec grâce , en un riant lointain ,
 Des bocages d'amour , des temples de verdure.

Ainsi , pour irriter le tourment que j'endure ,
 Les jours de mon printemps , ces jours si glorieux ,
 M'apparaissent encor brillans et radieux :
 Et déjà pour jamais , s'éloignant de ma vue ,
 La voix de ma douleur est par eux méconnue.
 Adieu , divin amour , qui , sur tes ailes d'or ,
 M'associant naguères à ton brûlant essor ,
 Guidais mes pas ravis dans des sentiers de roses :

Et ma bouche et mon cœur , des plaisirs que tu causes ,
Goûtaient , sans l'épuiser , l'ineffable douceur .

Amour , adieu . Le temps jaloux de mon bonheur ,
T'entraîne ; et par combien de nouveaux sacrifices
Il me fait expier tes plus chères délices !
A ma bouche le rire est-il donc étranger ?
Et l'espoir sur mon front ne doit-il plus siéger ?
Eh quoi ! redemandant des momens pleins de charmes ,
Mes yeux , mes yeux en vain épuiseront leurs larmes ?
Est-il vrai que mon cœur se ferme à tout espoir ;
Que de l'illusion s'est brisé le miroir ?

O jeunesse ! avec toi naît la brûlante flamme ,
L'enthousiasme heureux qui , dévorant notre ame ,
L'entraîne vers le bien : il expire avec toi .
Désormais la vertu , dans un muet effroi ,
Triste , voile ses traits et pleure son veuvage .
Jeunesse ! eh ! quel appel effraya ton courage ?
La voix de l'amitié parle à ton noble cœur ;
Un pur patriotisme enflamme ta valeur ,
Et l'honneur te conduit , de loin montrant la gloire :
Fière de conquérir une illustre mémoire ,
Tu voles , indomptée , au but tant souhaité .
Ainsi dans les forêts , riche de liberté ,
Un coursier généreux , dans sa vigueur première ,
S'élançe , et devant lui disparaît la carrière .
Le vent est moins léger , les ravins , les torrens
S'efforcent de briser ses robustes élans :
Des torrens , des ravins il brave la menace ,
Et c'est dans le péril que grandit son audace .

Au lieu de tant de dons , prémices de bonheur ,
Qui transportaient mon ame et fécondaient mon cœur ,

Que promet l'avenir à ma triste existence ?
 Ne vois-je pas déjà paraître la prudence,
 Le compas à la main, calculant froidement ?
 Le vil soupçon, enfant du désabusement,
 A versé son venin ; pour moi toute caresse
 Semble un danger ; le piège est sous chaque promesse.
 La vive illusion, au front riant et pur,
 De son voile brillant a dépouillé l'azur.
 Demain, dépossédé de son charme magique,
 Le monde, qui m'offrait un tableau magnifique,
 Ne sera qu'un désert dont, hélas ! pour toujours,
 Se verront exilés l'amitié, les amours.

Mourir, serait plus doux ! Mais quoi, du noir abîme
 Les gouffres enflammés demandant leur victime !
 A cet affreux aspect, le regard effrayé
 Se rejette en arrière. Arrête ! par pitié,
 O sort, funeste sort ! recule la barrière
 Que doit franchir sitôt ma riante carrière !
 Sort, exauce mes vœux ! Il ne m'écoute pas.
 En vainqueur à son char il attache mes pas.
 Esclave résigné du destin qui me guide,
 Je le suis, emporté dans sa course rapide.



DU PAIN ET DES TAUREAUX.

DISCOURS

*Prononcé, en 1796, dans le cirque de Madrid, pour
dépeindre l'état florissant de l'Espagne ;*

Traduit de l'espagnol, par MM. DOUBLEN fils et MOULAS. (1)

1.^{ER} JUIN 1832.

AVIS DE L'ÉDITEUR. — Le nom de Don Gaspard-Melchior de Jovellanos, à qui l'on doit probablement cet opuscule, est son plus bel éloge. L'auteur y fait briller ses opinions politiques, la profondeur et la variété de ses connaissances. Il attaque directement le vice et critique les abus introduits par le fier despotisme ou la stupide ignorance, qui préparent la ruine des états les mieux organisés; il fait la guerre à la superstition, qui défigure la saine morale de l'Évangile, seule base du bonheur des peuples et de la durée des empires.

Toutes les nations, selon la marche de la nature, furent débiles dans leur enfance, ignorantes dans leur puberté, guerrières dans leur jeunesse, philosophes dans leur maturité, *législatrices* dans leur vieillesse, superstitieuses et tyranniques dans leur décrépitude. Aucune, dans ses commencemens, ne put éviter d'être

(1) Nous nous sommes surtout attachés à conserver la touche originale de l'auteur, ne nous dissimulant pas que ce tableau de mœurs doit perdre beaucoup de son piquant, dans notre traduction.

(*Note des traducteurs.*)

la proie d'une autre plus puissante, ni d'apprendre des mêmes barbares qui la subjuguèrent : aucune ne négligea de prendre les armes pour la défense de sa liberté, dès qu'elle parvint à la connaître, ni de cultiver les sciences aussitôt qu'elle s'est vue libre. Aucune n'échappa à la manie de la législation universelle, lorsqu'elle se crut savante : enfin, aucune ne s'est soustraite à la superstition, quand elle a eu de nombreuses lois. Ces vérités, démontrées par l'histoire de tous les siècles, et récemment encore par quelques livres tombés entre mes mains (l'ouvrage, sans doute, d'ennemis de notre gloire), m'avaient donné à penser que notre Espagne touchait aux portes du tombeau; mais mon arrivée à Madrid, me tirant heureusement de l'erreur où je vivais, m'y a fait voir le spectacle le plus extraordinaire, à savoir : toutes les périodes de la vie nationale, dans le même temps et au plus haut degré de perfection.

J'ai vu une Espagne dans l'enfance, débile, sans population, sans industrie, sans richesses, sans esprit patriotique et presque sans gouvernement connu; des champs incultes et déserts; des hommes sales et paresseux; des villes misérables, enterrées sous leurs ruines; des citoyens purement locataires de leurs villes, et une constitution qu'on peut appeler le *pot-pourri* de toutes les constitutions.

J'ai vu une Espagne dans l'adolescence, sans instruction et sans connaissances; un vulgaire bestial; une noblesse qui fait parade de son ignorance; des écoles sans principes; des universités, fidèles dépositaires des rêveries des temps barbares; quelques docteurs du 10.^e siècle, et des prix qui seraient bons pour les sujets de l'empereur Justinien ou du pape Grégoire IX.

J'ai vu une Espagne jeune et pleine, en apparence, d'un esprit martial, de feu et de courage. Un corps d'officiers généraux pour commander toutes les armées de l'univers, dont il ferait indubitablement la conquête, s'il trouvait des soldats dans la même proportion; une multitude de régimens, dont le petit

nombre d'hommes sont exercés à toutes les fatigues militaires , au point de savoir parfaitement se friser les cheveux , blanchir leur uniforme avec de la farine , régler leurs pas sur ceux des contredanses , gâter de la poudre en salves inutiles , et surtout servir à l'oppression de leurs concitoyens. Une marine , composée de vaisseaux de luxe , ne sortant pas du port faute de marins , et qui sont privés , par cette raison , du commerce avantageux qu'ils pourraient faire , en Orient , des magnifiques peaux de rats dont ils abondent ; des fortifications jusque dans les jardins de plaisance , épouvantant les patriciens eux-mêmes , qui les regardent comme les mausolées de la liberté civile ; enfin , des orchestres guerriers , capables d'efféminer les plus rigides Spartiates.

J'ai vu une Espagne virile , sage , religieuse , maîtresse en toutes sciences. La capitale a plus de temples que de maisons , de prêtres que de séculiers , d'autels que de cuisines. Jusque sous les plus sales portiques , jusque dans les plus infâmes tavernes , se voient des images , des bras ou des jambes en cire , des bénitiers ou des lampes saintes. On rencontre à chaque pas une confrérie ou une procession. De tous côtés retentissent les sons aigus des castrats , les voix nasillardes des chantres , le bruit confus et tumultueux des musiciens , qui entretiennent la piété des âmes dévotes avec des chants joyeux et des ariettes d'une composition si sérieuse ou si élevée , qu'ils font rire , même ceux qui ne les comprennent pas. Les mystères les plus sacrés et les plus vénérables de la religion sont chantés par des aveugles aux portes des gargottes , au son agréable et tout-à-fait majestueux de la guitare. Chaque coin de rue est placardé d'annonces de neuvaines ou de relations de miracles , tout aussi croyables que les métamorphoses d'Ovide.

Les sciences sacrées , ces divines sciences dont l'étude coûta tant de veilles aux Pères de l'Église , sont devenues si familières , que tout imberbe , récemment ordonné , s'offre à vous les enseigner dans la chaire du Saint-Esprit. Le ministère si délicat de la prédication , accordé , par un privilège spécial , à un Panthère , un

Clément d'Alexandrie , un Origène , est aujourd'hui , *invito episcopo* , le partage de tout moine , qui s'en acquitte comme d'un office mercenaire.

Les saintes Ecritures , incorruptible ciment de la religion , sont maniées par de simples grammairiens , qui nous les donnent en Castillan d'une manière si neuve , qu'on ne saurait reconnaître la mère qui les a engendrées. On se livre à l'étude des langues étrangères , et l'on ignore sa langue maternelle. Les livres français servent à traduire les écrits des Hébreux. La philosophie a été simplifiée à l'aide des artificieuses abstractions d'Aristote , et , en la débarrassant de l'importune observation de la nature , on l'a rendue esclave de l'*ergo* et du sophisme.

La morale qui forma les Platon , les Socrate , les Démosthène , les Cicéron , les Plutarque , sert seulement , parmi nous , à donner un léger vernis à ceux qui , dédaignant la philosophie , se bornent à s'immiscer dans quelques procès pour arriver à la législation. Le droit naturel est réputé inutile et presque nuisible. On étudie le droit du pays pour régir une nation qui déjà n'existe plus. La poésie est regardée comme un indice de folie , et l'art oratoire traité de passe-temps bon pour l'oisiveté. Nos prédicateurs et nos avocats ont découvert l'inestimable trésor d'être lettrés sans cultiver les lettres et de vendre , à haut prix , les discours les plus insensés et les factums les plus informes. Aussi les ouvrages dont nous enrichissent chaque jour ces savans , nous donneront sûrement une grande renommée dans les siècles futurs ; leurs sermons et leurs plaidoyers iront en droite ligne servir d'enveloppe au poivre ou aux drogues , et ne laisseront pas d'être utiles aux épiciers et aux apothicaires.

Dans l'antiquité , le nom vénérable de théologien s'accordait à peine à celui dont les cheveux blancs et les rides précoces attestaient les travaux continuels et les profondes méditations ; aujourd'hui il devient le partage de tout imberbe qui n'a pris d'autre peine que celle d'user ses habits pendant six ou sept années dans

une université, et de fatiguer ses poumons dans des disputes puérides ou sur de méprisables bagatelles.

Athènes croyait qu'un jurisconsulte ne pouvait se former sans le secours de toutes les sciences, sans la parfaite connaissance du cœur humain et sans l'observation infatigable de la loi naturelle : l'Espagne trouve qu'un jurisconsulte en sait assez lorsqu'il possède quelques pauvres principes de logique joints à une étude superficielle des vignobles (1) et qu'il a passé plusieurs années à s'instruire des erreurs du barreau et des iniquités des procès.

En médecine, nous n'avons rien à envier à personne. Nos médecins nous saignent, nous purgent et nous tuent avec autant d'habileté que les meilleurs bourreaux de l'univers. La richesse de nos apothicaires dépose de la sagesse de nos docteurs et de leur amour pour la *matière médicale*, source quotidienne de leurs infaillibles ordonnances.

Quant aux mathématiques, nous les étudions peu, parcequ'elles servent à peu de chose. En réduisant à la démonstration toutes leurs propositions, elles ne donnent pas carrière à cet entendement sublime qui sait rendre le blanc noir et le noir blanc, grâce à l'admirable ressource d'un argument de *Darius*, de *Baralipton* ou de *Frisesamorum*.

Le commerce, que les étrangers regardent avec raison comme la source des richesses d'un état, a ses principes; mais nous n'avons nul besoin de nous rompre la tête à les apprendre, puisqu'il suffit à nos marchands de savoir qu'ils doivent vendre *quatre* ce qui vaut *deux* et fournir de l'argent à *six pour cent par mois*, moyennant gage de l'emprunteur. En agissant ainsi, les plus religieux se trouvent justifiés, même aux yeux de leurs débiteurs.

La physique a toujours renfermé des vues de sorcellerie ou de

(1) Source fréquente des procès en Espagne.

(Note des traducteurs.)

diablerie, et quoique l'on ait ouvert quelques laboratoires, les hommes capables s'accordent à dire que son étude est une niaiserie ou une frivolité, et qu'il ne sortira jamais des creusets un traité *de decisionibus curiæ, de magistratibus*, choses fort utiles pour la félicité du monde, comme chacun sait.

J'ai vu une Espagne vieille, rechignée (1), ayant, pour toutes les conjonctures, un corps maudit de lois produites dans le temps le plus corrompu de l'empire romain pour régir la monarchie la plus despotique qu'aucun siècle ait jamais connue. Le code Justinien, surchargé de toutes les additions enfantées par le caprice des jurisconsultes et la compilation de Gratien, pleine de fausses décrétales et de canons apocryphes, répandirent la plus profonde obscurité dans nos recueils de lois et y donnèrent accès aux plus ridicules subtilités de nos légistes. Nos codes, nos actes, nos formes diverses d'instruire les procès, décèlent assez leur commune origine. La législation castillane reconnaît donc pour berceau le siècle le plus ignorant et le plus agité; siècle où l'épée et la lance étaient la suprême loi, et dans lequel tout homme qui n'avait pas assez de force pour en renverser trois ou quatre d'une estocade, était réputé infâme, vilain et presque animal; siècle où les évêques commandaient les armées, et, au lieu de brebis, élevaient des loups et des léopards; siècle où le sifflet du pasteur était converti en rugissemens de tigre, où l'étincelle de l'excommunication allumait le feu dévorant d'une guerre civile; où la coutume du droit féodal renvoyait de main en main les malheureux vassaux, et introduisait chez les hommes une plus grande variété de castes qu'on ne compte de races parmi les chevaux et les chiens; siècle enfin où la force était substituée au droit, le pouvoir à l'autorité des lois. Tout en vacillant à travers les règnes les plus calamiteux et les plus violens, notre législation arriva

(1) *Riganõã.*

jusqu'au grand Philippe II de l'Escorial, qui la tira du maillot pour la pousser avec rapidité dans des *améliorations* dont elle ne sortira jamais. Elle doit à ce grand roi la parure despotique qui la revêt; le formidable appui des *conseils* qui lui impriment toutes les formes de Prothée et que personne ne saurait lui enlever sans danger; elle lui doit les sources intarissables de la chicane dont ces mêmes conseils vont l'enrichissant chaque jour, et qui produisent à la fin plus de juges que de lois, plus de lois que d'actions humaines; elle lui doit que les différentes branches du gouvernement et de la justice se dirigent d'une seule main comme les mules d'un carrosse; que la formidable phalange des avocats, armés de plumes et coiffés de leurs éternelles perruques, parvient à triompher dans les causes les plus injustes et à passer au-dessus de toutes les lois; que les caprices aveugles d'un testateur avare ou prévenu sont respectés avec un religieux scrupule et que les plus solides fondemens de l'édifice social sont ébranlés sans remords de conscience; elle lui doit qu'une loi nouvelle étant forgée en un moment, il en coûte un procès qui dure un siècle pour obtenir l'observance d'une ancienne; elle lui doit enfin la singulière circonspection des tribunaux, qui font pendre vingt citoyens en un jour et qui délibèrent dix ans sur une affaire où il s'agit de savoir s'il faut ou non ôter les chevaux d'une voiture.

Notre économie politique est redevable au grand Philippe de son indéfinissable système et de ses surprenans réglemens que personne jusqu'ici n'a pu concevoir. La très-sage compilation du calculateur Ripia et les ordonnances si remarquables du *conseil des biens* (1), seront un éternel monument de notre science économique.

Quoi de plus adroit, en effet, que le raisonnement qui tend à augmenter les deniers royaux en surchargeant les contributions du peuple? Quelle idée plus heureuse que celle de monopoliser

(1) *Consejo de hacienda.*

certain produits dans le but d'arriver à la simple opération d'acheter à vil prix et de revendre cher, en interdisant la concurrence des vendeurs, de manière que c'est un bénéfice clair pour quiconque achète ?

Si la cupidité ou la nécessité n'avait pas introduit la contrebande, la livre de tabac pourrait coûter un quadruple. Pourquoi ne pas monopoliser également le vin, le vinaigre, l'huile, l'eau ; enfin tous les alimens de première nécessité ? Droits sur la marchandise, impôts sur la consommation, voilà la singulière protection qu'on accorde au commerce et à l'industrie. Aussi n'y a-t-il aucun produit dont le prix, sinon naturel, du moins *royal* et effectif, ne soit considérablement augmenté à l'aide de ces gabelles. Sans elles les fruits vaudraient un tiers de moins et les sueurs du laboureur leur assigneraient une valeur intrinsèque ; les manufacturiers n'obtiendraient pas le sur-prix qu'ils sont forcés de demander pour soutenir la concurrence avec les fabriques étrangères ; les artisans n'exigeraient pas un salaire aussi élevé s'ils n'avaient à couvrir les frais des licences nécessaires pour exercer leur état et payer fort cher l'honneur d'être enregistrés en corps de métiers. Sans les gabelles, le royaume manquerait d'une multitude de conseillers, d'administrateurs, d'inspecteurs des ventes, et l'on ne verrait pas la miraculeuse transformation d'un fripon en honnête homme au moyen d'une signature. Sans les gabelles, aurait-on l'agrément de rencontrer à chaque pas un bureau de douanes ou d'enregistrement et de connaître les troupes si utiles des *biens royaux* (1), composées d'une armée de fainéans et de mouchards ? Récompenserait-on enfin à l'égal de la vertu la trahison et l'espionnage ?

Le nom de nos impôts ne fait-il pas d'ailleurs ressortir leur justice et la bonne foi qui les établit, celui de *rognares* (2), par

(1) *La real hacienda.*

(2) *Sisa.*

exemple , que veut-il dire , si ne ce n'est l'opération très-équitable de voler aux commerçans un pot-de-vin par *arrobe* (1), et de réduire la capacité des mesures , pour qu'ils ne s'en aperçoivent pas ? cela se pratique certainement ; mais afin de mieux le dissimuler , on publie l'abolition de cet infâme trafic. Contradictions que seul a pu concilier notre talent économique. Est-ce là le vice unique de notre législation ? Que dis-je ! . . . Et les autres parties ? Elles sont bien plus admirables , plus merveilleuses encore !

Chaque hameau a son code , ses contributions municipales et ses statuts , bases de la félicité publique. N'est-il pas délicieux , en voyageant pour son agrément , de rencontrer à chaque pas un garde auquel il faut montrer le passe-port du sol où l'on est ; exhibition qui devient pour le voyageur la source de mille inconvénients ; d'arriver , pénétré d'eau et de froid , dans une hôtellerie , et d'avoir à chercher tout ce qu'il faut pour dîner , dans des boutiques (2) , dont l'une vend du vin , l'autre de l'huile , celle-ci de la viande , celle-là du sel , et ainsi de suite pour les autres choses nécessaires à la vie ; d'être obligé d'attacher soi-même sa monture à la crèche , et de payer , en sus du prix de la paille , le garçon officieux qui s'emploie ; de préparer une mesure d'orge et d'assister celui qui tient le cheval pour que ce dernier la mange ; de remplir son outre de vin , et de payer un guide ou un témoin pour pouvoir la sortir du village ; en attendant , on ne sait jamais si l'on couchera dans son lit ou en prison , puisque le seigneur alcade peut , sans aucun motif , vous faire passer une mauvaise nuit. Enfin mille autres désagrémens semblables.

J'ai vu une Espagne décrépète et superstitieuse qui prétend enchaîner l'esprit et la pensée. L'ignorance a toujours engendré la superstition , comme l'incrédulité est fille de l'orgueil. Chez

(1) Mesure pour les liquides , du poids de 25 livres.

(2) *Estanjos*.

nous, pendant une longue suite de siècles, l'étude des saintes Écritures, sources fondamentales de notre croyance, est tombée dans le plus profond abandon. Les antiquités ecclésiastiques sont restées gigantesques sous la pierre des décrétales et des abus furtivement introduits. Les décisions de la cour sacerdotale et les opinions particulières ont couru comme vérités dogmatiques et incontestables.

En ce qui touche à l'Église, le tribunal de la raison a toujours été frappé d'incompétence, et l'on appelle hérétique tout individu ne s'accommodant pas des maximes de Rome. La grande liberté d'écrire, dont jouissent les autres nations, nous a rendus esclaves. Toute lecture nous est interdite. Le mépris très-coupable dont les protestans ont accablé la discipline dogmatique de l'Église, nous a portés à vénérer les abus les plus préjudiciables des siècles barbares. Le troupeau des fidèles a été mené paître par des maîtres bergers introduits dans le bercail sans l'autorisation des pasteurs que l'Esprit-Saint a commis pour le régir, et le sel de la doctrine et de la charité a été réparti au peuple catholique par les co-adjuteurs des curés, à qui il appartient de savoir ce qu'il convient de donner à chacun. L'Espagne a vu des milliers d'évêques, tout chargés de décrétales et de formules judiciaires, ne jamais accomplir l'objet de leur mission, qui n'est autre que d'enseigner l'Évangile aux hommes, en les dirigeant dans la voie de la paix et non dans celle des procès. Les saintes Écritures, pain quotidien des âmes fidèles, ont été refusées au peuple comme un poison mortel; des méditations puériles, des histoires fabuleuses leur ont été substituées. L'influence monacale a fait passer pour vérités révélées, les songes, le délire des bonnes femmes ou de quelques insensés, et a défiguré ainsi l'éternel édifice de l'Évangile, par des fictions temporelles et corruptrices. La morale chrétienne est présentée sous mille aspects. Nous n'avons qu'un chemin pour arriver au ciel, on nous l'avait peint comme aisé; maintenant on nous dit, tantôt qu'il est difficile, tantôt qu'il est inaccessible.

Les artificieux commentaires des hommes ont obscurci la parole divine. On a cru qu'un docteur pourrait à peine comprendre ce que le Seigneur a dit pour tout le monde, et en tourmentant les expressions les plus claires, on les a fait servir à élever l'idole de la tyrannie. Des milliers d'hypocrites ont rempli la terre de contes ridicules, de miracles incroyables, de visions inconciliables avec la majesté du Très-Haut. Ils nous ont montré le Christ, éclairant, avec une chandelle, une religieuse qui enfourne le pain; rejetant du sanctuaire des oranges pourries; goûtant le pot-au-feu d'une cuisine; jouant avec un moine jusqu'à se rendre importun. Ils nous ont montré un laïque réunissant miraculeusement les morceaux d'une bouteille et la valeur d'un *quartillo* (1) de vin répandu, pour consoler le garçon qui l'avait cassée au sortir d'une taverne; un autre convertissant des tonneaux d'eau en vin, pour régaler toute une communauté; un moine ressuscitant un petit ânon qui était né-mort, pour épargner la sensibilité d'une sœur de l'ordre; ils ont encore exposé à notre vue un homme enterré depuis longues années, conservant l'usage de la langue, au point de se confesser; un autre tombant d'un balcon dans la rue sans se faire aucun mal, allant dire son rosaire, et éteignant tout-à-coup un violent incendie, sans autre accident que de roussir un peu le bout de son scapulaire; la Vierge Marie découvrant son sein pour allaiter un moine; des anges en froc qui chantent matines et remplacent au chœur des frères endormis; enfin, les saints les plus humbles décapitant, par esprit de charité, des hommes dont l'attachement pour leur religion était suspect (2). Les peintres, inbus de ces rêveries, ont chargé leurs tableaux de ces marionnettes spirituelles, et le peuple idolâtre leur paie un tribut d'admiration superstitieuse. L'Église s'est toujours efforcée

(1) Pinte.

(2) Tous ces prétendus faits composent la majeure partie des tableaux qui ornent le musée de Madrid.

de détruire, chez les fidèles, l'idée d'attribuer aux images une vertu particulière : les ecclésiastiques n'ont pas cessé d'en établir le culte. Une image du Christ ou de la Vierge est reléguée dans un coin sale et sans qu'on y prenne attention, tandis que, près d'elle, d'autres, restaurées à grands frais, étalent tout leur luxe dans des cadres superbes, et ne se font jamais voir qu'avec pompe et cérémonie. La vierge d'*Atocha*, celle de l'*Almadera* ou de la *Soledad*, se disputent la suprématie en fait de miracles. Chacune a son parti de dévotes, auxquelles il manque fort peu de chose pour être idolâtres, si elles ne le sont déjà.

Nous réduisons la religion à de pures apparences extérieures, et, très-satisfaits de nos congrégations, à peine avons-nous une idée de la charité fraternelle : nous croyons devoir faire l'aumône, et sans scrupule nous retenons ce qui appartient à nos créanciers. Nous nous confessons tous les mois et notre vie se passe dans les vices. Nous sommes chrétiens de nom et pires que les gentils dans nos mœurs. Enfin les cachots de l'inquisition nous inspirent plus de craintes que le jugement de Jésus-Christ.

Mais qu'est-ce que cela veut dire ? . . . De panégyriste comment suis-je devenu censeur rigide ? Depuis quand me suis-je chargé de reprocher à mes concitoyens des vices aussi abominables ? Non, mon pays, mon but n'est pas de faire ta satire, mais de prouver que notre Espagne est en même-temps, dans l'enfance, dans l'adolescence, dans la jeunesse, dans la vieillesse, dans la décrépitude. Noble Espagne ! je connais ton mérite, et dans cet auguste amphithéâtre où ton peuple tient ses seules assemblées, je trouve une nouvelle occasion d'apprécier ton bon goût et ta délicatesse.

Les fêtes de taureaux sont les liens de notre société, l'aliment de notre amour patriotique et les académies de nos coutumes politiques. Ces fêtes, qui nous caractérisent et nous distinguent des autres nations, embrassent tout ce que l'on peut désirer d'agréable et d'instructif. Elles tempèrent nos désirs

fongueux, éclairent notre esprit délicat, adoucissent notre penchant à l'humanité, font trêve à notre application laborieuse et nous préparent aux actions généreuses et magnanimes. Toutes les sciences, tous les arts concourent à l'envie à les perfectionner; et ces fêtes, à leur tour, perfectionnent les sciences et les arts. Elles propagent, parmi le peuple, le plaisir et la dissipation qui sont des biens, et mettent obstacle au travail et à la peine qui sont des maux. Elles entretiennent les hôpitaux (monumens qui font beaucoup d'honneur aux nations modernes), en les dotant non seulement de richesses consacrées aux malades, mais encore de malades pour utiliser ces richesses; ce qui satisfait aux deux conditions essentielles de leur existence. Elles mortifient les corps par la fatigue et le sentiment douloureux de leurs incommodités, et endurecissent les cœurs par les scènes les plus tragiques et les plus terribles. Si les cultes grecs inventèrent la tragédie pour purger l'ame des passions basses, telles que la crainte et la frayeur, en accoutumant les citoyens à voir ou à entendre des choses épouvantables : le culte espagnol, plus éclairé, a inventé les fêtes de taureaux, où l'on voit en réalité des choses plus affreuses que celles fictivement représentées.

Quel est celui qui, habitué à voir de sang-froid un homme se débattre entre les cornes d'un taureau, la poitrine ouverte ou arrosant l'arène de son sang; un cheval blessé qui marche sur ses intestins et lutte avec l'agonie; un groupe de combattans effrayés, fuyant devant une bête farouche percée de dards; quel est celui, dis-je, qui, après cela, pourrait s'émouvoir à l'aspect d'un duel ou d'une bataille? Comment songer à arracher à l'oppression un peuple immense dont l'admirable soumission permet au bourreau de le menacer du fouet de l'esclavage, dans l'occasion où on lui accorde le plus de liberté? Pourrait-on vanter la sagesse d'un gouvernement qui, voulant étouffer chez le peuple tout esprit de sédition, le réunit dans le lieu le plus propre à toute espèce de désordres? Qui n'apprécierait les idées sublimes

de notre noblesse, qui travaille avec ardeur à faire goûter à la nation ces spectacles barbares, à salarier des combattans, à encourager le désespoir ou la folie, à protéger à l'envie les hommes les plus vils de la république ? Qui ne s'enflammerait à l'aspect de la valeur étourdie d'un *Pepe-Hillo*, d'un *Costillares*, d'un *Romero* ou autres héros de la tuerie de Séville qui, entrant en lice avec un taureau, le frappent d'une estocade des cornes à la queue ? Qui ne s'amuserait du concours d'une foule innombrable où les deux sexes sont mêlés sans pudeur : la gargottière en présence de la dame de cour ; la fille publique et la douairière ; le barbier auprès du duc ; le séculier avec le prêtre ; vivant tableau de luxe, de dissolution, de dévergondage, d'audace, de stupidité, de crapule, de tous les vices opprobres de la raison et de l'humanité, qui semblent y avoir établi leur trône. Là, le petit-maitre, par les gestes et les expressions les plus libres, allume les désirs de l'imprudente soubrette ; le vil mari permet à sa femme le déshonorant *cortejo* (1) ; l'arrogant fanfaron fait parade de son insolence ; le sale artisan profère des paroles plus indécentes que lui-même ; l'impudente courtisane étale son effronterie. Des cris continuels troublent la tête la mieux organisée ; la presse, les efforts pour voir, la chaleur, la poussière, incommodent au point de suffoquer. L'air est surchargé des suaves arômes du tabac, du vin, de l'urine. Contestera-t-on les innombrables avantages de ces fêtes ? Sans elles, le tailleur, le forgeron, le cordonnier, consacraient le lundi à un méchant travail ; les mères n'auraient pas la hardiesse d'abandonner leurs maisons et leurs filles aux soins de quelque jeune galant, et ne se prêteraient pas à l'infâme trafic de la pudeur ; les médecins seraient privés de la source la plus féconde des infirmités, et les maris de celle de leurs démêlés et de leur déshonneur ; les dames, de la faculté de faire briller leur prodigalité et leur faste stupide ; les ecclésiastiques, de l'occasion

(1) Le Sigisbé des Italiens.

de dépenser, en faveur des pécheurs, l'argent qu'ils prélèvent sur leurs péchés; l'observateur perdrait l'abrégé le plus parfait des faiblesses humaines; les magistrats, les moyens d'émuïsser ou d'endormir toute idée de liberté; les laboureurs, la consolation de voir tner des animaux que, vivans, ils tiennent dans un travail continuel et sous un jong accablant; enfin, le gouvernement, les avantages qu'il recueille en jetant comme une pâtre à un peuple grossier ce qui ne devrait être pour lui qu'une distraction passagère.

Dans ces fêtes, tout le monde s'instruit : le théologien, voyant à chaque pas un miracle et dans chaque coup heureux un rayon de la clémence divine, chante l'inépuisable miséricorde du Très-Haut, son incompréhensible providence, et admire qu'il ne laisse pas périr celui qui aime le danger; le politique s'étonne de l'insensibilité d'un peuple traité en esclave jusque dans ses plaisirs, et qui n'a jamais songé à s'affranchir de la servitude, alors même que l'inadvertance du gouvernement semblerait l'y engager; le légiste voit l'école de la corruption des coutumes, mère de tous les procès et des querelles qui divisent les familles; le médecin étudie l'irritation progressive des humeurs et le germe en action des pulmonies et des fièvres pourprées; le chirurgien assiste à des dissections répétées d'hommes vivans, à d'énormes blessures, de douloureuses fractures et des contusions multipliées; le philosophe examine les phénomènes du jeu électrique des passions; le physicien contemple les effets de la réflexion de la lumière dans la variété de couleurs des habits et dans le flottement ondoyant des mouchoirs; le musicien s'instruit dans le *ton* et le *diton* de milliers de voix qui poussent vers le ciel des acclamations joyeuses ou des hélas pitoyables. Il n'est pas jusqu'à la superstiteuse béate qui ne croie reconnaître son cantique de *Requiem* en entendant le saint nom de Jésus qu'on invoque pour aider à mourir le combattant percé d'un coup de corne.

O fêtes magnifiques ! ô fêtes utiles ! ô fêtes pieuses ! ô fêtes qui

êtes la preuve la plus concluante de notre sagesse ! Les étrangers vous ont en horreur parcequ'ils ne vous connaissent pas. Les Espagnols seuls vous apprécient parcequ'eux seuls sont dignes de vous connaître ! Si le cirque avait développé chez les romains une telle délicatesse qu'on y notait avec soin , si un gladiateur blessé tombait déceimment et exhalait le dernier soupir avec grâce ; le cirque de Madrid applaudit à celui qui vole avec élégance sur les cornes d'un taureau et vomit avec dignité ses entrailles. Si Rome vivait contente avec du *pain et des armes* ; Madrid se trouve heureuse avec *du pain et des taureaux*. L'Anglais réfléchi, le léger Français passent les jours et les nuits entre un travail assidu et les controverses politiques. A peine adoptent-ils une loi après plusieurs mois de discussion : l'Espagnol moins sérieux consomme un temps précieux dans d'agréables loisirs, de délicieuses solennités , et se trouve pourvu en un instant d'un millier de lois qui ont passé sans opposition. Ces premiers peuples ont le palais si délicat qu'ils n'admettent pas sans difficulté les mêts les plus exquis ; la nation espagnole s'est accoutumée à manger si goulûment qu'elle ne sentirait pas les épines d'un chardon. Les uns ressemblent aux abeilles qui se révoltent et piquent quand on dérobe leur miel ; l'autre a le naturel des brebis qui se laissent tranquillement égorger. Ceux-là, insatiables de richesses et avides de prospérité, vivent esclaves du commerce et des arts ; celui-ci, satisfait de sa pauvreté et de la fertilité de son sol, s'adonne librement à l'oisiveté, à la paresse. Les Anglais, les Français, idolâtres de leur liberté, supportent impatiemment un seul chaînon d'esclavage ; les Espagnols, traînant leurs fers, ignorent jusqu'au nom de liberté !!! Les premiers sont avares de prix, même pour la vertu ; les derniers vont jusqu'à prodiguer des récompenses au vice ; chez les autres nations, un grand homme, un héros est une rare production de la nature ; chez nous, la noblesse et l'héroïsme poussent comme les oignons et les poireaux.
Heureuse Espagne ! . . . Fortunée patrie ! . . . continue ainsi à

te distinguer de tous les peuples. Que tu dois t'applaudir d'avoir fermé l'oreille aux sophismes des philosophes et de suivre de sages leçons, et de saines doctrines! Toi qui, contente de ton sort, n'envie celui d'aucune autre nation! toi qui es habituée à ne gouverner personne et à obéir à tout le monde! Que tu es heureuse de connaître tout le prix d'une fête sanglante, placée par toi au-dessus du mérite et de la vertu! Que tu es heureuse d'avoir su découvrir que les grandes qualités sont inhérentes aux gentils-hommes, et qu'il est impossible de les rencontrer chez celui dont un aïeul, au moins, n'a pas porté le *don*! poursui, poursui, cette carrière d'illustration et de prospérité afin de rester ce que tu es, le *nec plus ultra* du fanatisme des siècles; méprise, comme tu l'as fait jusqu'ici, les propos des étrangers envieux; abhorre leurs maximes turbulentes, condamne la liberté de leurs opinions, prohibe ceux de leurs livres, proscrits par le saint-office, et sommeille en paix au bruit agréable des sifflets qui s'élève autour de toi!

PROGRAMME
DES PRIX PROPOSÉS
EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE RURALE,
POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1832.

LA Société, dans sa séance publique qui aura lieu dans la salle du Conclave, à l'hôtel de la Mairie, le 29 juillet 1832, décernera les prix suivans :

I.

Une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« La Flandre, et particulièrement l'ancienne Châtellenie de Lille, sont avec raison considérées comme le berceau des systèmes réguliers de culture dont l'adoption a produit l'heureuse révolution agronomique qui se propage et se naturalise chez tous les peuples civilisés. Quelles sont les causes qui ont donné l'élan précoce à l'agriculture de cette intéressante province ? Quelle est la situation actuelle de l'agronomie du département du Nord, comparée avec celle du reste de la France et des peuples les plus avancés dans la théorie et la pratique de cette science ? Quels sont les moyens généraux et particuliers susceptibles d'accroître la prospérité rurale de ce département ? »

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat-général de la Société, avant le 1.^{er} juillet. Les nationaux et les étrangers sont admis à concourir pour ce prix.

II.

Bergers. — Garçons de charrue.

1.º Une houlette d'argent, de la valeur de 50 francs, à celui des bergers de l'arrondissement de Lille qui présentera un certificat constatant

- 1.º Qu'il demeure depuis cinq ans, au moins, chez le propriétaire du troupeau ;
- 2.º Que sa conduite est irréprochable ;
- 3.º Qu'il n'a jamais commis de délits ruraux.

Le certificat énoncera le nombre des brebis qui composent le troupeau et celui des agneaux mis bas pendant l'année. A mérite égal, la Société donnera toujours la préférence au berger qui aura conservé le plus d'agneaux proportionnellement au nombre des brebis confiées à ses soins.

2.º Une gerbe d'argent, de la valeur de 50 francs, au maître-valet de l'arrondissement de Lille qui présentera un certificat constatant

- 1.º Qu'il demeure depuis cinq ans, au moins, chez le même fermier ;
- 2.º Qu'il est de bonnes vie et mœurs, d'une conduite et d'une probité irréprochables ;
- 3.º Qu'il est soigneux des chevaux, économe des fourrages ;
- 4.º Qu'il trace bien un sillon et se fait remarquer par son habileté à exécuter les différens travaux dont il est chargé.

Les concurrens enverront, avant le 1.º juillet 1832, au secrétaire de la commission d'agriculture, les certificats signés par trois des principaux cultivateurs de la commune, et visés par le maire.

III.

Instrumens aratoires.

Une médaille de la valeur de 100 francs, à celui qui aura inventé ou importé un nouvel instrument aratoire propre aux grandes cultures, et dont l'introduction dans l'arrondissement paraîtra la plus avantageuse.

A défaut d'instrument nouveau, la médaille sera accordée à celui qui aura perfectionné l'un des instrumens déjà en usage dans l'arrondissement.

Les concurrens seront tenus de déposer leurs machines ou instrumens dans l'une des salles de la mairie, avant le 15 juillet.

IV.

Houblon. — Garance.

1.^o Une médaille de la valeur de 150 francs, au propriétaire de la houblonnière la mieux cultivée, et qui, en 1832, fournira les meilleurs et les plus abondans produits.

2.^o Une médaille de la valeur de 75 francs, au cultivateur possédant la houblonnière la plus méritante après la précédente.

3.^o Une médaille de la valeur de 50 francs, au propriétaire de la plus belle houblonnière d'au moins 40 ares, établie en 1832.

4.^o Deux médailles de la valeur de 50 francs chacune, aux cultivateurs des deux plus belles houblonnières établies en 1832, et de la contenance de 20 à 40 ares.

Les houblonnières plantées exclusivement en houblon à tiges blanches seront seules admises au concours. Les plants de houblon à tiges rouges, trouvés accidentellement dans les houblonnières, devront être marqués d'un fil rouge avant le 1.^{er} août, pour être extirpés immédiatement après la récolte.

5.^o Une prime de 75 francs , au cultivateur qui aura , dans le courant de l'année 1832 , cultivé 100 verges de garance.

Une autre prime de 25 francs , pour la culture de 50 verges de garance.

V.

Taureaux. — Génisses.

1.^o Un prix de la valeur de 100 francs , au cultivateur qui aura introduit ou élevé dans l'arrondissement le plus beau taureau de race hollandaise, de race flamande, ou métis de ces deux races.

2.^o Un prix de la valeur de 50 francs , au propriétaire du taureau le plus beau après le précédent.

3.^o Un prix de la valeur de 50 francs , au cultivateur qui aura élevé la plus belle génisse de race hollandaise pure , ou de race croisée hollandaise-flamande.

4.^o Un prix de la valeur de 25 francs , au cultivateur qui aura élevé la plus belle génisse après la précédente.

Les taureaux devront être âgés d'un à deux ans, et être destinés à faire, pendant un an, le service de la monte. Les prix seront mis en dépôt jusqu'à l'accomplissement de cette dernière condition.

L'âge exigé pour les génisses est d'un à deux ans. La Société désire qu'on les destine à la reproduction, et qu'elles ne soient saillies qu'après l'âge de trois ans accomplis.

Des certificats en due forme devront constater que les élèves sont nés chez le cultivateur qui les présente au concours.

VI.

Béliers.

1.^o Un prix de la valeur de 100 francs , au propriétaire du troupeau faisant des élèves , qui introduira dans l'arrondissement le plus beau bélier à longue laine , de pure race anglaise, destiné, par le croisement , à l'amélioration de la race ovine indigène.

2.^o Un prix de la valeur de 75 francs, au propriétaire qui, remplissant les conditions précitées, introduira dans l'arrondissement, et pour le même usage, le plus beau bélier à laine longue, de pure race hollandaise.

VII.

Expériences agronomiques.

Une médaille de la valeur de 100 francs, à l'auteur des meilleures expériences comparatives sur l'action fertilisante du plâtre, de la chaux, des cendres et de la suie, appliqués comme amendemens sur les prairies artificielles de luzerne, de sainfoin et de trèfle.

La Société désire que le plâtre (1), la chaux, les cendres, etc., soient employés dans les expériences, sur des surfaces égales de chacune des prairies artificielles citées; que le poids de toutes les coupes fourragères, recueillies sur ces surfaces diversement amendées, soit noté avec exactitude, et que les concurrens en déduisent le mérite respectif des amendemens, sous les deux rapports principaux de l'intensité d'action et de l'économie.

Époque de la vérification des sujets de prix admis au concours.

1.^o Pour les bêtes bovines et à laine, le jour, l'heure et le lieu qui seront indiqués par M. le préfet pour la distribution des primes pour l'amélioration des chevaux.

2.^o Pour les houblonnières, dans la dernière quinzaine du mois d'août, et immédiatement après la récolte du houblon.

3.^o Pour les expériences comparatives sur les amendemens, dans la dernière quinzaine de juillet.

(1) Le plâtre doit être semé sur les prairies artificielles, lorsque les tiges ont déjà quelques pouces d'élévation; on doit choisir un temps humide. La proportion employée est de deux à quatre hectolitres par hectare.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Il ne sera admis au concours que les cultivateurs domiciliés dans l'arrondissement de Lille.

Les personnes qui désirent concourir pour les médailles accordées en faveur des cultures, devront faire connaître leur intention à la Société avant le 1.^{er} avril, par une lettre d'avis adressée à son secrétaire-général.

Des commissaires délégués par la Société seront appelés à constater, en se transportant sur les lieux, l'état des cultures admises au concours, et désigneront les bêtes bovines et le bélier à laine longue qui mériteront les prix.

Le secrétaire de la section d'agriculture,

A. HAUTRIVE, D. M. P.

Le président de la Société,

FÉE.



SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUILLET 1832.

LE 29 juillet 1832, la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille, réunie extraordinairement à la Société d'horticulture, a procédé à la distribution des prix accordés par ces deux sociétés. M. Méchin, préfet du Nord, M. le général Corbineau, M. Lethierry, maire de la ville, et un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires assistaient à cette solennité.

M. le Préfet ouvre la séance en prononçant le discours suivant :

Messieurs,

Les fêtes de l'agriculture doivent être chères à une contrée qu'elle comble de ses dons, et qui a porté ce grand, ce premier de tous les arts, au plus haut degré de perfection qu'on ait encore atteint.

La distribution des prix décernés par la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, est donc un épisode digne de la grande commémoration que nous célébrons aujourd'hui.

Il convient de décerner des couronnes à ceux qui les ont méritées par le travail, le jour où l'on couvre de fleurs les tombeaux des citoyens qui sont morts pour la liberté qui féconde le travail, pour les lois qui l'encouragent et le protègent.

Des récompenses attendent l'homme éclairé qui s'est élevé aux plus hautes considérations et aux théories les plus savantes sur l'histoire agricole du pays, et le modeste laboureur qui, fidèle à ses devoirs et portant dans sa profession une louable intelligence, a su tracer, avec le plus de succès, un sillon fertile, et

qui, recommandable par ses mœurs, a donné des soins assidus aux détails d'économie rurale dont il était chargé.

La société accorde des distinctions au propriétaire qui a su perfectionner les races, et au vigilant berger et à l'humble pâtre dont les soins les ont conservées.

C'est ainsi que, devant une réunion d'hommes sages et éclairés, tout ce qui concourt au bien général prend un même caractère d'utilité et d'importance.

Je me félicite, messieurs, de l'honneur de présider une telle séance, et d'être, dans une fête si intéressante, l'organe et l'interprète des suffrages publics.

Aimons les champs, messieurs, ils nous nourrissent et nous rendent meilleurs. Ils charment nos regards par leur magnificence et nous apprennent à diriger nos pensées vers la cause sublime et mystérieuse de tout ce qui est.

Tant de merveilles nous environnent, que notre esprit anéanti sous leur poids, ne se relève que par le sentiment intime qui lui crie que l'être créé qui sait les admirer, n'est point destiné à mourir tout entier et qu'il y a en lui un principe de vie immortelle qu'il doit rendre dans sa pureté à la source dont il est une émanation.

Ainsi, à côté de l'épi qui s'élève sur sa tige, et de l'arbre qui porte sa tête dans les nuages, croissent et grandissent des vérités qui nous subjuguent et nous éclairent.

La santé et la paix de l'âme habitent la campagne. Les besoins, moins nombreux, y laissent les passions moins exigeantes. C'est au Gouvernement, c'est à ses auxiliaires, c'est à tous les citoyens que l'amour de la patrie anime, à concourir de tous leurs moyens à faire descendre l'instruction au moins élémentaire parmi ces innombrables populations qui cultivent nos guérets. Il est faux de prétendre que l'ignorance soit bonne à quelque chose et qu'il soit utile de laisser l'homme des champs privé des moyens de communication avec les temps passés et avec les progrès moraux du temps présent

Déjà, messieurs, un grand nombre d'écoles sont en activité et une école normale nous fournira des instituteurs instruits et façonnés aux méthodes nouvelles. Certes, je suis loin de méconnaître les supériorités et les motifs de préférence qui peuvent décider entr'elles, mais l'instruction est un si grand bienfait, qu'il faut l'accueillir avec respect et reconnaissance, sous quelque forme qu'elle se présente, toutes les fois qu'elle est avouée par nos lois et le principe de notre constitution politique.

Les rudes travaux des champs veulent des délassemens et des fêtes; il convient de respecter les usages que le temps a rendus chers et qui sont devenus autant de besoins locaux. Les joyeuses karmesses, les bruyantes ducasses rassemblent les voisins et les amis, et jettent dans les ames des souvenirs qui ramènent toujours, par la pensée, aux lieux qui l'ont vu naître, le Flamand qui, dans les régions lointaines, navigue sur des mers orageuses ou porte les armes pour le service de l'État. Le département du Nord doit à l'industrie de nombreux moyens de prospérité; des canaux multipliés se déroulent au milieu de ses florissantes campagnes, et transportent ses productions. De grands travaux se préparent encore et sont prêts à être exécutés, dans la vue d'augmenter les élémens d'une prospérité progressive. Tandis que la tempête grondait dans plusieurs de nos provinces, ici, soumis aux lois, amis du travail, nous savions supporter avec résignation les perturbations qui suivent toujours les grands événemens politiques et nous écartions du pays les causes de troubles qui amènent avec elles, le désœuvrement et la misère.

Nos ateliers se sont rouverts; chaque jour il s'en élève de nouveaux, et je pourrais énumérer avec une vive satisfaction tous ceux qui, pour prendre place et s'ajouter aux autres, ont eu, suivant les lois, besoin du concours de l'administration. L'industrie la plus active, sur le sol le plus riche et le mieux cultivé, voilà le spectacle que, dans ce moment, présente de jour en jour plus magnifique, la belle et vaste contrée qu'il a plu au roi de

confier à mon administration. Je suis fier d'un tel dépôt et je serais heureux d'y laisser quelques souvenirs d'un bien accompli.

Au milieu de si justes motifs d'espérance et de si puissans encouragemens, l'ame se contriste et se brise à l'aspect du fléau qui s'appesantit principalement sur nos vallées. Une cruelle épidémie y promène ses sévices et frappe trop souvent des coups mortels. Tout ce que la prudence conseille, nous avons tenté de le faire et souvent nous avons été secondés par le zèle des autorités et des citoyens. Dans cette grande et belle ville, les magistrats ont recouru aux mesures les mieux combinées. Ils en sont récompensés, car il est juste de reconnaître qu'elle doit, au moins en partie, à leurs soins paternels, le bonheur de n'avoir encore été que faiblement atteinte par le *sinistre*. Qu'ils en reçoivent mes remerciemens publics !

La bienfaisance ne s'est pas fatiguée et j'aurais bien des traits à recommander à l'estime, s'il m'était permis de lever le voile que la piété et la charité modeste ont voulu tendre et épaissir.

Je ne dois pas, messieurs, retarder plus long-temps les applaudissemens que vous réservez à ceux de vos concitoyens qui vont recevoir des distinctions honorables et je termine ma courte allocution en répétant avec une émotion que vous partagerez sans doute : Aimons les champs, honorons ceux qui les cultivent !

Après M. le Préfet, M. Thém. Lestiboudois, président de la Société, prend la parole, et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Pour ajouter aux solennités de l'anniversaire de notre heureuse révolution, nous venons d'ouvrir de nouveau le cabinet d'histoire naturelle confié aux soins de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, dont, en ce moment, je suis l'organe. Ce monument scientifique va prospérer sous l'égide de la liberté, comme toutes les créations de l'esprit humain affranchi. Un fâ-

cheux événement avait détruit, en grande partie, les belles collections qui s'y trouvaient rassemblées. Un seul instant avait anéanti le fruit de bien des années de travaux; mais il semble qu'un seul instant aussi ait suffi pour tout réparer. Protégée par la bienveillance de la municipalité, secondée par le zèle des amis des sciences, qui semble s'être accru en raison de nos pertes, la Société des sciences a pu offrir au public un Muséum aussi riche que celui qui, déjà, embellissait notre ville; je puis dire même qu'il contient plus d'objets précieux qu'auparavant, car l'époque du malheur qui nous a frappés a ravivé le dévouement et la générosité des membres de la Société, de ses correspondans et des amateurs. L'esprit libéral des hommes qui s'occupent des sciences a fait pour nous, d'une calamité, une source de richesses.

Nous choisissons aussi les jours mémorables de juillet, pour distribuer les primes accordées à l'agriculture, car les fêtes de la liberté sont celles des sciences et des arts, dont les nobles travaux enrichissent l'homme et lui donnent, avec l'aisance, le bonheur et la dignité.

A ces titres, l'agriculture doit se présenter en tête des divers genres d'industrie : c'est elle, en effet, qui dut naître la première, car elle satisfait aux premiers besoins de l'homme; c'est elle qui reste la plus importante, car elle est la plus étendue; c'est elle qui est la base éternelle de notre prospérité, car elle n'est point soumise aux chances et aux éventualités de la politique. Cet art antique, qui féconda les premiers essais de la civilisation encore dans l'enfance, occupera toujours la première place; il crée les produits les plus indispensables à l'existence des populations, il fournit les matières premières aux industries diverses et en même temps leur donne les plus grandes masses de consommateurs.

Jamais les progrès de l'agriculture n'exciteront l'envie; tous les perfectionnemens qu'elle obtient sont des bienfaits universels. Employons donc toute notre puissance à les hâter.

Mais au milieu des riches campagnes qui nous entourent, avons-nous quelques souhaits à former, quelques améliorations à préconiser ? Chaque fois qu'on parle de l'agriculture du département du Nord, on se surprend à dire qu'il y a peu de choses à faire pour la rendre parfaite, qu'elle fait l'admiration de tous les peuples de l'Europe, et qu'il faut se borner à la conserver dans l'état de prospérité où elle se trouve. Oui, félicitons notre province ; son agriculture est florissante, son sol est fertile ; ses cultivateurs sont laborieux, économes. Ils ont hérité de leurs pères de bonnes méthodes et sont eux-mêmes excellents praticiens. Nos champs sont, à tout moment, couverts de riches produits. Les végétaux les plus précieux y poussent, pressés, pleins de vigueur, sans mélanges d'herbes stériles ; et, quand la moisson montre ses épis grenus et inclinés, déjà d'autres plantes ont germé entre les racines de celles que la faux va trancher. Une jeune récolte grandit, quand la récolte ancienne n'est point encore disparue, comme la vague nouvelle s'élève quand la vague mourante n'est point effacée. C'est à flots continus que l'inépuisable fécondité de notre terre verse les trésors que réclament les besoins d'une active et industrielle population. Oui, notre agriculture est belle, et nous avons le droit de nous en énerguer.

Mais, fiers de nos avantages, devons-nous rester dans un état stationnaire ? Quand nos pères ont employé leur vie laborieuse à perfectionner sans cesse leurs méthodes agricoles, la vanité et l'oisiveté nous feront-elles regarder toute perfection nouvelle comme impossible ? Quoi, nous penserions ne pouvoir augmenter les découvertes de nos ancêtres ! Nous n'aurions rien à ajouter à leurs cultures ? Nous conserverions leurs machines, utiles sans doute, mais grossières encore et imparfaites ! Leurs procédés seraient pour nous sacrés, et on les respecterait comme s'il s'agissait de leurs principes moraux !

Ainsi, après avoir demandé le blé à l'antique Asie, berceau du genre humain, les belles variétés du cerisier au royaume de Pont,

à la Perse le doux fruit du pêcher, le lin aux contrées plus méridionales de l'Europe, le tabac et la pomme de terre au Nouveau-Monde, n'aurions-nous plus rien à demander à l'univers? Après avoir pris les méthodes d'assolement des anciens Belges, restons-nous sans progrès, comme certaines provinces qui cultivent aujourd'hui comme les Romains et suivent les préceptes du vieux Caton et de Columelle! Nos machines agricoles seront-elles éternellement ce qu'elles sont? Le batteur lèvera-t-il toujours lentement et péniblement le fléau qui va tomber au hasard sur les épis? Nos graines, les jettera-t-on encore long-temps au vent sans les compter et sans les espacer? Le sarclage ira-t-il s'exercer au milieu des plantes confuses que le semoir aurait pu régulièrement aligner? Nos prairies se couvriront-elles indéfiniment d'espèces fourragères ou de végétaux nuisibles sans qu'on songe à leur faire sentir la main de l'homme? Nos arbres grandiront-ils dans leur liberté sauvage; ne leur dirons-nous pas de s'élever droits? ne conduirons-nous pas leurs fibres dans toute l'étendue de leur tronc, sans leur permettre de se perdre en branches latérales? Toute cette sève évaporée, ne saurons-nous pas la pousser jusqu'à la couronne que nous rendrons vaste et majestueuse; et les rangs pressés de ces colonnes du règne végétal, ne voudrons-nous point tellement les disposer, que nos plantes herbacées ne perdent jamais, et la chaleur et la lumière qui font le principe actif de leur vie? Nos moissons, ne saurons-nous les sauver intactes, quand le ciel versera ses eaux sur elles? Nos bestiaux et les animaux qui aident les laboureurs dans leurs travaux n'obtiendront-ils pas, par nos soins, les plus belles qualités de leur race? L'économie intérieure de la ferme ne changera-t-elle pas? Une rigoureuse comptabilité n'y sera-t-elle pas introduite? Les jardins qui l'entourent ne ressentiront-ils pas les bienfaits de l'horticulture qui, tous les jours, fait de nouveaux progrès; et verrons-nous toujours nos villages conservant leurs légumes insipides, leurs fruits acerbes et certaines saisons sans primeurs, sans fleurs,

sans fruits et , parfois , sans alimens frais , quand une société , qui s'est acquis tant de droits à notre estime et à la reconnaissance publique , offre généreusement à tous les cultivateurs le fruit de ses savans travaux ? Non , nous ne négligerons pas les moyens de perfectionner nos produits agricoles !

Si nos campagnes sont magnifiques , nous voudrons les voir encore plus resplendissantes de prospérité. Si notre pays a été l'école de l'agriculture européenne , nous voudrons lui conserver son antique réputation et lui faire faire de nouveaux progrès. J'en atteste , et nos succès passés , et l'intelligence de nos cultivateurs , et leur noble désir d'enrichir leur patrie et leur famille. Tous rivaliseront de zèle , d'étude , de travaux , et la Société royale des sciences et de l'agriculture ambitionnera l'honneur de servir de moyen d'union entre des hommes qui se livrent à des entreprises utiles pour eux , plus utiles encore pour le pays.

On la trouvera toujours prête à propager les découvertes qui , chaque jour , viennent enrichir nos domaines ; elle mettra sa gloire à répandre autant qu'elle le pourra les lumières que les sciences , aujourd'hui si puissantes , font étinceler de toutes parts , et à signaler les erreurs que d'antiques préjugés ont consacrées ; elle fera tous ses efforts pour récompenser le zèle et les utiles tentatives. Secondée par l'administration départementale , dont la généreuse protection ne lui a pas manqué , même au milieu des circonstances les plus difficiles , et à laquelle elle se plaît à offrir un hommage public de sa reconnaissance , elle est heureuse de pouvoir décerner des prix d'encouragement à ceux qui ont fait faire un pas à l'industrie agricole. Elle va les accorder à ceux qui ont perfectionné nos systèmes de culture , qui ont introduit des végétaux nouveaux et plus productifs dans nos assolemens , qui ont amélioré les races des animaux qui font la richesse des exploitations rurales , ou qui ont importé ou inventé des instrumens ingénieux qui abrègent les travaux et les rendent plus parfaits. Elle va donner , enfin , des récompenses honorifiques à la probité , au

talent, au zèle des hommes laborieux que s'associent les fermiers et les propriétaires. Vous verrez de dignes serviteurs qui ont donné cinquante ans de leur vie à la culture d'une terre qui n'était point la leur et qui ne devait point être celle de leurs enfans. Pendant un demi-siècle ils ont arrosé de leurs sueurs le sol de la patrie, nous les honorerons comme de vieux soldats qui ont combattu pour la vie des populations, nous respecterons leur vieillesse, nous récompenserons leurs travaux, nous leur accorderons notre estime et notre vive et fraternelle sympathie.

Tous ceux qui ont fait faire un progrès à l'art agricole ont droit à des récompenses, car tous rendent des services au pays. Ils l'enrichissent directement, et, ce qui multiplie au centuple les richesses qu'ils créent, ils instruisent leurs concitoyens encore inhabiles. C'est une énergique leçon d'agriculture que donne celui qui fait paraître au milieu de ses champs une culture, ou nouvelle, ou plus prospère, ou plus économique. Il parle vivement aux esprits et aux intérêts, quand il relève de riches moissons au milieu de campagnes maigres et peu fécondes, quand il active la production de ses terres dans des cantons que désole le système des jachères, ou quand il se joue de toutes les difficultés de la culture avec le secours de ses instrumens perfectionnés. Celui qui pratique au milieu des champs, parle le langage qui convient à des hommes souvent peu lettrés. Il n'est point d'enseignement, il n'est point de livres ni de descriptions qui puissent jamais valoir un instrument fonctionnant ni une récolte qui s'élève brillante au-dessus de toutes celles qui l'entourent.

Les efforts partiels des agriculteurs peuvent produire des résultats prodigieusement avantageux, s'ils sont convenablement dirigés, s'ils sont habilement coordonnés par une réunion centrale que dominent des vues d'amélioration générale. Appeler successivement l'attention de chacun sur les objets qui conviennent le mieux à ses intérêts, à ses goûts, à sa position, c'est répandre dans les champs des exemples de tous les procédés

perfectionnés, c'est, pour ainsi dire, créer une ferme-modèle. On n'en réunit pas tous les élémens dans quelques arpens, mais on les partage entre des communes rapprochées, on n'en forme pas moins un cours complet d'agriculture pratique. Telle commune se distinguera par ses prairies, telle autre par la culture de céréales; on ira visiter les béliers de race anglaise, à Bondues; ceux de race hollandaise, à Sainghin, à Loos, à Houplin; les taureaux, à Lomme, à Hem, à Bondues, à Allennes; on aimera à voir les houblonnières de Croix, d'Houplines, de Linselles, de Frelinghien, de Bousbecque; les arbres d'Attiches; le lin, le tabac ou le colza des propriétaires qui réussiront le mieux dans ces riches cultures.

Mais ce n'est pas seulement sur les encouragemens distribués que nous devons compter; nous avons une source de succès plus assurée dans le patriotisme des citoyens, dans leur intérêt bien entendu et dans leur louable désir de se distinguer par d'utiles entreprises. Nous nous adressons donc à eux. Nous leur demandons leur coopération; nous les invitons à travailler avec nous; qu'ils viennent se joindre à notre société, nous les y convions. Si la nature de leurs occupations les empêche de méditer les savans écrits que fait éclore le désir de perfectionner le plus nécessaire des arts; s'ils ont besoin des lumières que répandent les sciences qui nécessitent une étude spéciale; s'ils veulent, à leur expérience, joindre l'appui des théories et des calculs, je ne crois pas trop présumer des connaissances de mes collègues, en pensant qu'elles pourront être de quelque utilité aux praticiens. Les préceptes recueillis par la science seront avantageux aux producteurs, et la saine pratique de ceux-ci confirmera les préceptes ou les corrigera et les perfectionnera.

C'est depuis l'alliance des sciences avec l'industrie que les arts ont enfanté tant de merveilles. C'est depuis l'union des savans et des industriels que la richesse s'est créée de toutes parts, que l'instruction, la source et la conséquence de la richesse, a ré-

pandu ses bienfaits sur la nation entière, et que la civilisation a pris un caractère de puissance et de magnanimité qu'elle n'avait point encore montré. Dans ces grands jours, dont nous célébrons le deuxième anniversaire, c'est à ses lumières et à la force de sa raison que le peuple dut et le sentiment de ses droits et cette puissance rapide et irrésistible qui frappe comme la foudre, et surtout cette modération, cette générosité, cette grandeur d'âme qui feront la gloire éternelle de notre siècle. Il pouvait anéantir les vaincus; il les admit au partage commun de la liberté. Ici commence l'époque sainte où le glaive n'apparaîtra plus après le combat. Les nations civilisées ne voudront plus ressembler à ces horribles peuplades, plus abominables dans les festins de la victoire que dans l'affreuse mêlée. Savoir, industrie, richesse, ou pour tout renfermer en un mot, noble civilisation, c'est à vous qu'on doit l'amélioration et des hommes et des principes sociaux.

Puissions-nous faire encore un pas dans cette carrière de progrès! Puisse la raison seule intervenir dans les débats des citoyens! Puissent leurs querelles politiques n'être plus ensanglantées; et si la marche des perfectionnemens est trop lente pour notre impatience, si des évènements heurtent nos droits et notre liberté que nous voulons large et vigoureuse, gardons-nous jamais d'invoquer la violence et de légitimer ainsi un principe contre lequel nous disons anathème. Si vous voulez le bonheur, la dignité, la liberté véritable, n'aigüez point le fer: Travaillez, économisez, étudiez; devenez riches, devenez instruits, devenez forts et nombreux; alors ne combattez pas, parlez! Votre voix sera plus puissante que celle du bronze qui tonne dans les batailles, et votre volonté, même inerte, sera comme un poids qu'aucune force ne saurait soulever.

Tels doivent être les effets de l'instruction générale, et c'est à cette œuvre que nous nous consacrons. Nous voulons que les méditations de l'esprit perfectionnent les œuvres des mains; nous voulons que le travail des mains sanctionne et fasse fructifier les

conceptions de la pensée. Qu'on jette à flots les lumières sur l'industrie, elle les reflètera sur les industriels. Qu'on éclaire les industriels, ils donneront à l'industrie un éclat inconnu ; hommes et choses deviendront meilleurs ! C'est là notre vœu ; c'est là le but des primes et des médailles que, dans un instant, nous allons distribuer aux lauréats dont les noms seront appelés par le secrétaire de la commission d'agriculture.

Après les discours prononcés par M. le préfet et M. le président de la Société des sciences, M. Borelly, secrétaire-général de la Société d'horticulture, parle au nom de cette Société. M. Hautrive lit ensuite le *Compte rendu* des travaux de la commission d'agriculture, conçu en ces termes :

Messieurs ,

L'appui que les sciences prêtent aujourd'hui à l'agriculture , contribue puissamment à la perfection d'un art qui fut toujours la source la plus féconde et la plus honorable de la prospérité des nations.

Loin d'éviter des rapports avec l'art modeste de cultiver les champs, le naturaliste, le physicien, le chimiste, s'honorent d'une alliance qui charme leurs travaux et en augmente l'utilité ; ils sont heureux de servir de guide à l'agriculteur qui n'a d'autres connaissances que celles qui lui ont été transmises avec l'héritage de ses pères ; ils éclairent du flambeau de la science, sa marche autrefois lente et incertaine ; leurs sages conseils, les utiles encouragemens qu'ils accordent à ses premiers pas dans la voie expérimentale, triomphent de la routine et des préjugés et révèlent à l'homme des champs ce qu'il peut espérer de l'inépuisable fécondité d'un sol dont il ne réclamait jadis que de faibles produits.

On ne saurait douter de l'heureux effet que les sciences exercent sur l'industrie agricole lorsque chaque jour on voit

adopter l'usage des bonnes méthodes et sanctionner par l'expérience les théories les plus avantageuses.

Cette tendance vers le perfectionnement, qui caractérise notre époque, doit être attribuée à l'impulsion donnée par les sociétés d'agriculture et à la noble émulation des grands propriétaires, dont l'esprit éclairé ne dédaigne plus de s'occuper des travaux des champs et de seconder les efforts du laboureur, pour vaincre les obstacles de la nature.

Chez nous, messieurs, au milieu de plaines riantes et fertiles, couvertes de riches moissons, dans un pays où l'industrie agricole sert de modèle aux nations civilisées, il doit rester peu de choses à faire pour atteindre la perfection. L'art des assolemens, dont la bonne distribution contribue si puissamment à féconder les terres improductives, ne laisse rien à désirer; les jachères ruineuses sont supprimées depuis deux siècles; les engrais convenablement choisis amendent promptement les terres stériles ou paresseuses; des irrigations sagement combinées augmentent le luxe de végétation de nos gras pâturages; les instrumens aratoires, qui font la toilette des champs, sont simples, faciles à manier, appropriés à la nature du terrain que l'on cultive; l'éducation des animaux domestiques, et plus particulièrement celle des races bovine et ovine indigènes, est dans un état satisfaisant.

Cependant, messieurs, dans votre constante sollicitude pour tout ce qui peut concourir à augmenter la prospérité de nos belles campagnes, vous avez signalé les améliorations dont plusieurs branches de l'économie rurale sont susceptibles; car il en est de l'agriculture comme des beaux-arts, tout ce qui ne tend pas au perfectionnement est déjà dans une voie rétrograde. Des cultivateurs zélés et intelligens ont entendu votre appel et y ont répondu.

Céréales. — Par vos soins, la culture de nouvelles céréales a été introduite dans l'arrondissement de Lille. L'avoine rouge de Toscane, l'avoine hâtive de Géorgie, le blé lammas, couvrent les champs de plusieurs cantons.

Houblonnières. — Vous avez conquis, sui les Belges le houblon, cette vigne du Nord, qui est pour nous une denrée de première nécessité. Vous l'avez naturalisé sur notre sol, et la persévérance de plusieurs cultivateurs a triomphé des obstacles de toutes espèces, élevés par les préjugés ou l'ignorance; honneur aux hommes utiles dont le patriotisme égale le désintéressement: depuis quatre ans, ils n'ont rien épargné pour affranchir leur patrie du tribut annuel de 1,500,000 francs qu'elle paie à la Belgique pour les houblons de Poperingue. Honneur à MM. Descamps, Picavez, Desurmout et Charlet; les succès qu'ils obtiennent dans la culture du houblon, leur assurent les premiers avantages d'une industrie nouvelle, dont le prochain développement doit concourir à fixer une prospérité durable dans le Nord de la France. Le Gouvernement a vu avec le plus grand intérêt les efforts qui ont été faits; il les a secondés, en frappant le houblon étranger d'un droit considérable à son entrée: cette mesure, profitable à l'établissement des houblonnières françaises, permet au cultivateur de soutenir une concurrence qui s'affaiblit chaque année, et qui cessera bientôt complètement.

Garancières. — L'espoir que vous aviez conçu de réintroduire la garance dans l'arrondissement de Lille n'a point été réalisé; les primes que vous avez distribuées ont dédommagé quelques agronomes des tentatives qu'ils ont faites pour reproduire chez nous cette ancienne industrie; mais il faut le dire, ils ont trop tôt abandonné une culture qui serait devenue lucrative. La garance a fait autrefois la richesse de la châtellenie de Lille; elle peut croître encore sur notre sol et trouver des débouchés faciles, aujourd'hui surtout que son usage en teinture est général. Loin de vous, messieurs, l'idée d'engager les agriculteurs dans des expériences hasardeuses qui pourraient consommer leur ruine; vous avez la conviction que la garance, cultivée en grand et sur un terrain convenable, peut être avantageuse au pays, et vous n'avez point hésité à reproduire au concours l'établissement des garancières.

Betteraves. — On était loin de prévoir, à l'époque du blocus continental, que la fabrication du sucre de betteraves prit un jour une extension telle qu'il lui fût possible de produire la quantité de sucre indigène nécessaire à sa consommation. La création successive de plus de deux cents établissemens où cette fabrication a lieu avec le plus grand succès, détruit le monopole des colonies et ouvre une nouvelle source de richesses à l'agriculture française.

Toujours le premier à entrer dans la voie des améliorations, le département du Nord possède aujourd'hui quarante-trois fabriques de sucre de betteraves; le seul arrondissement de Lille en compte neuf. Cette industrie nouvelle, qui doit accroître dans une proportion remarquable les ressources des petits cultivateurs, est dans un état assez prospère pour ne pas avoir besoin d'être encouragée; elle offre aux habitans des campagnes un exemple frappant des avantages qui résultent de l'union des sciences et de l'agriculture.

Instrumens aratoires. — Les heureuses applications de la mécanique aux instrumens aratoires ont continué de mériter vos éloges; plusieurs machines nouvellement inventées ou perfectionnées ont été soumises à votre examen; vous avez distingué un moulin à bras pour écraser les tourteaux; son usage facile permet à deux hommes de force moyenne de pulvériser six cents tourteaux par heure; c'est plus que ne pourrait faire un moulin à vent. Les inventions utiles portent avec elles leur recommandation; déjà beaucoup de ces moulins sont employés dans nos environs.

La machine à battre le beurre, modifiée par M. Prouvost, a obtenu votre approbation. Son action uniforme et régulière économise le temps et les forces; elle dépouille parfaitement le lait de toute sa partie butyreuse, et la disposition du moteur assure une propreté dont nos ménagères sauront apprécier l'avantage.

Taureaux. — Les essais que vous avez tentés pour l'amélioration de la race bovine indigène, déjà si remarquable par sa beauté, ont produit les résultats les plus satisfaisans. L'introduction, dans l'arrondissement, de taureaux de race hollandaise pure, a propagé des métis qui ont conservé les formes élégantes et vigoureuses de l'espèce primitive.

Une maladie épizootique grave, consistant dans l'inflammation tuberculeuse des poumons, s'est développée sur les vaches laitières des communes environnantes; la mauvaise qualité des alimens paraît être la cause essentielle de cette maladie qui a heureusement cessé ses ravages.

Béliers. — Depuis cinq ans, messieurs, vous vous êtes souvent occupés des moyens de multiplier et d'améliorer les troupeaux de bêtes à laine; les primes que vous avez offertes pour l'introduction de béliers de races anglaise et hollandaise ont été méritées chaque année; cependant les améliorations que vous attendiez du croisement des races étrangères et indigènes s'effectuent lentement. En général, les cultivateurs s'inquiètent peu des progrès de l'industrie manufacturière; cette insouciance, qui leur est très-préjudiciable, retarde le perfectionnement que vous désirez apporter dans l'éducation des moutons de race flamande. Les magnifiques échantillons de laine qui vous ont été présentés par M. Champon-Dubois et M.^{me} veuve Demarbaix, de Bondues, vous font désirer plus vivement encore de voir propager la belle espèce de moutons New-Leicester et Sout-Own dont ils sont propriétaires. Leur troupeau, qui se compose aujourd'hui de neuf béliers et de soixante-quinze moutons et brebis de race anglaise pure, a fourni cette année 463 livres de laine de première qualité, que les industriels de Roubaix et de Tourcoing recherchent pour la confection des tissus les plus fins.

Je termine ici, messieurs, l'analyse rapide et sans doute imparfaite des travaux de la commission d'agriculture. Accroître la prospérité de nos campagnes fut le noble but de votre zèle; en

signalant les heureux résultats de vos efforts, j'ai rappelé vos titres à la reconnaissance des nombreux amis de la prospérité publique.

On procède enfin à la distribution des prix, qui a eu lieu dans l'ordre suivant :

Instrumens aratoires.

Une médaille de la valeur de 200 francs à M. PROUVOST, de Wazemmes, pour avoir perfectionné la machine à battre le beurre.

Houblonnières.

- 1.^o Une médaille de belle culture à M. DESCAMPS, de Croix.
- 2.^o Une médaille de belle culture à M. DESURMONT, de Tourcoing.
- 3.^o Une médaille de belle culture à M. CHARLEZ, d'Houplines.
- 4.^o Une médaille de belle culture à M. PICAVEZ, de Linselles.
- 5.^o Une médaille d'encouragement à M. CHARLEZ, d'Houplines, déjà nommé, pour avoir établi une nouvelle houblonnière de 40 ares en 1831.

Garancières.

Les prix proposés par la Société pour la culture de la garance ne peuvent être décernés, les conditions du concours n'ayant point été remplies.

Taureaux. — Génisses.

- 1.^o M. HENRI MASQUELIER, de Sainghin, propriétaire du plus beau taureau présenté au concours, a mérité la prime de 150 fr.
- 2.^o M. DELECOURT-BEGHIN a mérité une prime de 100 francs, pour avoir présenté le plus beau taureau après le précédent.
- 3.^o La plus belle génisse de race hollandaise pure ayant été présenté par M. Pierre LELONG, cultivateur, à Esquermes, le premier prix de la valeur de 100 francs lui est accordé.
- 4.^o Le second prix, de la valeur de 75 francs, est accordé à

M. Julien LEFEBVRE, propriétaire-cultivateur, à Hem, qui a élevé la plus belle génisse après la précédente.

5.^o Un autre second prix, de la valeur de 75 francs, est accordé au sieur Pierre LELONG, déjà nommé, pour avoir présenté au concours une génisse qui rivalisait avec celle de M. Julien LEFEBVRE.

Béliers anglais et hollandais.

1.^o Le premier prix, de la valeur de 200 francs, a été mérité par M. CHAMPON-DUBOIS et M.^{me} veuve DEMARBAIX, de Bondues, pour avoir présenté les plus beaux béliers à longue laine, de pure race anglaise New-Leicester et Sout-Own, destinés par le croisement à l'amélioration de la race ovine indigène.

2.^o Le second prix, de la valeur de 150 francs, est accordé au sieur Benjamin MASQUELIER, de Sainghin, pour avoir présenté au concours le plus beau bélier à longue laine, de pure race hollandaise, destiné, comme les précédens, à améliorer l'espèce ovine indigène.

La Société, voulant récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et des maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, a fondé différens prix pour être décernés dans la séance publique de ce jour.

Bergers.

1.^o Le sieur Augustin DESRUELLES, berger, ayant conduit pendant cinquante ans le troupeau de la ferme de la Mairie, à Lomme, et depuis huit ans celui de M. Waymel, fermier, à La Chapelle-d'Armentières, a mérité la récompense due à ses bons services ; une houlette d'argent lui est accordée.

2.^o Une médaille d'encouragement est décernée au sieur Étienne GILON, berger, conduisant le troupeau de M. Debuchy, à Emmerin.

Maîtres-valets.

1.^o Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter les différens travaux agricoles, ont été mérités par le sieur Aimable CAULIER, maître-valet, demeurant depuis trente-six ans chez M. Rose, fermier, à Mons-en-Pévèle.

2.^o Une médaille d'encouragement est accordée au sieur Pierre BECQUART, maître-valet de M. Charlet, d'Houplines.

Le Président,

Thém. LESTIBOUOIS.

Le Secrétaire de la commission d'agriculture,

A. HAUTRIVE, d. m. p.

OUVRAGES

ENVOYES A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1831 et le 1.^{er} semestre de 1832.

1.^o OUVRAGES IMPRIMÉS, COMPOSÉS PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MOREAU (César). Journal de l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale.

DERODE (Victor). L'autorité considérée comme principe de la certitude ; broch. in-8.^o Lille, 1830.

DUBRUNFAUT. L'agriculteur manufacturier, journal mensuel. Paris.

BONAFOUS. Coup-d'œil sur la première exposition des produits de l'industrie agricole et manufacturière, dans les états du roi de Sardaigne ; broch. in-8.^o Paris, 1830.

— Mémoire sur la culture du mûrier en prairie et sur l'introduction d'une nouvelle espèce de mûrier ; broch. in-8.^o Paris, 1831.

CLÈRE. Notice géologique sur la formation ardoisière du département des Ardennes.

LAIR. Notices historiques lues à la société royale d'agriculture et de commerce de Caen. 1830.

— Rapport sur les voyages de M. d'Urville.

— Rapport sur un discours en vers, intitulé *le Voyageur*, composé par M. Brugnière.

— De la pêche, du parcage et du commerce des huiles en France, fragment statistique du département du Calvados.

— Sur le pommier et sur une nouvelle variété de pomme découverte, en 1826, dans le département du Calvados.

VINCENT. Cours de géométrie élémentaire adopté par l'Université; 1 vol. in-8.° Paris, 1832.

JACQUEMYNS. *Experimenta chemica de quibusdam venenis metallicis. Specimen inaugurale*; in-4.° Leodii, 1830.

— *Dissertatio inauguralis medica de acido hydro-cyanico*; in-4.° Leodii, 1829.

MARTIN-SAINT-ANGE. Recherches anatomiques et physiologiques sur les organes transitoires et la métamorphose des Batraciens; extrait des annales des sciences naturelles. Paris, 1831.

TIMMERMANS. Recherches mathématiques sur la forme la plus avantageuse à donner aux ailes des moulins à vent; in-4.° Bruxelles, 1831.

JUDAS. Considérations sur la nature des tempéramens dits bilieux et mélancoliques; thèse. Strasbourg, 1829.

GIRARDIN. Note sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroy de Rouen. 1831.

BOUILLET. Itinéraire minéralogique et historique de Clermont-Ferrand à Aurillac; broch. in-8.° Clermont-Ferrand, 1832.

— Catalogue des coquilles terrestres et fluviatiles vivantes, recueillies dans le département du Puy-de-Dôme. 1832.

BOUILLET et LECOQ. Itinéraire du département du Puy-de-Dôme; broch. in-8.°, avec carte. Paris et Clermont-Ferrand. 1831.

LECOQ. Itinéraire de Clermont au Puy-de-Dôme; broch. in-8.° Clermont, 1831.

REGNAULT. La famille Paul; 1 vol. Paris, 1829.

OZANEAUX. Vers récités à la séance publique annuelle de l'Académie de Clermont. Août 1831.

JOBARD. L'industriel, ou revue des revues; recueil mensuel.

VAILLANT. De l'ontologie considérée comme cause d'erreur en médecine; thèse. Paris, 1827.

VILLENEUVE. Description d'une monstruosité consistant en

deux fœtus humains , accolés en sens inverse par le sommet de la tête. Paris, 1831.

VILLERMÉ. De la distribution, par mois , des conceptions et des naissances de l'homme ; broch. in-8.^o Paris, 1831.

MARQUET-VASSELOT. Sur l'amélioration morale des détenus. 1831.

MOURONVAL. Vie militaire et privée du général Domon. 1 vol. in-12. Paris, 1831.

MULLIÉ. Fastes de la France, ou tableaux chronologiques, synchroniques et géographiques de la France. Lille, 1832.

TRACHEZ. Rapport fait au ministre de la guerre sur le choléra-morbus de Pologne. 1832.

DESMAZIERES. Plantes cryptogames du Nord de la France; 11.^e et 12.^e fascicules. Lille, 1832.

**2.^o OUVRAGES MANUSCRITS , COMPOSÉS PAR LES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ.**

PELOUZE. Sur la déviation de l'aiguille aimantée par les courans électriques. 1831.

DESMAZIERES. Sur l'*Ulva granulata* du *Species plantarum* de Linné. 1831.

— Mémoire sur le genre *Septoria*. 1832.

HAUTRIVE. Notice sur les Albinos.

BARROIS. Examen critique du projet de loi sur le roulage. 1831.

DEMEUNYNCK. Sur une épidémie de rougeole. 1831.

— Sur l'emploi du chlorure de chaux dans le traitement des brûlures.

— Quelques observations sur les hernies.

— De la constitution médicale de Bourbourg.

DERHEIMS. Un rêve de trois jours ; gallide patriotique.

AUTRES OUVRAGES ENVOYÉS A LA SOCIÉTÉ.

1.° OUVRAGES IMPRIMÉS.

CASTANO. Dissertation sur le Tétanos traumatique ; thèse. Paris, 1831.

FENEULLE et TORDEUX. Rapport fait à la commission sanitaire de Cambrai, sur les moyens de dispenser les tisserands de travailler dans les caves. Cambrai, 1831.

SIMONS et DERIDDER. Devis estimatifs des dépenses d'établissement et d'entretien du chemin de fer d'Anvers à Liège, formant la première section de la route en fer d'Anvers à Cologne. Bruxelles, 1832.

PIROUX. Théorie philosophique de l'enseignement des sourds-muets ; broch. in-8.° Nancy, 1831.

DE BORCHT. Mémoire généalogique ; broch. in-8.° Bruxelles, 1830.

BAUDRILLART. Mémoire sur le déboisement des montagnes et sur les moyens d'en arrêter les progrès et d'opérer le repeuplement des parties qui en sont susceptibles ; broch. in-4.° Paris, 1831.

GROGNIER. Notice sur J.-B. Balbis. Lyon, 1831.

COGET. Mémoire sur l'emploi des matières excrémentielles des animaux, dans l'engrais des terres, ainsi que le pratiquent les cultivateurs du Nord de la France. Evreux, 1831.

— Notice sur la sape ou faux flamande employée par les moissonneurs dans le département du Nord.

PAYEN. Notice sur les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes ; broch. in-8.° Paris, 1830.

GUÉRIN (Jules). Recueil mensuel de la gazette médicale de Paris. Janvier 1832.

DEROSNE. Mémoire sur l'emploi du sang séché comme engrais. Broch. in-4.^o Paris, 1831.

MOREL-VINDÉ. Silo anglais; procédé facile et économique pour conserver les pommes de terre sans qu'elles puissent geler, fermenter ou germer.

LAMARTINE (Alph.). Considérations préliminaires présentées sur la question à proposer par la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Mâcon. 1832.

MALINGIÉ. Rapport fait à la société d'agriculture d'Avesnes, sur les domaines de l'Épine et de Willies. Valenciennes, 1830.

HÉRICART DE THURY. Rapport sur le concours pour le percement des puits forés, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture; broch. in-8.^o Paris, 1831.

D.*** Observations présentées au tribunal correctionnel de Lille, à l'occasion du procès intenté contre les personnes qui, sans titre légal, s'immiscent dans les fonctions d'agent de change. Lille, 1832.

— *Vade-mecum* de l'agent de change et du courtier de commerce. Lille, 1830.

— Ordonnances et réglemens des magistrats de Lille, sur la bourse, les agens de change et les courtiers de commerce. Lille, 1831.

2.^o OUVRAGE MANUSCRIT.

CORDONNIER. Considérations déduites de faits observés à la clinique de M. Lisfranc, sur un nouveau moyen de traitement des brûlures, aux 2.^e et 3.^e degrés. 1831.

ENVOIS

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

PENDANT L'ANNÉE 1831 ET LE 1.^{er} SEMESTRE DE 1832.

ANGERS. Mémoires de la société d'agriculture.

BESANÇON. Académie des sciences, belles-lettres et arts. Séances publiques des 28 janvier, 2 mai et 24 août 1831 et 28 janvier 1832.

BORDEAUX. Académie royale des sciences, belles-lettres et arts. Séances publiques des 22 juillet 1830 et 16 juin 1831.

— Actes de la Société Linnéenne; tome 5, 1.^{re}, 2.^e et 3.^e livraisons.

BOULOGNE-SUR-MER. Procès-verbaux des séances publiques, 1823, 1824, 1827, 1830, de la société d'agriculture, du commerce et des arts.

BOURGES. Bulletin de la société d'agriculture du département du Cher.

BRUXELLES. Journal d'agriculture, d'économie rurale et des manufactures des Pays-Bas.

CAEN. Mémoires de la société royale d'agriculture et de commerce; tome 3.^e, 1830.

CAMBRAI. Mémoires de la société d'émulation.

CHALONS. Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1831.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres. Séance publique du 23 août 1823.

— Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres: 1.^{re} et 2.^e livraisons 1830; 1.^{re}, 2.^e, 3.^e et 4.^e livraisons 1831.

ÈVREUX. Recueil de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure; N.os 5, 6, 7, 8, 1831.

LILLE. Annales de la société d'horticulture; année 1831 et 1.^{er} trimestre 1832.

MULHAUSEN. Bulletin de la société industrielle.

— Rapport annuel fait à l'assemblée générale.

— Rapport sur une pétition contre le projet d'établissement d'un entrepôt à Mulhausen.

— Instruction sur les secours à donner aux noyés.

— Statistique générale du département du Haut-Rhin; 1831, 2.^e, 3.^e, 4.^e et 5.^e livraisons.

NANTES. Journal de la section de médecine de la société académique du département de la Loire-Inférieure. 7.^e volume, 28.^e livraison.

— Annales de la société académique de Nantes; 1.^{er} volume, 5.^e et 6.^e livraisons; 2.^e volume, 7.^e livraison.

PARIS. Annales de la société d'horticulture.

— Journal de la société de la morale chrétienne; tome 1.^{er}, N.os 1, 2, 3, 6.

— Bulletin de la société géologique de France; tome 1.^{er}

— Nouveau bulletin des sciences, par la société philomatique. 1832, livraisons de janvier à mai.

— Annales des jardiniers amateurs, publiées par la société d'agronomie pratique; année 1831, excepté le numéro du mois d'août.

ROUEN. Précis analytique des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts; 1831.

SAINT-ÉTIENNE. Bulletin industriel publié par la société d'agriculture, sciences et arts; tome 9.^e et 1.^{re} livraison du tome 10.^e

SAINT-QUENTIN. Séances publiques du 16 juillet 1829 et du 21 octobre 1830 de la société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture.

TOULOUSE. Recueil de l'académie des jeux floraux. 1831.

— Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France, par la société royale d'agriculture de Toulouse. 1831 et 1.^{er} semestre de 1832.

TOURS. Annales d'agriculture publiées par la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire; N.^o 5, tome 10.^e; N.^{os} 4, 5 et 6, tome 11.^e; N.^o 1, tome 12.^e

TROYES. Mémoires de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; année 1831.

La Société des sciences et arts de Lille désirant étendre le plus possible ses relations, accueillera avec empressement toutes les demandes qui lui seront faites par les sociétés académiques, pour l'échange des mémoires qu'elle publie.

O U V R A G E S
ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée; publiée d'après les ordres du ministre de l'intérieur, par M. Christian, directeur du conservatoire des arts et métiers. 3 volumes in-4.º, avec planches; tomes 18, 19 et 20.

Catalogue des spécifications de tous les principes, moyens et procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, depuis le 1.ºr juillet 1791, époque de la mise à exécution des lois des 7 janvier et 25 mai précédens, jusqu'au 1.ºr juillet 1825; 1 vol. in-8.º; Paris, 1826.

Premier supplément du catalogue de spécifications des principes, moyens et procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention; brochure in-8.º; Paris, 1827.

Second supplément du catalogue, etc., etc.; 1827.

Troisième supplément du catalogue, etc., etc.; 1828.

Quatrième supplément du catalogue, etc., etc.; 1829.

Cinquième supplément du catalogue, etc., etc.; 1830.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la société royale et centrale d'agriculture; 1 volume in-8.º; Paris, année 1829.

Idem 1830; 1 volume in-8.º

Idem 1831; 2 volumes in-8.º

Annales de l'industrie nationale, recueil industriel, manufacturier, agricole et commercial de la salubrité publique et des beaux-arts, renfermant la description des expositions publiques faites en France et à l'étranger, par Moléon; 6 volumes pour l'année 1831 et le 1.ºr semestre de 1832.

LA SOCIÉTÉ REÇOIT PAR ABONNEMENT :

1.^o Annales de chimie et de physique , par MM. Gay-Lussac et Arago.

2.^o Annales des sciences naturelles , par MM. Audouin , Ad. Brongniart et Dumas.

3.^o La revue encyclopédique , par H. Carnot et P. Leroux.

4.^o La bibliothèque universelle des sciences , belles-lettres et arts , rédigée à Genève.

5.^o Journal universel et hebdomadaire de médecine et de chirurgie pratiques , et des institutions médicales , par MM. Bégin , Boisseau , Bouillaud , etc. , etc.

6.^o Journal des connaissances usuelles et pratiques , publié par MM. Gillet de Grandmont et le comte de Lasteyrie ; faisant suite à la bibliothèque physico-économique.

7.^o Journal des connaissances utiles.

8.^o L'annuaire statistique du département du Nord.

Par décision de M. le maire de Lille , le bibliothécaire de la ville met , pendant une année , à la disposition de la Société des sciences , de l'agriculture et des arts , les ouvrages dont les titres suivent :

Mémoires du Muséum d'histoire naturelle.

Le journal des voyages , découvertes , navigation.

Le journal d'agriculture et d'économie rurale du royaume des Pays-Bas.

Annales de mathématiques , par M. Gergonne.

Bulletin des sciences naturelles et de géologie ,

Id. des sciences historiques , antiquités , etc. ,

Id. des sciences agricoles et économiques ,

Id. des sciences technologiques ,

Id. des sciences mathématiques ,

Id. des sciences médicales ,

Id. des sciences géographiques ,

Id. des sciences militaires ,

} de M.
Férussac.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

DE LILLE.

—
1832.
—

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le préfet du département du Nord.

Le maire de Lille.

LAMBERT, ancien commissaire en chef des poudres et salpêtres; admis le 17 nivôse an 11.

GODIN, docteur en médecine; admis le 3 février 1832.

MEMBRES TITULAIRES.

BUREAU.

Président..... M. LESTIBOUDOIS (Thém.), docteur en médecine; admis le 17 août 1821.

Vice-président.... M. DESMAZIERES, naturaliste; admis le 22 août 1817.

Secrétaire-général. M. DOURLÉN fils, docteur en médecine; admis le 3 décembre 1830.

Secrétaire de cor-

respondance . . . M. VAILLANT, docteur en médecine; admis le 6 avril 1831.

Trésorier M. VERLY fils, architecte; admis le 18 avril 1823.

Bibliothécaire . . . M. HAUTRIVE, docteur en médecine; admis le 7 novembre 1828.

MM. PEUVION fils, négociant; admis le 17 nivôse an 11.

CHARPENTIER, pharmacien en chef; admis le 15 pluviôse an 11.

MACQUART, propriétaire; admis le 27 messidor an 11.

DELEZENNE, professeur de physique; admis le 12 septembre 1806.

DEGLAND, docteur en médecine; admis en 1811.

LIÉNARD, professeur de dessin; admis le 5 septembre 1817.

MUSIAS, notaire; admis le 3 janvier 1822.

KUHLMANN, professeur de chimie; admis le 20 mars 1824

MURVILLE, docteur en médecine; admis le 18 février 1825.

BAILLY, docteur en médecine; admis le 2 octobre 1825.

HEEGMANN, négociant; admis le 2 décembre 1825.

BARROIS, négociant; admis le 16 décembre 1825.

LACARTERIE, pharmacien-major; admis le 13 janvier 1826.

LESTIBOUDOIS (J.-B.^{te}), docteur en médecine; admis le 20 janvier 1826.

DAMBRICOURT, négociant; admis le 17 février 1826.

DELATTRE, instituteur; admis le 3 mars 1826.

LEFEBURE, docteur en médecine; admis le 5 septembre 1828.

DECOURCELLES, propriétaire; admis le 21 novembre 1828

DANEL, imprimeur; admis le 5 décembre 1828.

MOULAS, propriétaire; admis le 29 avril 1831.

LEGRAND, avocat; admis le 3 février 1832

MARQUET-VASSELOT, directeur de la maison centrale de détention de Loos; admis le 2 mars 1832.

BORELLY, inspecteur des douanes; admis le 2 mars 1832.

MULLIÉ, chef d'institution; admis le 20 avril 1832.

JUDAS, docteur en médecine; admis le 6 juillet 1832.

DAVAINE, ingénieur des ponts-et-chaussées; admis le 3 août 1832.

BARRÉ, professeur au collège de Lille; admis le 7 septembre 1832.

MEMBRES RÉSIDANS AGRICULTEURS.

MM. LECOMTE ,	cultiv. et propriét. ,	à Bousbecque.
DESCAMPS ,	id. ,	à Croix.
DELOBEL ,	id. ,	à Saily-lez-Lann.
HEDDEBAULT ,	id. ,	à Faches.
LORIDAN ,	id. ,	à Flers.
BÉGHIN ,	id. ,	à Faches.
ADAM ,	id. ,	à Aubers.
WATTELLE ,	id. ,	à Radinghem.
POTTIER ,	id. ,	à Hallennes-lez-H.
DELECOURT (Louis) ,	id. ,	à Lomme.
DELECOURT (J.-B. te) ,	id. ,	à Lomme.
LEPERS (François) ,	id. ,	à Flers.
BRULOIS (Vineent) ,	id. ,	à Croix.
DEBUCHY (François) ,	id. ,	à Noyelles.
CORDONNIER ,	id. ,	à Anstaing.
LEFEBVRE ,	id. ,	à Lezennes.
CHUFFART (J.-B. te) ,	id. ,	à Ascq.
HOCHART fils aîné ,	id. ,	à Loos.
DESPATURES ,	id. ,	à Marcq-en-Barœul.
MASQUILLIER ,	id. ,	à Willems.
LIÉNARD ,	id. ,	à Annappes.
BONTE ,	id. ,	à Flers.
LEFEBVRE (Julien) ,	id. ,	à Hem.
CHARLET ,	id. ,	à Houplines.
DELBAËRE ,	id. ,	à Lompret.
DUHAYON ,	notaire ,	à Ronchin.
HAVEZ ,	cultiv. et propriét. ,	à Ascq.
COLLETTE (Louis) ,	id. ,	à Baisieux.
DESURMONT (Fr.) ,	brasseur ,	à Tourcoing.
MASQUELIER (H.) ,	cultivateur ,	à Sainghin.

MEMBRES CORRESPONDANS.

- MM. AJASSON DE GRANDSAGNE , naturaliste et homme de lettres , à Paris.
- ALAVOINE , propriétaire , à La Bassée.
- ARCADE BURGOS , homme de lettres , à Calais.
- ARTAUD , inspecteur de l'université , à Paris.
- AUDOUIN , naturaliste , à Paris.
- BECQUET DE MEGILLE , à Douai.
- BOTTIN , rédacteur de l'Almanach du commerce , à Paris.
- BEAUDET-LAFARGE , naturaliste , à Maringue.
- BOINVILLIERS , correspondant de l'institut , à Paris
- BARRÉ , chef d'escadron d'artillerie , à Valenciennes.
- BOSSON , pharmacien , à Mantes.
- BAILLY DE MERLIEUX , directeur de l'Union encyclopédique , à Paris.
- BÉGIN , docteur en médecine , au Val-de-Grâce , à Paris
- BOUILLET , naturaliste , à Clermont-Ferrand
- BONAFOUS , directeur du jardin royal d'agriculture , à Turin.
- BRONGNIART , agrégé à la faculté de médecine de Paris
- BONARD , chirurgien-major au 5.^e régiment de dragons . à Aire.
- BURETTE-MARTEL , propriétaire , à Haubourdin.
- BLOUET , professeur d'hydrographie , à Dieppe.
- BRA , statuaire , à Paris.
- COUPRANT , officier de santé , à Houplines.
- COCQ , commissaire des poudres et salpêtres , à Paris.
- CHAUVENET , capitaine du génie , à Arras.
- CLÈRE , ingénieur en chef au corps royal des mines , à Douai
- COMHAIRE , littérateur , à Liège.

- MM. COGET aîné, député du Nord, à Thumeries.
CHARPENTIER, docteur en médecine, à Valenciennes.
CARETTE, chef de bataillon du génie, à Paris.
COLLADON fils, à Genève.
CORNE, président du tribunal de 1.^{re} instance, à Douai.
CLÉMENT (M.^{me} veuve), née Hemery, à Cambrai.
COCHARD, pharmacien, à Sedan.

DRAPIER, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées,
à Paris.
DEQUEUX-SAINT-HILAIRE, propriétaire, à Dunkerque.
DARGELAS, naturaliste, à Bordeaux.
DEBAZOCUES, naturaliste, à Scez.
DUHAMEL, inspecteur général des mines, à Paris
DESMARQUOY, médecin, à Saint-Omer.
DUBUISSON, ingénieur des mines, à Paris.
DUCELLIER, ingénieur, à Paris.
DUTHILLOEUL, propriétaire, à Douai.
DASSONNEVILLE, docteur en médecine, à Aire.
DESAYVE, à Paris.
DESRUELLES, docteur en médecine, au Val-de-Grâce, à
Paris.
DESSALINES-D'ORBIGNY, professeur d'histoire naturelle,
à La Rochelle.
DELALANDE, receveur des domaines, à Saint-Quentin.
DEPRONVILLE, bibliothécaire, à Versailles.
DESMYTTÈRE, propriétaire, à Cassel, docteur en médecine,
à Paris.
DUMORTIER, directeur du jardin botanique de Tournai.
DERODE (Julien), à Loos.
DUBRUNFAUT, professeur de chimie, à Paris.
DUMERIL, membre de l'institut, à Paris.
DE GOETHE (le baron), ministre-d'état, à Iéna.

- MM. DE LENZ (le baron), conseiller-d'état, à Iéna.
DE KIRCHOFF (le chevalier), docteur en médecine, à Anvers.
DE CAMBERLYN-D'AMOUGIES (le chevalier), à Gand.
DE BREBISSON fils, naturaliste, à Falaise.
DE GESLIN, professeur de musique, à Paris.
DUCHASTEL (le comte), à Versailles.
DERHEIMS, pharmacien, à Saint-Omer.
DE VILLENEUVE-BARGEMONT (le vicomte), propriétaire, à Nancy.
DE VILLENEUVE (le comte Alban), ancien préfet du Nord, à Paris.
DE MEUNYNCK, docteur en médecine, à Bourbourg.
DE CANDOLLE, professeur, naturaliste, à Genève.
DE WAPERS, peintre du roi, à Bruxelles.
DE CONTENGIN, secrétaire du préfet de la Gironde, à Bordeaux.
DESBRIÈRES, pharmacien-major, à Alger.
DELARUE, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture du département de l'Eure, à Évreux.

ELIAS FRIES, naturaliste, à Lund (Suède).

FAQUET, pharmacien, à Amiens.
FLAVIER, à Strasbourg.
FONTEMOING, avocat, à Dunkerque.
FAREZ, procureur-général à la cour royale de Douai.
FÉE, pharmacien-major à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

GILLET DE LAUMONT, inspecteur général des mines, à Paris.
GUILMOT, bibliothécaire, à Douai.
GAILLON, naturaliste, à Abbeville.

MM. GARNIER, professeur de mathématiques à l'université de Gand.

GUILLOT, lieutenant-colonel d'artillerie, à Strasbourg.

GEOFFROY DE SAINT-HILAIRE fils, naturaliste au jardin du Roi, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GUÉRIN, membre de la société d'histoire naturelle, à Paris.

GUILLEMIN, naturaliste, à Paris.

GUERRIER DE DUMAST fils, homme de lettres, à Nancy.

GILGENCRANTZ, docteur en médecine, chirurgien-aide-major au 43.e régiment d'infanterie de ligne, à Lorient.

GRAVIS, docteur en médecine, à Calais.

HÉCART, secrétaire de la mairie de Valenciennes.

HURTREL-D'ARBOVAL, médecin vétérinaire, à Montreuil.

HÉRÉ, professeur de mathématiques, à Saint-Quentin.

JULLIEN, ancien rédacteur de la Revue encyclopédique, à Paris.

JAUFFRET, bibliothécaire en chef, à Marseille.

JACQUEMYS, docteur en médecine, à Louvain.

JOBARD, directeur de l'Industriel, à Bruxelles.

KUHLMANN, architecte, à Schlestadt.

KUNZE, professeur, à Leipsick.

LAPOSTOLLE, pharmacien, à Amiens.

LEMAISTRE, ancien inspecteur-général des poudres et salpêtres, à La Fère.

LATREILLE, membre de l'institut, à Paris.

LAIR, à Caen.

LEJEUNE, docteur en médecine, à Liège

LEROY (Onésime), homme de lettres, à Senlis.

MM. LOISELEUR DES LONGCHAMPS, docteur en médecine, à Paris.

LA ROCHEFOUCAULT (le vicomte de), à Paris.

LABARRAQUE, pharmacien, à Paris.

LEGLAY, docteur en médecine, à Cambrai.

LEBONDIDIER, chimiste, à Béthune.

LEMAIRE, agrégé de l'université au collège Saint-Louis, à Paris.

LECOQ, professeur de minéralogie, à Clermont-Ferrand.

LEGAY, professeur, à Paris.

LIBERT (M^{lle} **MARIE-AIMÉE**), naturaliste, à Malmédy, en Prusse

LIÉBIG, chimiste, à Hiessen, grand-duché de Hesse.

LEBLEU fils, docteur en médecine, à Dunkerque.

LAGARDE (le baron), ancien préfet, à Paris.

LONGER.

MARCEL DE SERRE, naturaliste, à Montpellier.

MASQUELEZ, ex-capitaine d'artillerie légère, à Loos.

MOURONVAL, docteur en médecine, à Bapaume.

MARCHANT DE LA RIBELLERIE, sous-intendant militaire, à Tours.

MATHIEU DE DOMBASLE, agronome, à Roville.

MÉRAT, membre de l'académie de médecine, à Paris.

MIONNET, conservateur au cabinet des antiques, à Paris

MARTIN-SAINT-ANGE, docteur en médecine, à Paris.

MILNE-EDWARDS, naturaliste, à Paris.

MARMIN, ex-inspecteur des postes, à Boulogne-sur-Mer.

NOEL, officier de l'université, à Paris.

NICHOLSON, ingénieur-mécanicien, à Londres.

NOUEL-MALINGIÉ, chimiste, à Eppe-Sauvage, département du Nord.

OZANEAUX, recteur de l'université, à Toulouse.

- MM. POTTIER, directeur du jardin des plantes, à Douai.
POIRET, naturaliste, à Paris.
PIHOREL, docteur en médecine, à Falaise.
PEYRE neveu, architecte, à Paris.
PALLAS, médecin, à Saint-Omer.
POIRIER SAINT-BRICE, ingénieur des mines, à Paris.
PERSOON, naturaliste, à Paris.
PELOUZE, répétiteur de chimie à l'école polytechnique.
- REINARD, pharmacien, à Amiens.
RODENBACH (Alexandre), membre de la chambre des
représentans belges, à Bruxelles.
RODENBACH (Constantin), membre de la chambre des
représentans belges, à Bruxelles.
RODET, vétérinaire en chef, à Toulouse.
REGNAULT, colonel du 66.^e régiment d'infanterie de ligne,
à Ancône.
- SCHREIBER, naturaliste, à Vienne (Autriche).
SINCLAIR (John), agronome, à Londres.
SCOUTTETEN, docteur en médecine, à Metz.
SOUDAN, docteur en médecine, professeur à l'hôpital mi-
litaire d'instruction de Metz.
- TESSIER, membre de l'Institut, à Paris.
TORDEUX, pharmacien, à Cambrai.
TASSAERT, chimiste, à Anvers.
TIMMERMANS, capitaine du génie, à Tournai.
TANCHOU, docteur en médecine, à Paris.
TARANGET, docteur en médecine, à Douai.
- VAN MONS, professeur de chimie à l'université de Louvain.
VITALIS, ancien professeur de chimie, curé de Saint-
Sulpice, à Paris.

VILLERMÉ, membre de l'académie de médecine, à Paris.

VILLENEUVE, membre de l'académie de médecine, à
Paris.

VINCENT, professeur de mathématiques, à Paris.

YVART, membre de l'Institut, à Paris.



LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- ABBEVILLE. Société royale d'émulation.
- ALBY. Société d'agriculture du département du Tarn.
- ANGOULÊME. Société d'agriculture, des arts et du commerce du département de la Charente.
- ARRAS. Société royale pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
- AVESNES. Société d'agriculture.
- BESANÇON. Société libre d'agriculture, arts et commerce du département du Doubs.
- BESANÇON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- BESANÇON. Société d'agriculture, des arts et du commerce.
- BORDEAUX. Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.
- BORDEAUX. Société linnéenne.
- BORDEAUX. Société philomatique.
- BOULOGNE-SUR-MER. Société d'agriculture, du commerce et des arts.
- BOURGES. Société d'agriculture du département du Cher.
- BRUXELLES. Société de Flore.
- BRUXELLES. Société des sciences médicales et naturelles.
- BRUXELLES. Société agricole de Bruxelles.
- CAEN. Société royale d'agriculture et de commerce.
- CAMBRAI. Société d'émulation, agriculture, sciences et arts.
- CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, arts et commerce de la Marne.

CHARTRES. Société d'agriculture d'Eure-et-Loire.

CHAUMONT. Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Haute-Marne.

DIEPPE. Société archéologique.

DIJON. Académie des sciences et belles-lettres.

DOUAI. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

DOUAI. Société des amis des arts.

DOUAI. Société médicale.

DUNKERQUE. Société d'agriculture.

ÉVREUX. Société de médecine, chirurgie, chimie et pharmacie.

ÉVREUX. Société d'agriculture, de médecine, sciences et arts du département de l'Eure.

ÉVREUX. Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Loire.

FOIX. Société d'agriculture et des arts du département de l'Ariège.

GAND. Société royale des beaux-arts, belles-lettres, agriculture et botanique.

IÉNA. Société de minéralogie.

LIÉGE. Société libre d'émulation et d'encouragement pour les sciences et arts.

LILLE. Société d'horticulture.

LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du département du Jura.

LYON. Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. Société de médecine.

MACON. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.

MANS (LE). Société royale d'agriculture, sciences et arts

MARSEILLE. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

METZ. Société d'agriculture, des lettres, sciences et arts du département de la Moselle.

METZ. Société des sciences médicales du département de la Moselle.

MÉZIÈRES. Société libre d'agriculture, arts et commerce du département des Ardennes.

MONTAUBAN. Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne.

MULHAUSEN. Société industrielle.

NANCY. Société des sciences, lettres, arts et agriculture.

NANCY. Société royale des sciences, lettres et arts.

NANTES. Société académique du département de la Loire-Inférieure.

NANTES. Société nantaise d'horticulture.

PARIS. Société d'agriculture du département de la Seine.

PARIS. Société des inventions et découvertes.

PARIS. Athénée des arts.

PARIS. Société royale d'agriculture.

PARIS. Société d'encouragement et de l'industrie nationale.

PARIS. Société médicale d'émulation.

PARIS. Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

PARIS. Société de géographie.

PARIS. Société de la morale chrétienne.

PARIS. Société d'histoire naturelle.

PARIS. Société d'horticulture.

PARIS. Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

PARIS. Société d'agronomie pratique.

PARIS. Société géologique de France.

PARIS. Société philomatique.

PARIS. Société linnéenne.

POITIERS. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts du département de la Vienne.

RIS. Institut horticole de Fromont.

RHODEZ. Société d'agriculture et de négocians du département de l'Aveyron.

ROUEN. Société libre d'émulation.

ROUEN. Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, arts et commerce
de la Loire-Inférieure.

SAINT-QUENTIN. Société des sciences, arts et belles-lettres.

STRASBOURG. Société d'agriculture, sciences et arts du
Bas-Rhin.

TOULOUSE. Académie des jeux floraux.

TOULOUSE. Société royale d'agriculture.

TOULOUSE. Académie royale des sciences, inscriptions et
belles-lettres.

TOURS. Société d'agriculture, sciences et arts et belles-
lettres du département d'Indre-et-Loire.

TOURS. Société d'agriculture du département d'Indre-et-
Loire.

TROYES. Société d'agriculture, sciences et arts du dépar-
tement de l'Aube.

VALENCIENNES. Société des sciences et arts de commerce.

VERSAILLES. Société d'agriculture et des arts du départe-
ment de Seine-et-Oise.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA TROISIÈME PARTIE.

MÉDECINE.

	Pages.
Observations recueillies à Lille, le 28 avril 1832, par M. <i>Dourlen</i> fils, R. (1).....	1

SALUBRITÉ.

Recherches sur les moyens d'assainir les canaux de la ville de Lille ; par M. <i>Thém. Lestibouois</i> , R.....	9
---	---

AGRICULTURE, ARTS ÉCONOMIQUES.

Sur une nouvelle méthode pour opérer la cuite des sirops ; par M. <i>Peuvion</i> , R.....	70
Note sur la culture de la canne-à-sucre ; par M. <i>Thém. Lestibouois</i> , R.....	79
État de dépenses et produits d'une houblonnière de la contenance de 40 ares , plantée à Croix, en 1827, par M. <i>Descamps</i> , R.....	81

ANTIQUITES.

Antiquités trouvées dans le département du Nord ; par M. <i>C. Verly</i> fils, R.....	83
---	----

LÉGISLATION, ÉCONOMIE POLITIQUE.

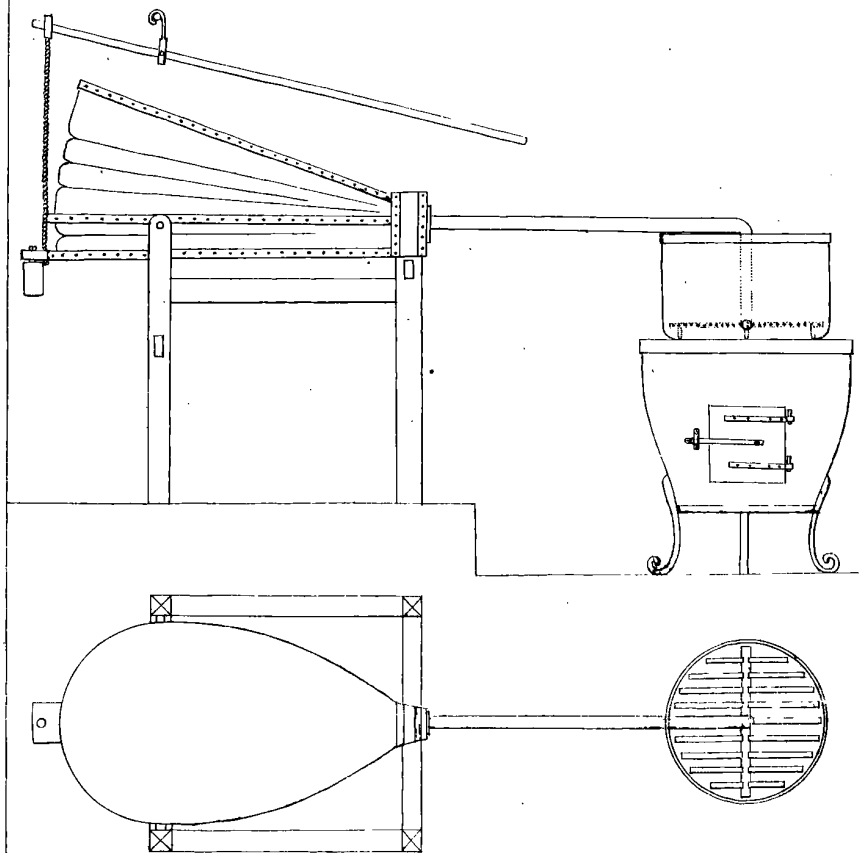
Lettres extraites d'un ouvrage inédit sur la justice militaire ; par M. <i>Legrand</i> , R.....	85
Impôt sur le sel. — Rapport fait par une commission composée de MM. <i>Kuhlmann</i> , <i>Borelly</i> , <i>Hautrive</i> et <i>Dambriecourt</i> ; M. <i>Thém. Lestibouois</i> , rapporteur.....	100

(1) C. signifie membre correspondant , R. membre résidant.

L I T T E R A T U R E.

Extrait du rapport sur la traduction en vers français, par M. Moulas, d'une pièce de vers du poète espagnol Quintana, intitulée : <i>Sobre el estudio de la Poesia</i> (Sur l'étude de la Poésie); par M. <i>Fée</i> , C.....	127
A Don Raimond Moréno, sur l'étude de la poésie, traduction de l'espagnol de Quintana; par M. <i>Moulas</i> , R.....	137
Sonnet, traduit du portugais, de Soares; par le même....	145
La fuite de la jeunesse, traduction de l'espagnol, de Quintana; par le même.....	146
Du pain et des taureaux. — Discours prononcé, en 1796, dans le cirque de Madrid, pour dépeindre l'état florissant de l'Espagne; traduit de l'espagnol, par MM. <i>Dourlen</i> fils et <i>Moulas</i> , RR.....	150
Programme des prix proposés en faveur de l'économie rurale, pour être décernés en 1832.....	167
Séance publique du 29 juillet 1832.....	173
Discours de M. le Préfet.....	173
Discours de M. <i>Th. Lestiboudois</i> , président de la Société..	176
Compte rendu des travaux de la commission d'agriculture; par M. <i>Hautrive</i> , R.....	184
Ouvrages envoyés à la Société pendant l'année 1831 et le 1. ^{er} semestre de 1832.....	193
Envois des sociétés correspondantes pendant l'année 1831 et le 1. ^{er} semestre de 1832.....	197
Ouvrages envoyés par le Gouvernement.....	200
Ouvrages reçus par abonnement.....	201
Liste des membres de la Société en 1832.....	202
Liste des Sociétés correspondantes.....	213

Cuite des Syrops



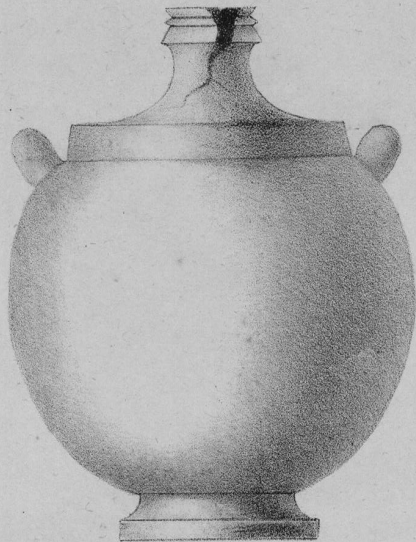
1 2 3 4 5 Decim^{es}

Lith. de L. Danel à Lille.

N° 29.



N° 30.



N° 31.



N°32.



N°33.



N°34.



